MONSEMPRON-LIBOS

Bilan Energétique

Eclairage Public

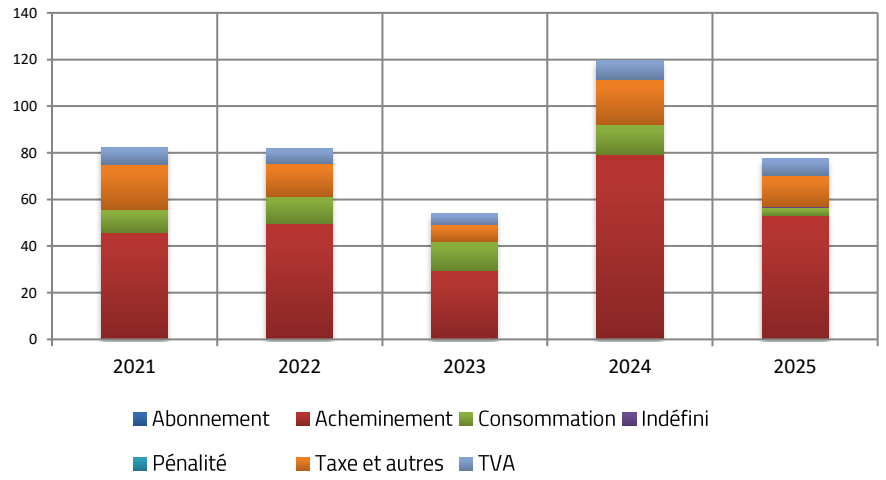
Sur les consommations de 2021 à 2025

Réalisé par : BARTHOUMIEUX Rémi

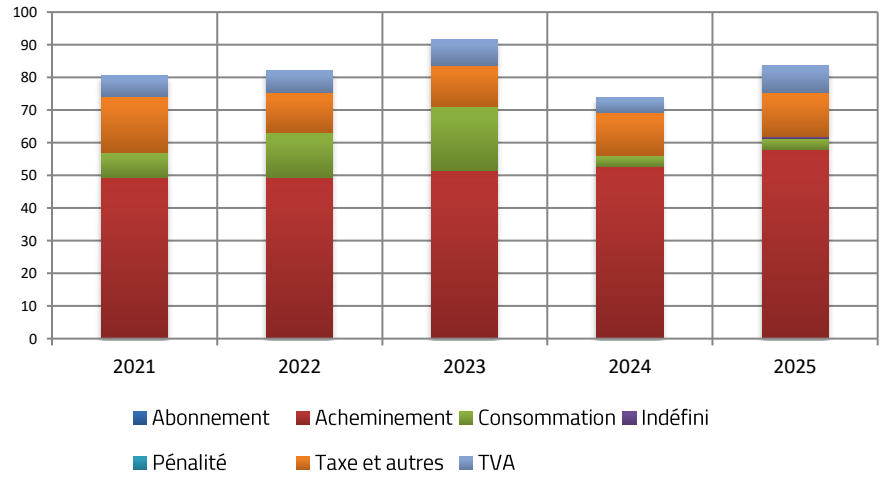
territoire d'énergie
LOT-ET-GARONNE

PC0100

Evolution de montant TTC- facturation-

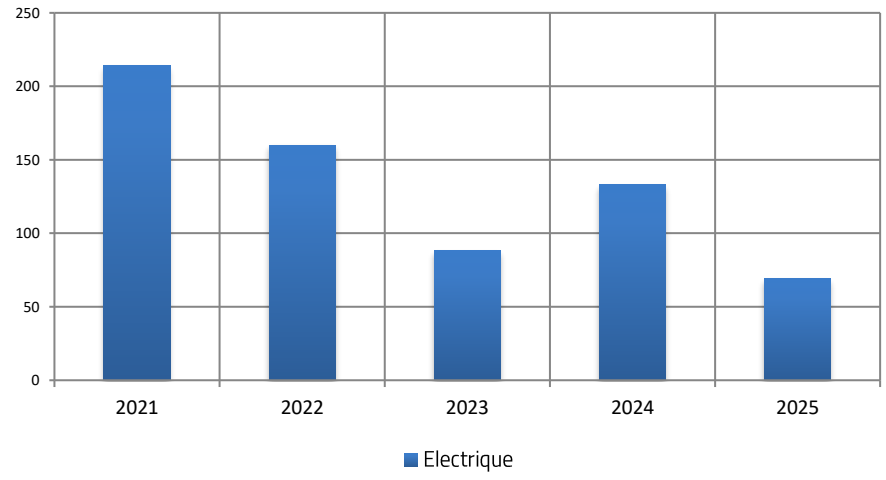


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

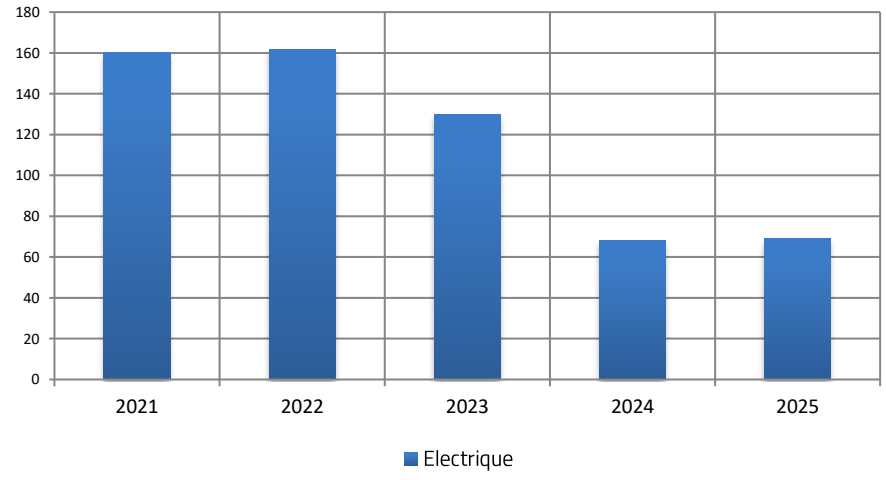


EP C179 PC0100

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



territoire d'énergie
LOT-ET-GARONNE

BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

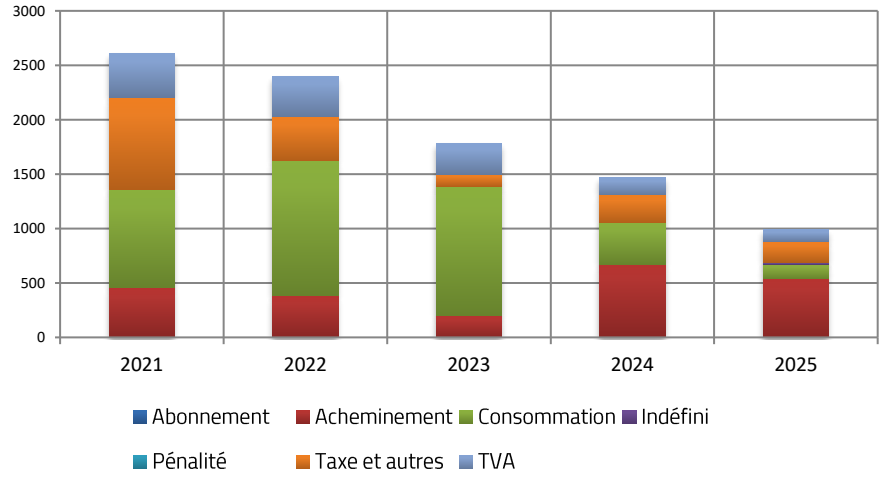
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	55,66	61,41	42,08	92,17	57,01
Montant HTVA :	62,85	67,98	46,91	100,65	64,32
Montant TTC :	82,39	81,85	53,92	119,78	77,62
Consommation en kWh :	214	160	88	133	69
Prix en c€ HTT/kWh :	26,009	38,381	47,818	69,301	82,623
Prix en c€ TTC/kWh :	38,500	51,153	61,273	90,056	112,488

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

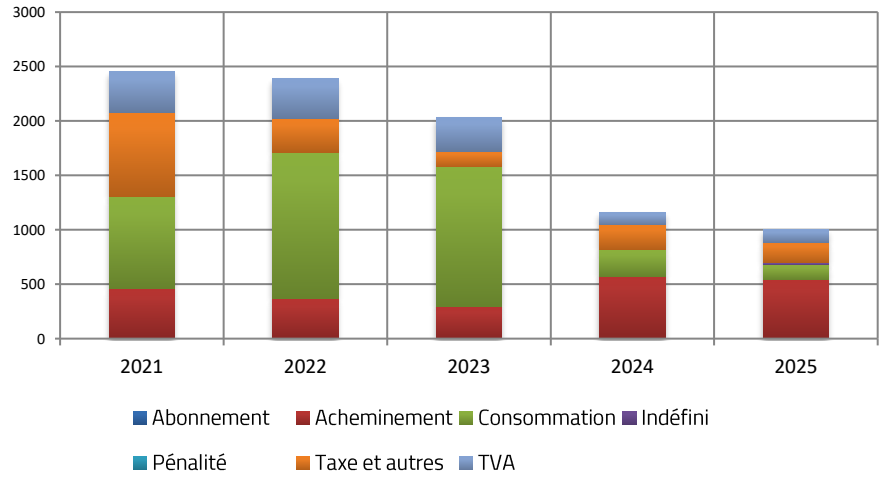
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	57,04	63,05	70,95	55,97	61,99
Montant HTVA :	63,48	69,72	78,77	60,57	70,38
Montant TTC :	80,56	82,10	91,52	73,76	83,79
Consommation en kWh :	160	162	130	68	69
Prix en c€ HTT/kWh :	35,608	38,970	54,689	82,291	90,010
Prix en c€ TTC/kWh :	50,290	50,748	70,541	108,449	121,667

PC0200

Evolution de montant TTC- facturation-

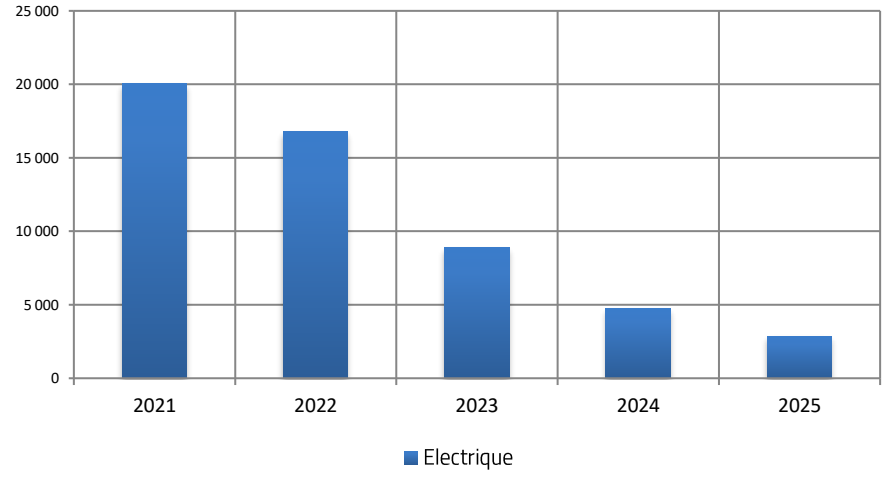


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

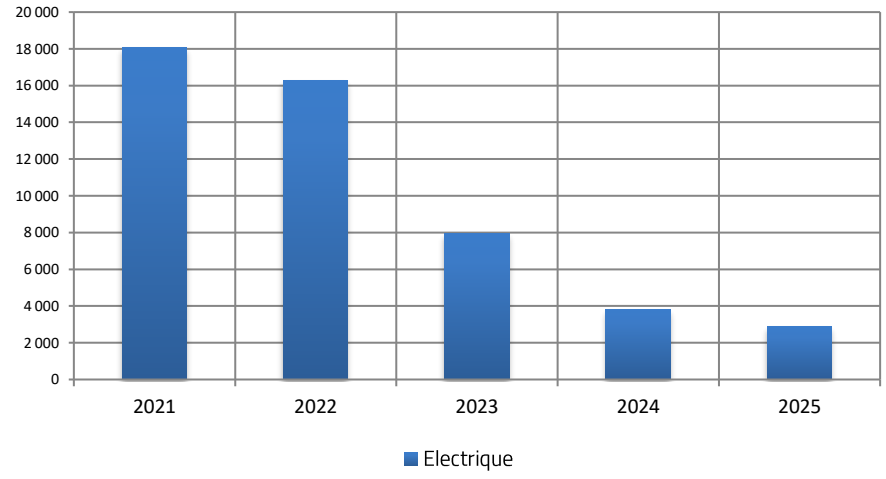


EP C179 PC0200

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

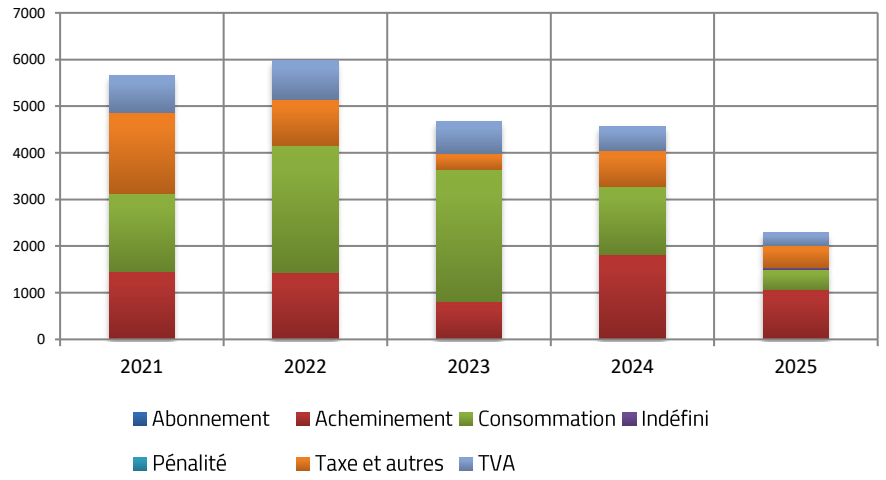
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	1 359,31	1 621,74	1 387,76	1 055,89	690,75
Montant HTVA :	1 765,93	1 990,86	1 666,13	1 211,02	800,31
Montant TTC :	2 611,40	2 399,32	1 778,23	1 466,51	989,08
Consommation en kWh :	20 050	16 801	8 895	4 737	2 865
Prix en c€ HTT/kWh :	6,780	9,653	15,602	22,290	24,110
Prix en c€ TTC/kWh :	13,024	14,281	19,991	30,959	34,523

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

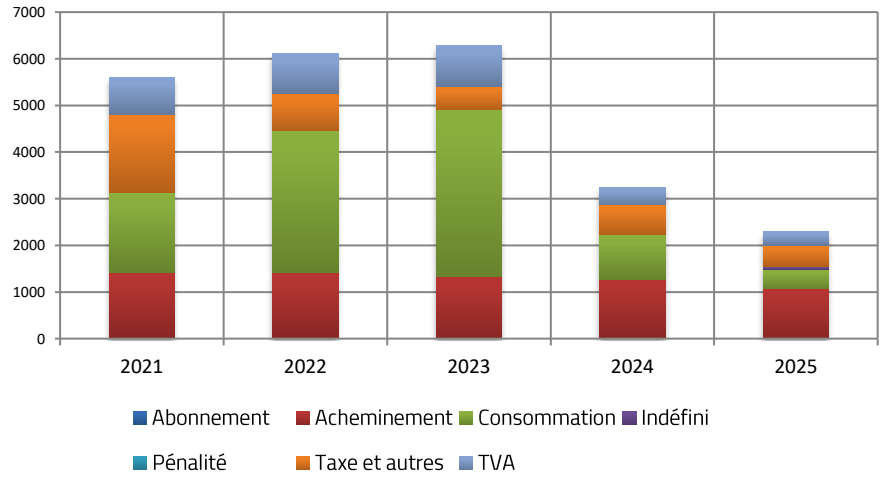
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	1 303,73	1 710,69	1 577,13	815,51	696,15
Montant HTVA :	1 684,29	2 078,38	1 883,16	930,22	813,16
Montant TTC :	2 456,15	2 388,67	2 028,66	1 160,46	1 000,07
Consommation en kWh :	18 064	16 278	7 929	3 799	2 859
Prix en c€ HTT/kWh :	7,217	10,509	19,892	21,467	24,346
Prix en c€ TTC/kWh :	13,597	14,674	25,587	30,547	34,975

PC0300

Evolution de montant TTC- facturation-

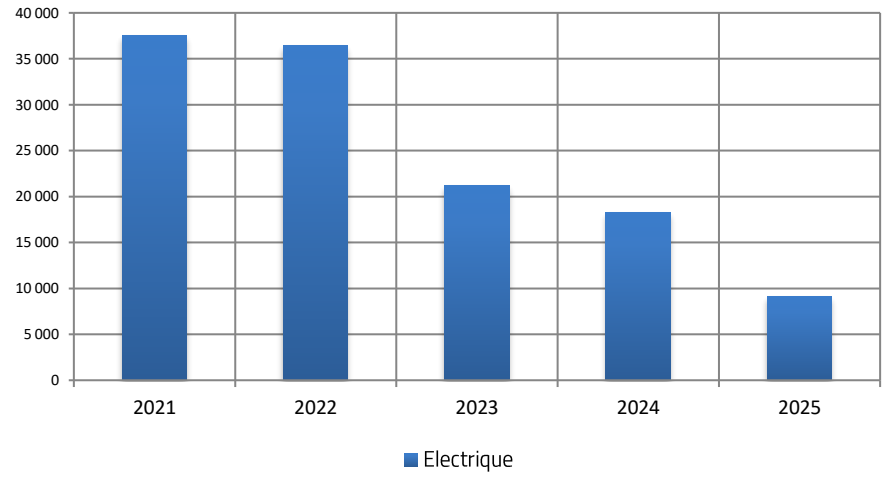


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

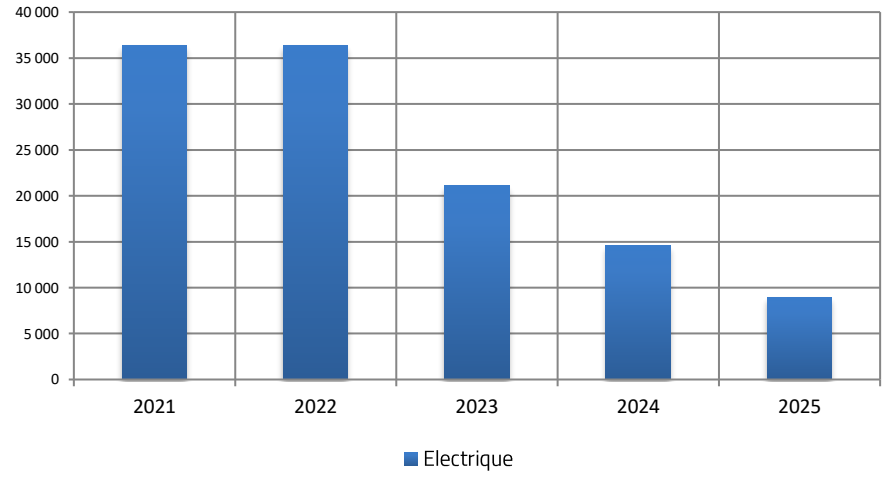


EP C179 PC0300

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

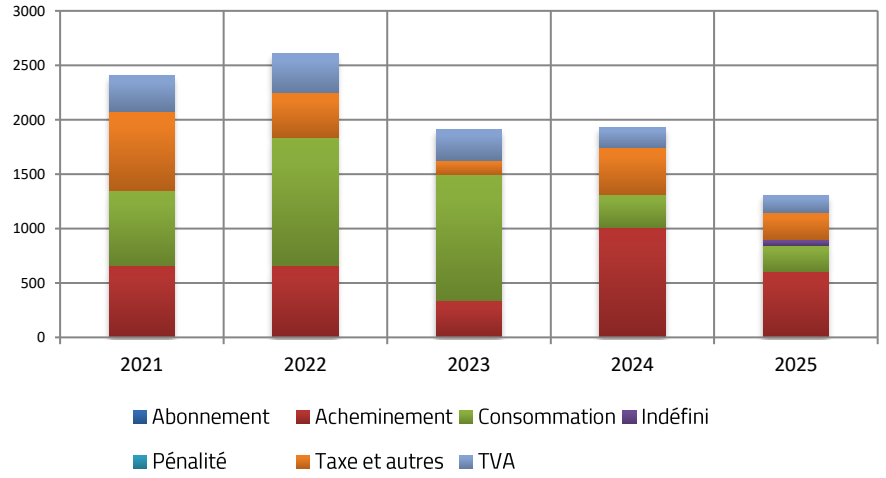
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	3 130,22	4 164,54	3 638,00	3 283,96	1 549,81
Montant HTVA :	3 930,67	5 005,07	4 323,72	3 811,38	1 826,12
Montant TTC :	5 654,93	5 979,47	4 661,29	4 567,10	2 283,00
Consommation en kWh :	37 546	36 453	21 164	18 284	9 161
Prix en c€ HTT/kWh :	8,337	11,424	17,190	17,961	16,917
Prix en c€ TTC/kWh :	15,061	16,403	22,025	24,979	24,921

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

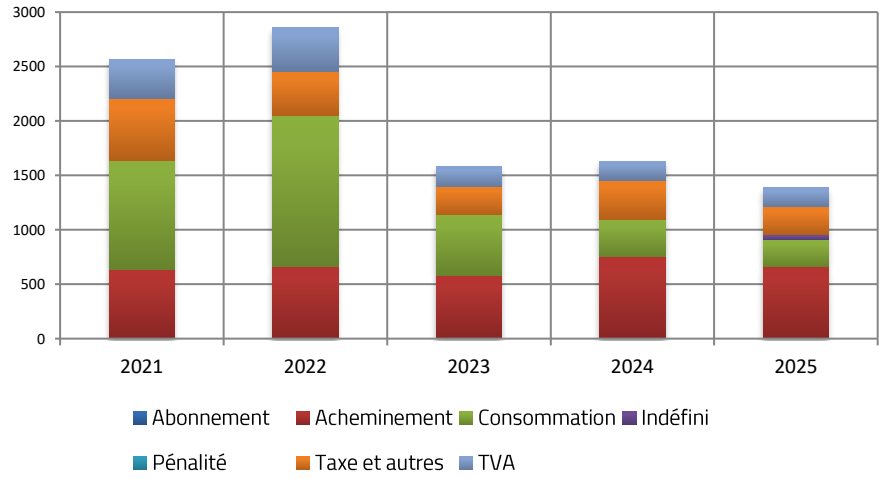
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	3 129,34	4 453,73	4 901,93	2 230,14	1 549,84
Montant HTVA :	3 919,33	5 318,00	5 787,98	2 608,89	1 838,73
Montant TTC :	5 601,76	6 111,09	6 290,91	3 245,85	2 292,77
Consommation en kWh :	36 372	36 350	21 069	14 591	8 904
Prix en c€ HTT/kWh :	8,604	12,252	23,266	15,284	17,407
Prix en c€ TTC/kWh :	15,401	16,812	29,858	22,245	25,751

PC0400

Evolution de montant TTC- facturation-

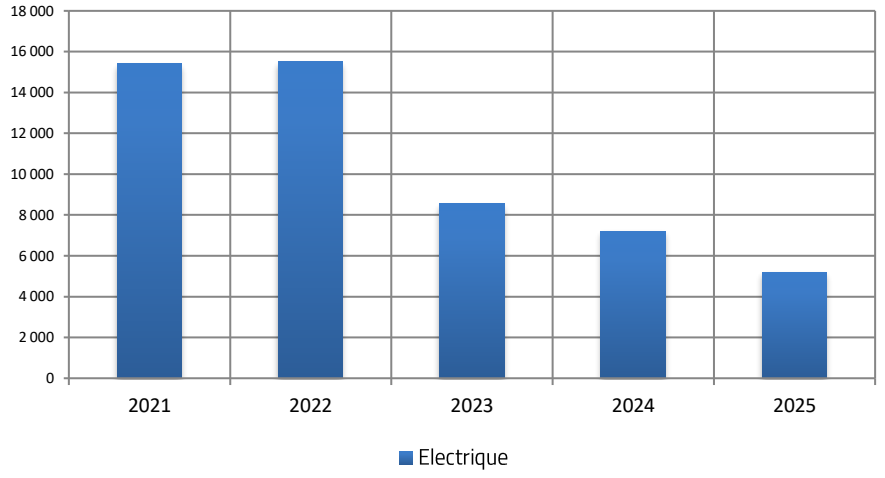


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

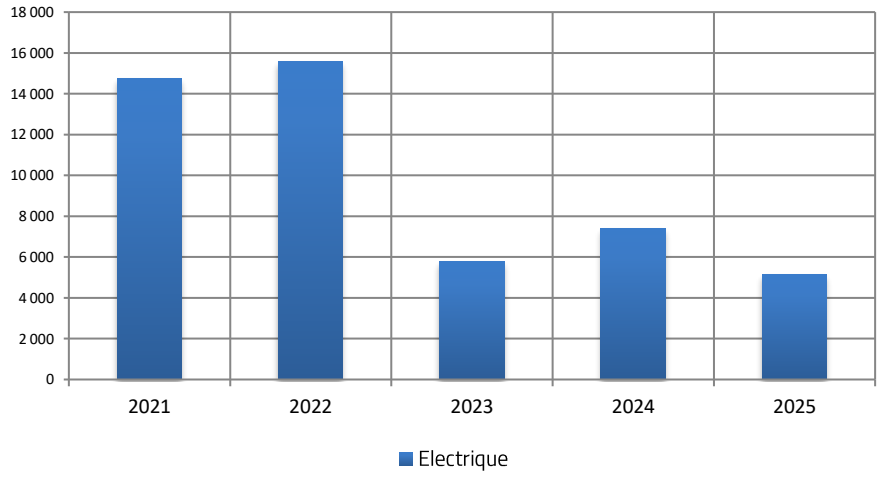


EP C179 PC0400

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



territoire d'énergie
LOT-ET-GARONNE

BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

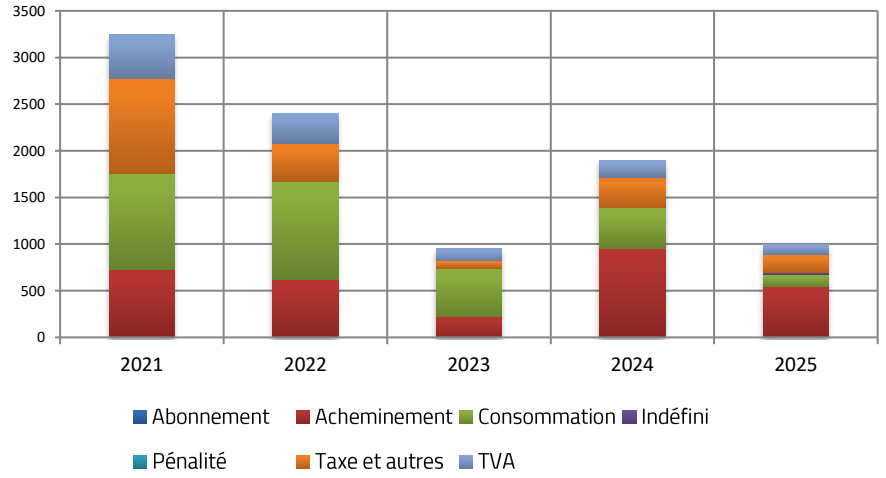
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	1 353,76	1 838,96	1 495,81	1 314,17	896,50
Montant HTVA :	1 686,94	2 199,58	1 777,64	1 498,38	1 056,29
Montant TTC :	2 409,11	2 606,16	1 911,58	1 930,87	1 307,74
Consommation en kWh :	15 405	15 526	8 539	7 206	5 201
Prix en c€ HTT/kWh :	8,788	11,844	17,517	18,237	17,237
Prix en c€ TTC/kWh :	15,639	16,786	22,386	26,795	25,144

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

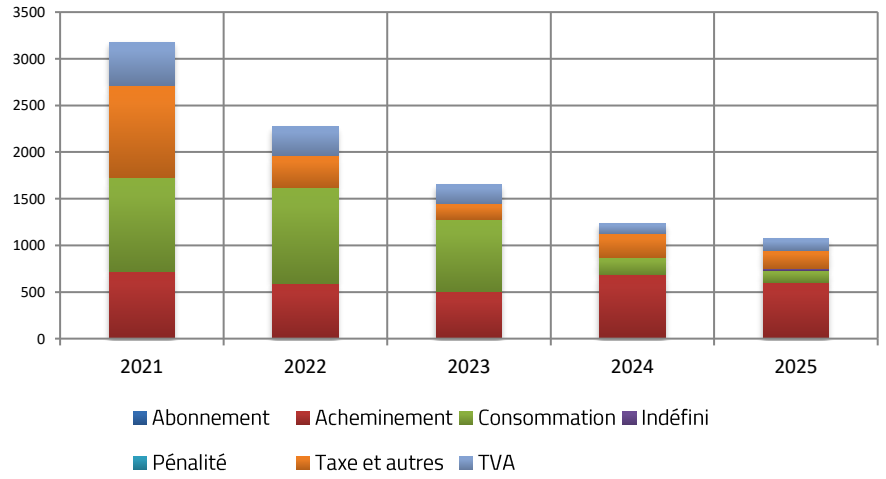
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	1 639,62	2 046,89	1 138,10	1 093,22	954,47
Montant HTVA :	1 999,19	2 451,07	1 325,18	1 266,31	1 128,61
Montant TTC :	2 567,74	2 854,25	1 584,24	1 630,50	1 386,32
Consommation en kWh :	14 739	15 591	5 780	7 401	5 130
Prix en c€ HTT/kWh :	11,124	13,128	19,691	14,771	18,606
Prix en c€ TTC/kWh :	17,421	18,307	27,409	22,031	27,024

PC0500

Evolution de montant TTC- facturation-

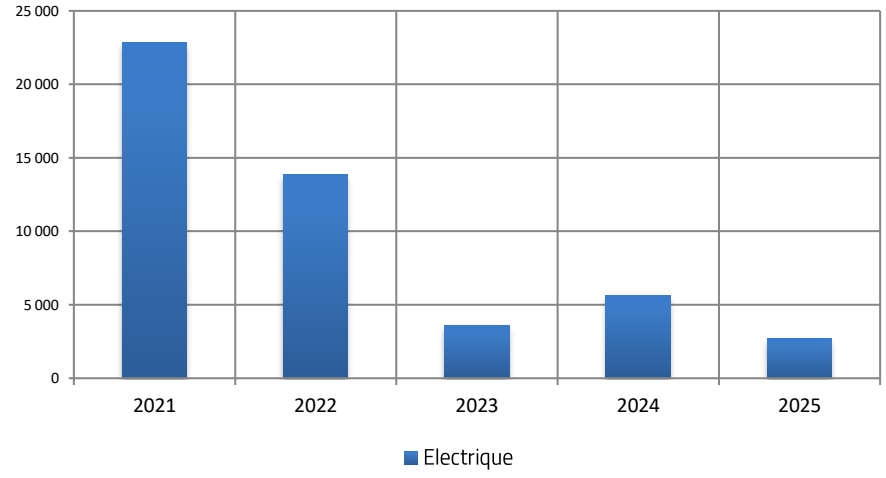


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

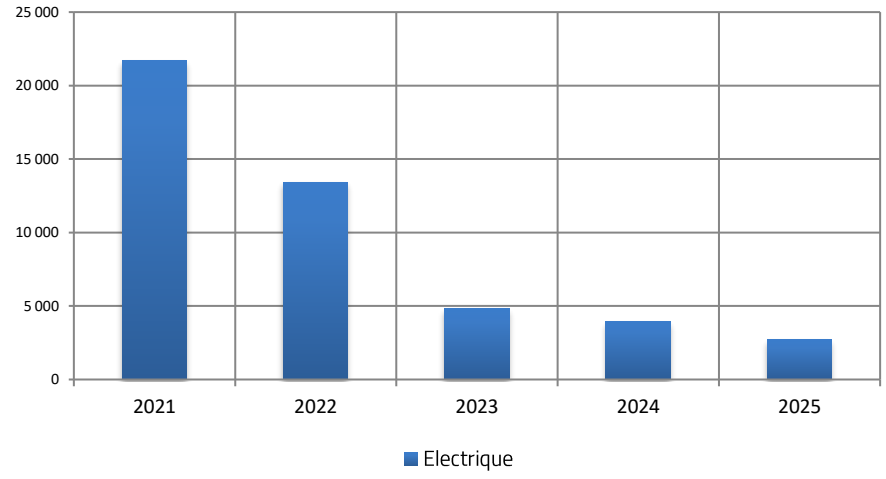


EP C179 PC0500

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

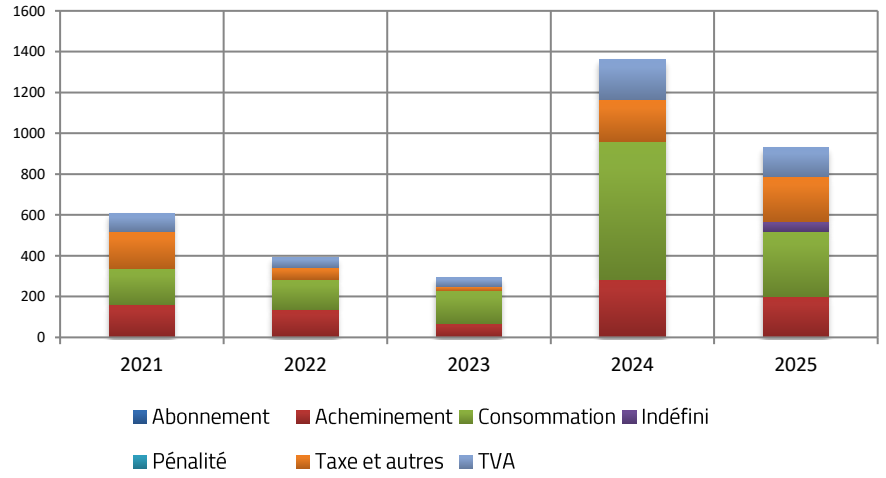
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	1 752,34	1 671,78	742,73	1 389,93	700,38
Montant HTVA :	2 228,44	2 002,19	871,67	1 574,19	810,67
Montant TTC :	3 246,58	2 404,44	947,98	1 892,80	994,78
Consommation en kWh :	22 823	13 883	3 616	5 633	2 679
Prix en c€ HTT/kWh :	7,678	12,042	20,540	24,675	26,143
Prix en c€ TTC/kWh :	14,225	17,319	26,216	33,602	37,132

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

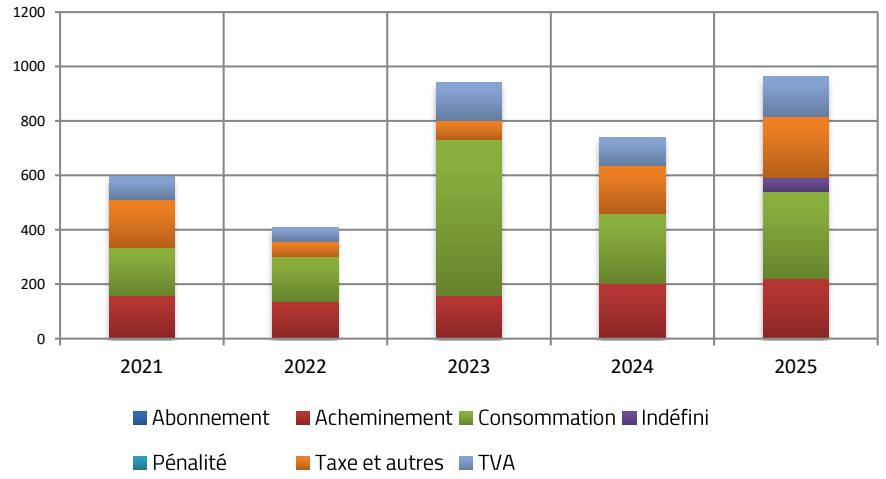
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	1 730,28	1 618,27	1 277,49	867,35	756,34
Montant HTVA :	2 195,02	1 927,76	1 485,47	979,38	880,21
Montant TTC :	3 178,20	2 272,50	1 652,27	1 236,52	1 069,21
Consommation en kWh :	21 712	13 439	4 831	3 969	2 693
Prix en c€ HTT/kWh :	7,969	12,042	26,444	21,853	28,085
Prix en c€ TTC/kWh :	14,638	16,910	34,201	31,154	39,703

PC0600

Evolution de montant TTC- facturation-

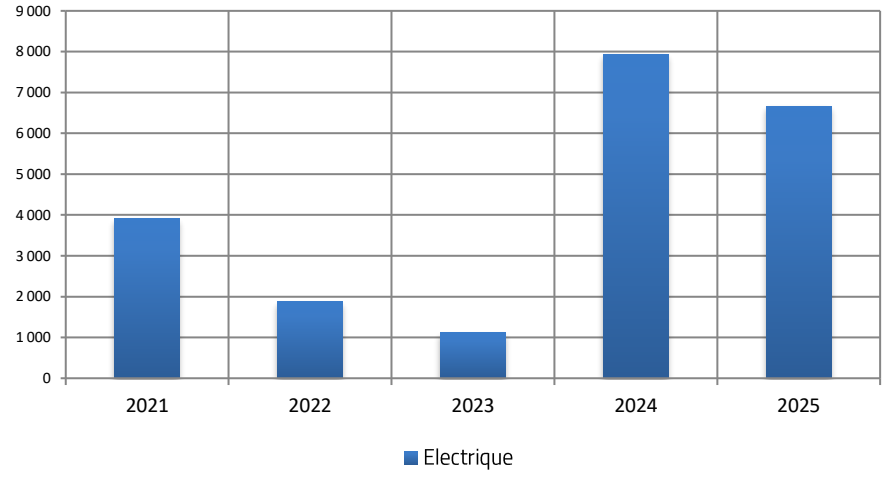


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

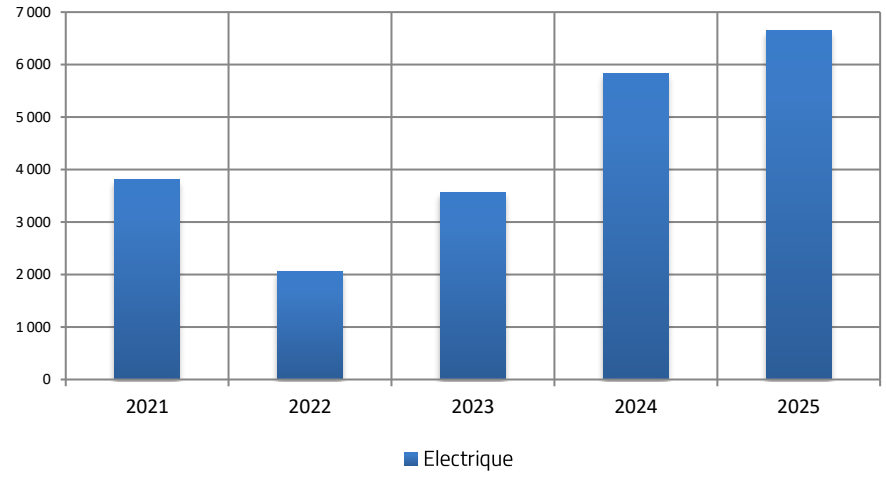


EP C179 PC0600

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

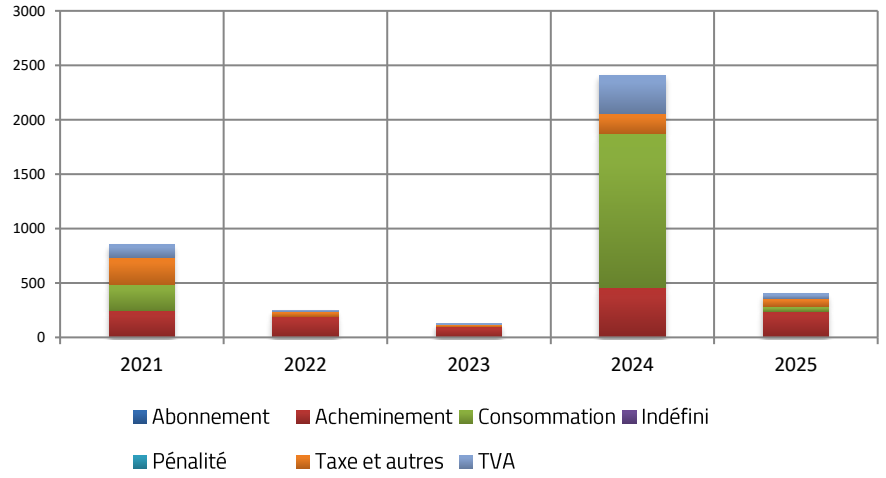
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	336,39	285,30	227,82	958,37	569,70
Montant HTVA :	420,78	333,32	267,79	1 156,15	710,91
Montant TTC :	604,84	391,45	291,53	1 362,10	929,31
Consommation en kWh :	3 918	1 889	1 130	7 943	6 667
Prix en c€ HTT/kWh :	8,586	15,103	20,161	12,066	8,545
Prix en c€ TTC/kWh :	15,438	20,723	25,799	17,148	13,939

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

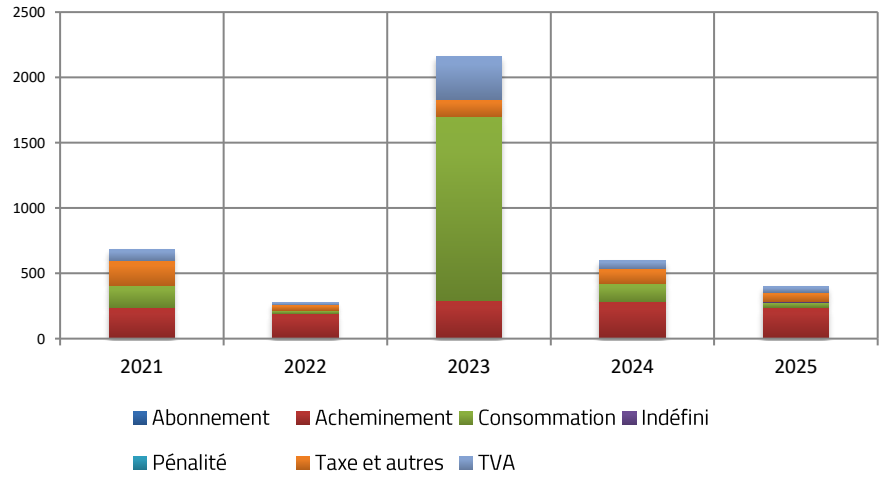
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	333,77	301,08	732,76	460,31	591,14
Montant HTVA :	416,53	352,11	871,58	563,28	738,14
Montant TTC :	594,96	409,52	939,63	738,48	962,23
Consommation en kWh :	3 806	2 057	3 569	5 829	6 657
Prix en c€ HTT/kWh :	8,770	14,637	20,531	7,897	8,880
Prix en c€ TTC/kWh :	15,633	19,909	26,327	12,669	14,454

PC0700

Evolution de montant TTC- facturation-

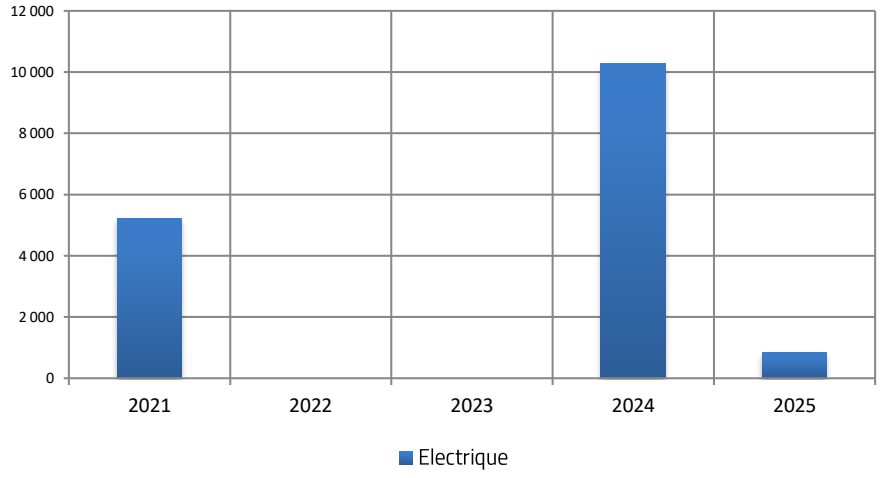


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

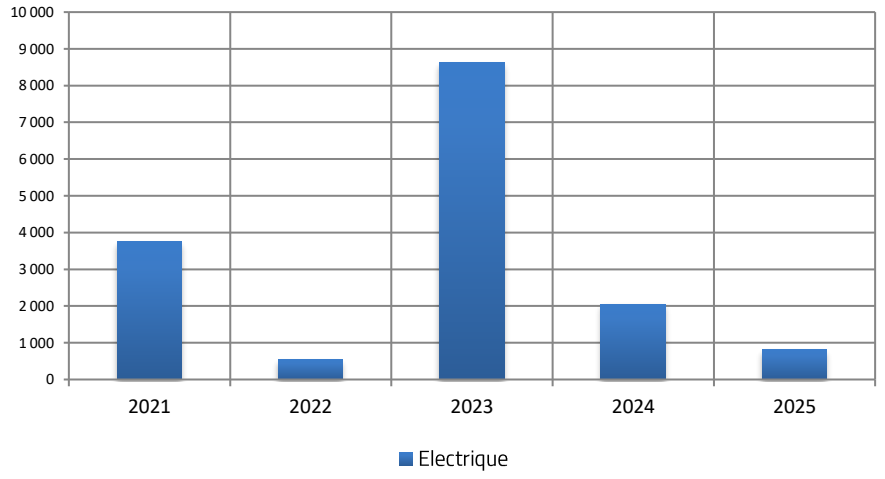


EP C179 PC0700

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

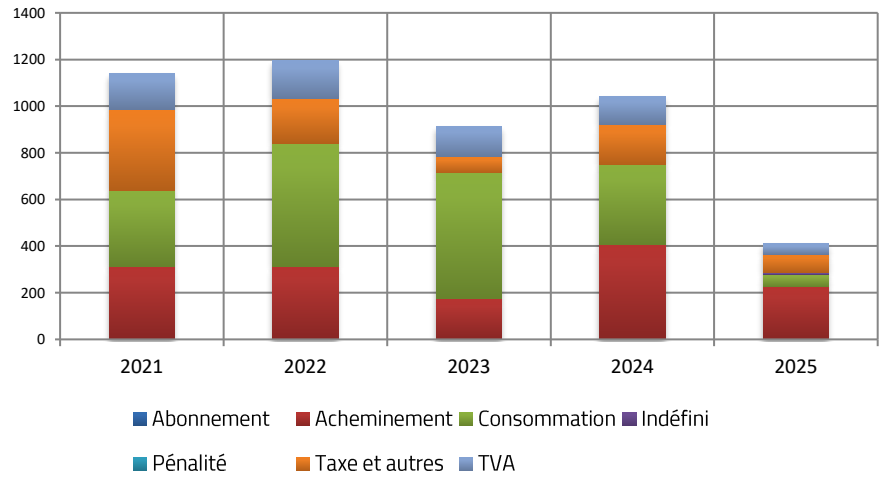
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	482,72	193,77	96,73	1 872,64	284,65
Montant HTVA :	597,62	206,75	103,20	2 223,76	325,95
Montant TTC :	851,20	249,24	124,41	2 410,33	399,75
Consommation en kWh :	5 234	0	0	10 284	832
Prix en c€ HTT/kWh :	9,223	0,000	0,000	18,209	34,213
Prix en c€ TTC/kWh :	16,263	0,000	0,000	23,438	48,047

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

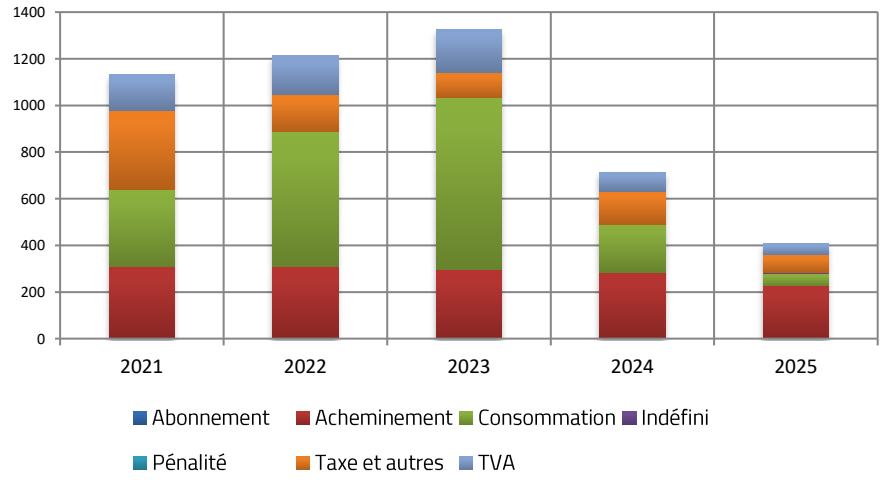
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	405,02	218,12	1 697,97	420,95	285,12
Montant HTVA :	492,16	236,64	2 028,94	482,51	328,52
Montant TTC :	683,63	278,36	2 163,91	597,99	399,51
Consommation en kWh :	3 759	547	8 624	2 054	811
Prix en c€ HTT/kWh :	10,774	39,861	19,689	20,490	35,177
Prix en c€ TTC/kWh :	18,185	50,870	25,092	29,107	49,291

PC0800

Evolution de montant TTC- facturation-

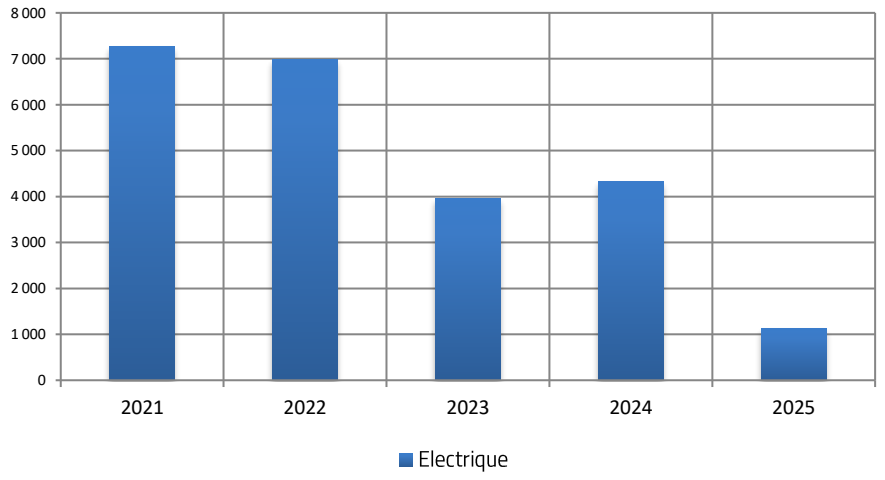


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

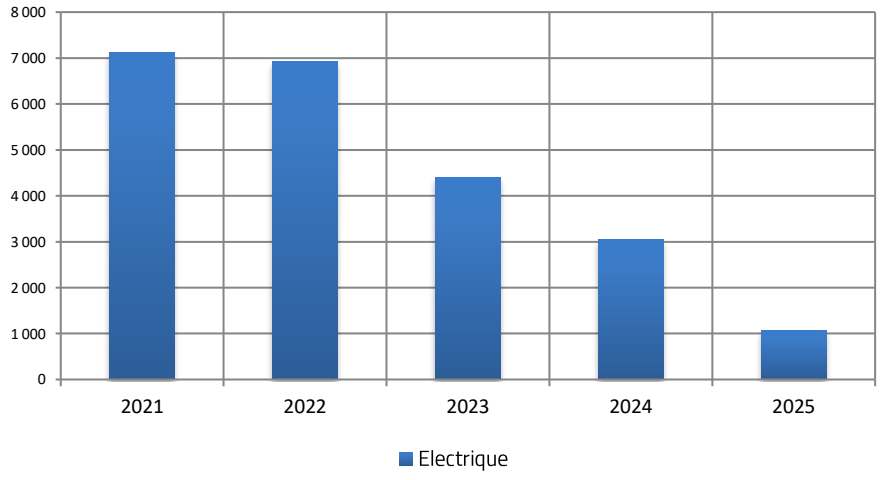


EP C179 PC0800

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

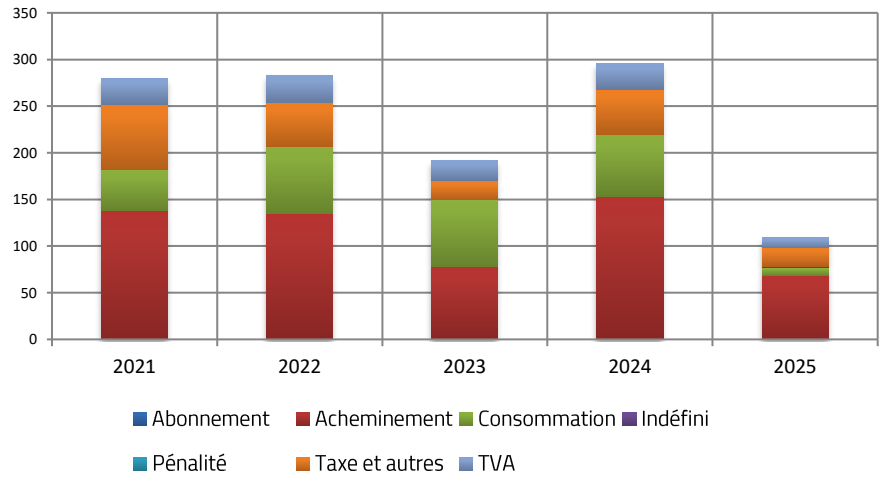
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	640,19	839,50	714,59	747,93	286,40
Montant HTVA :	797,60	1 003,38	846,32	869,18	331,38
Montant TTC :	1 140,98	1 195,11	914,13	1 041,63	409,63
Consommation en kWh :	7 275	6 985	3 949	4 329	1 134
Prix en c€ HTT/kWh :	8,800	12,019	18,095	17,277	25,256
Prix en c€ TTC/kWh :	15,684	17,110	23,148	24,062	36,123

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

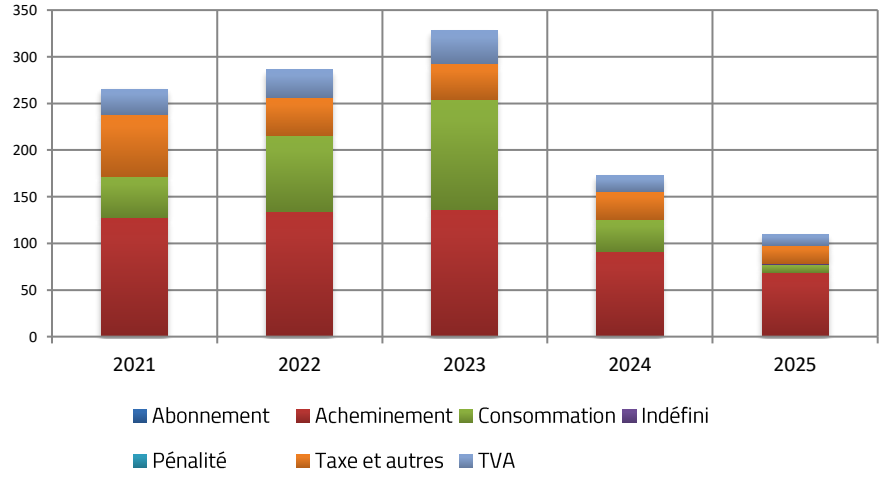
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	640,78	886,21	1 032,50	491,28	284,78
Montant HTVA :	796,88	1 053,23	1 216,72	574,01	331,13
Montant TTC :	1 134,46	1 212,05	1 325,36	713,70	406,02
Consommation en kWh :	7 123	6 932	4 397	3 051	1 076
Prix en c€ HTT/kWh :	8,996	12,785	23,483	16,100	26,458
Prix en c€ TTC/kWh :	15,927	17,486	30,143	23,389	37,723

PC0900

Evolution de montant TTC- facturation-

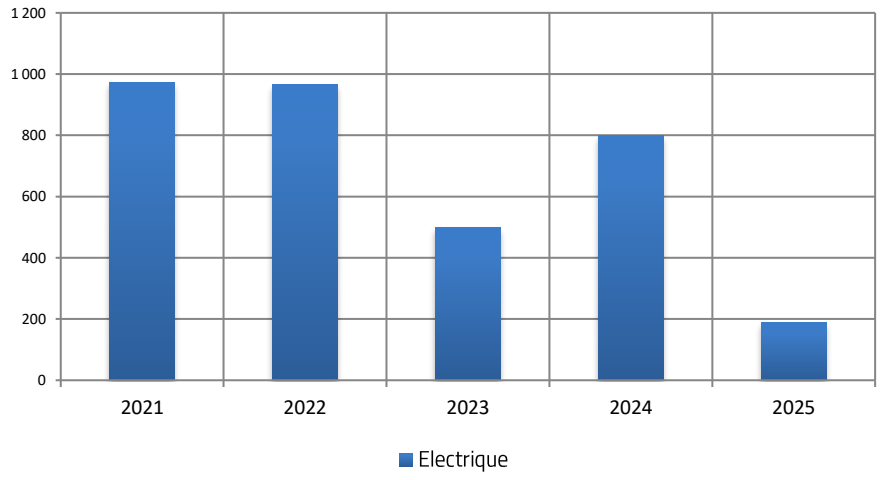


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

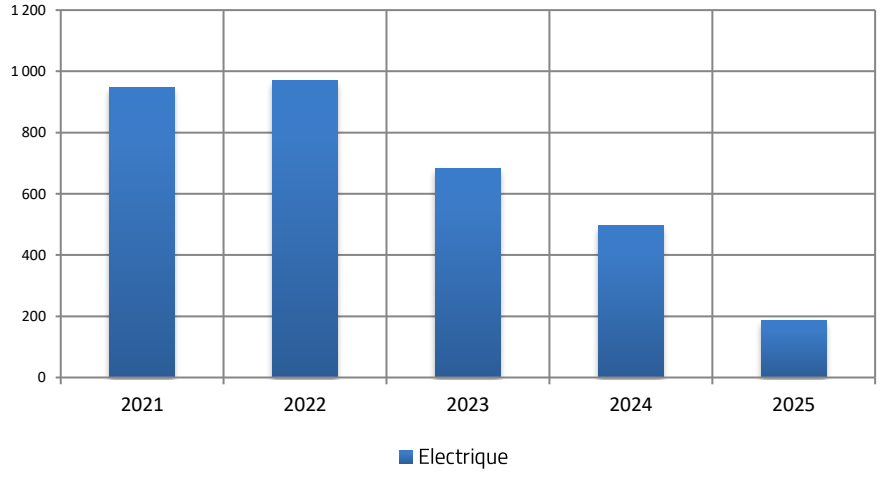


EP C179 PC0900

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

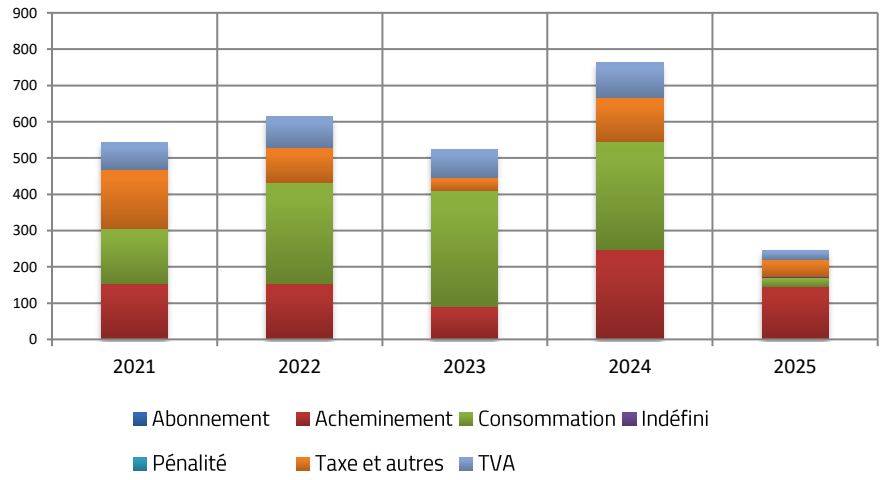
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	181,71	207,24	149,66	219,80	78,50
Montant HTVA :	209,56	235,98	170,78	247,81	89,36
Montant TTC :	279,74	282,53	191,31	295,65	109,12
Consommation en kWh :	972	965	498	801	188
Prix en c€ HTT/kWh :	18,694	21,476	30,052	27,441	41,755
Prix en c€ TTC/kWh :	28,780	29,278	38,416	36,911	58,040

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

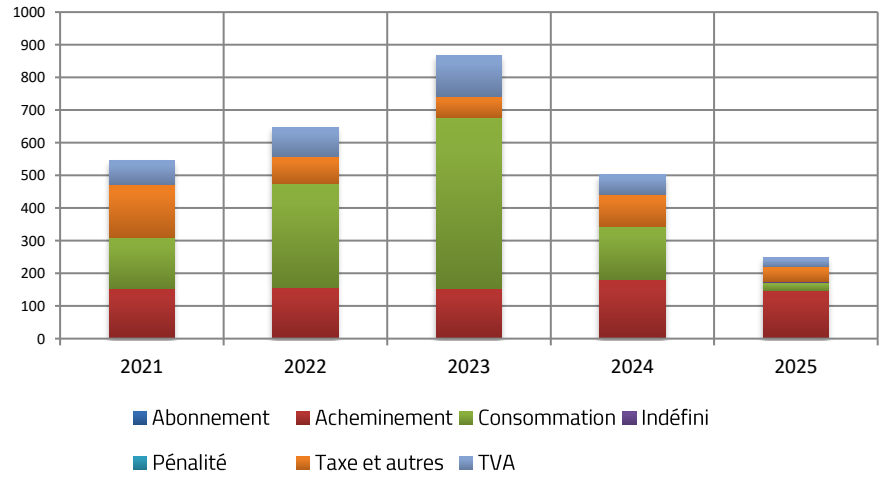
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	171,99	215,42	254,15	125,02	78,89
Montant HTVA :	198,75	244,87	289,64	141,36	90,52
Montant TTC :	265,36	285,81	327,73	172,41	109,54
Consommation en kWh :	948	970	682	496	188
Prix en c€ HTT/kWh :	18,145	22,204	37,266	25,190	42,063
Prix en c€ TTC/kWh :	27,996	29,460	48,056	34,739	58,405

PC1000

Evolution de montant TTC- facturation-

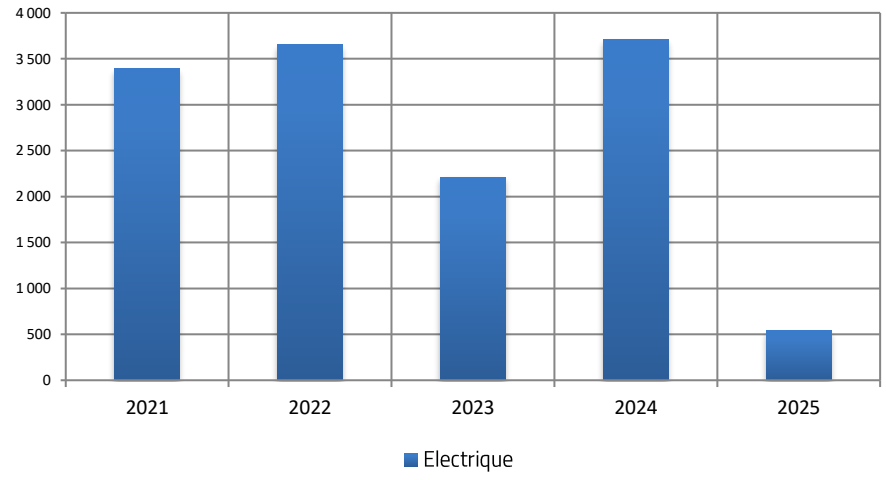


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

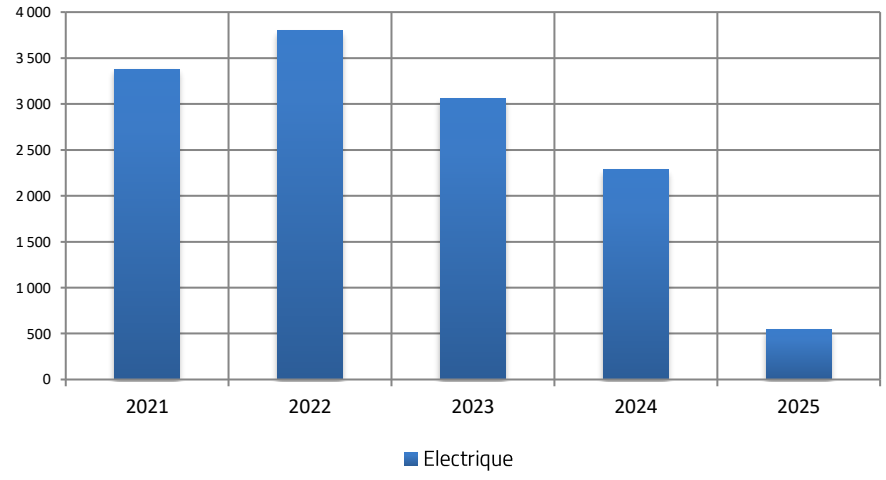


EP C179 PC1000

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

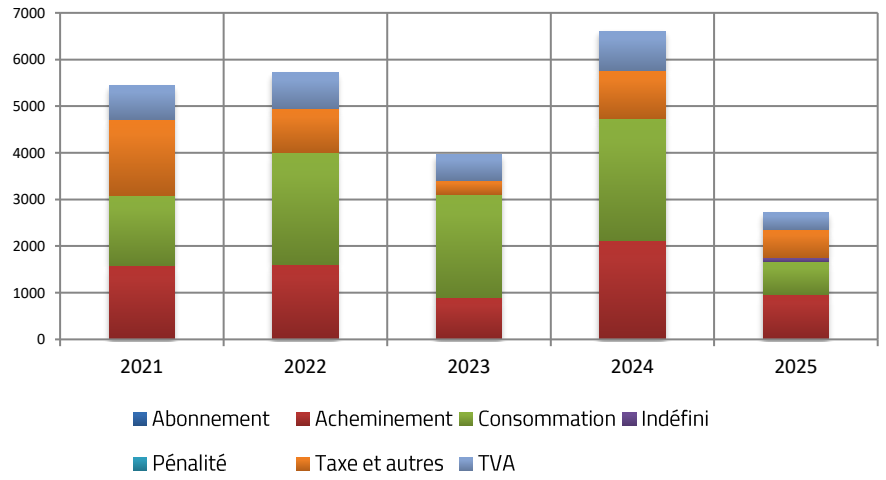
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	305,87	432,73	410,52	545,46	174,51
Montant HTVA :	379,93	517,81	487,51	641,98	200,11
Montant TTC :	542,31	613,65	522,54	763,17	245,71
Consommation en kWh :	3 398	3 654	2 212	3 714	540
Prix en c€ HTT/kWh :	9,001	11,843	18,559	14,687	32,317
Prix en c€ TTC/kWh :	15,960	16,794	23,623	20,548	45,501

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

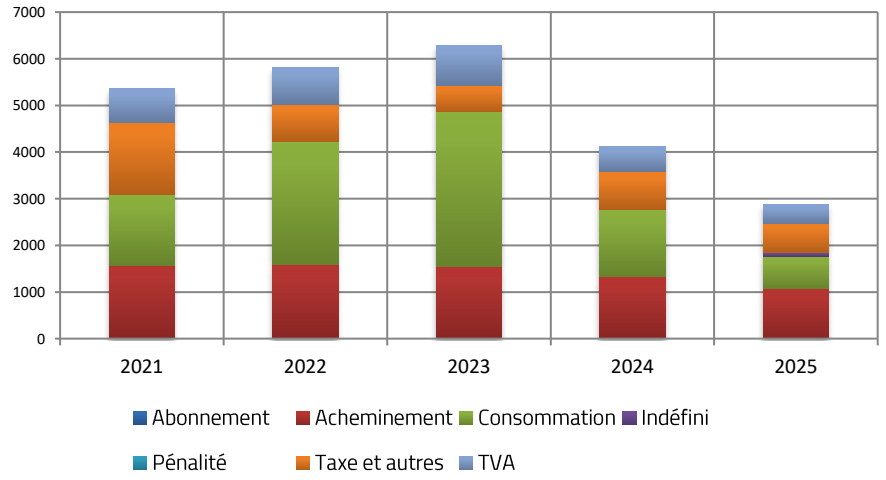
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	310,21	474,79	678,02	342,46	175,57
Montant HTVA :	384,77	565,75	804,82	403,19	202,78
Montant TTC :	545,69	648,10	868,50	503,15	247,18
Consommation en kWh :	3 380	3 795	3 060	2 289	540
Prix en c€ HTT/kWh :	9,177	12,512	22,156	14,958	32,494
Prix en c€ TTC/kWh :	16,142	17,080	28,381	21,977	45,747

PC10000

Evolution de montant TTC- facturation-

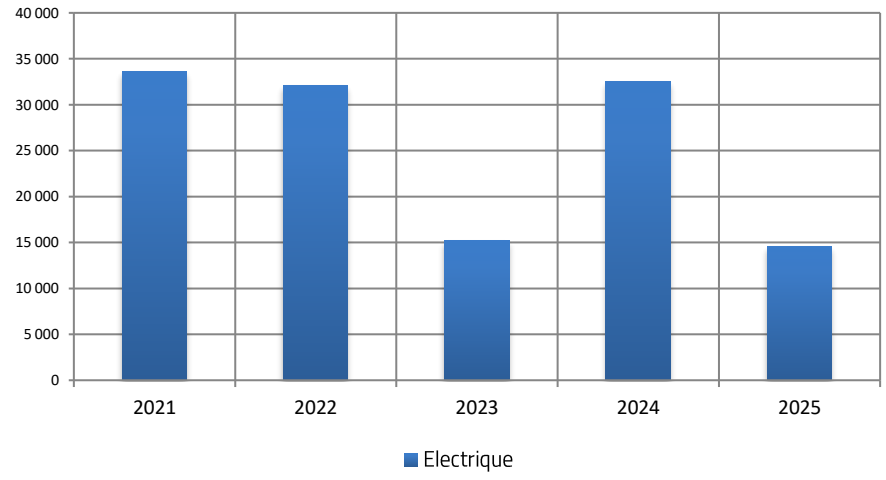


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

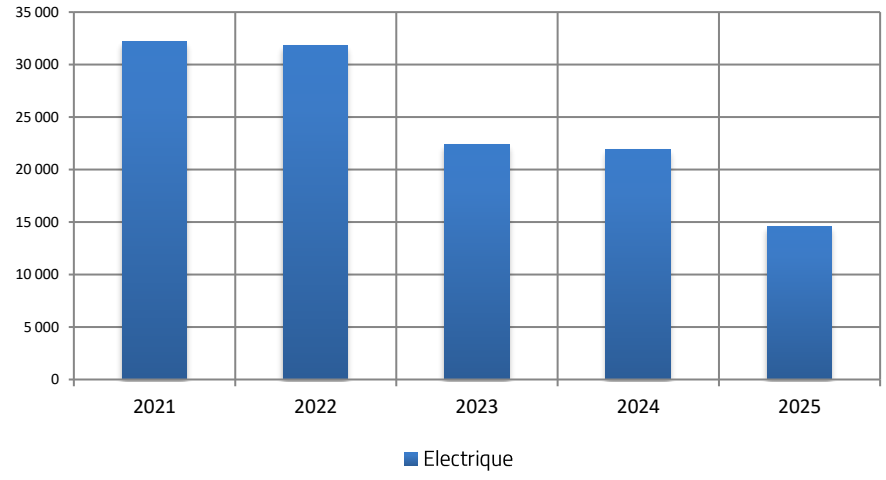


EP C179 PC10000

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

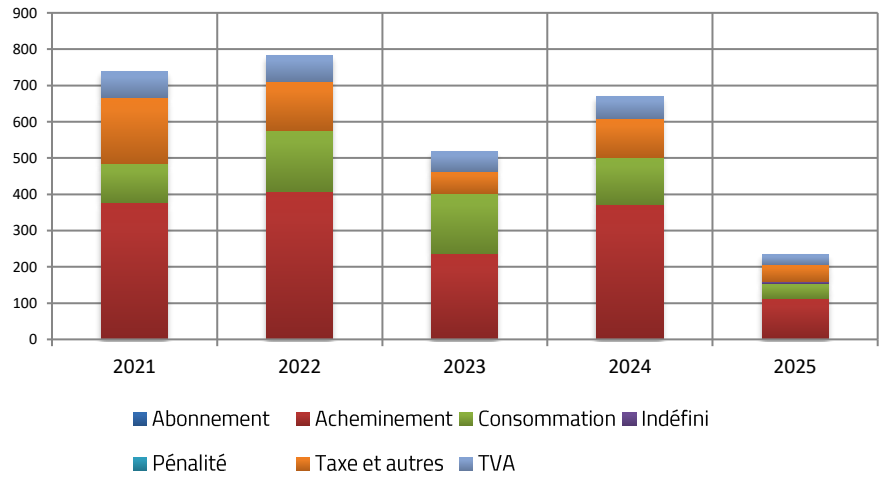
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	3 095,52	3 996,41	3 108,80	4 726,88	1 749,18
Montant HTVA :	3 831,71	4 759,77	3 658,61	5 570,25	2 115,40
Montant TTC :	5 446,20	5 713,27	3 960,68	6 609,93	2 718,18
Consommation en kWh :	33 570	32 096	15 242	32 556	14 569
Prix en c€ HTT/kWh :	9,221	12,451	20,396	14,519	12,006
Prix en c€ TTC/kWh :	16,223	17,801	25,985	20,303	18,657

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

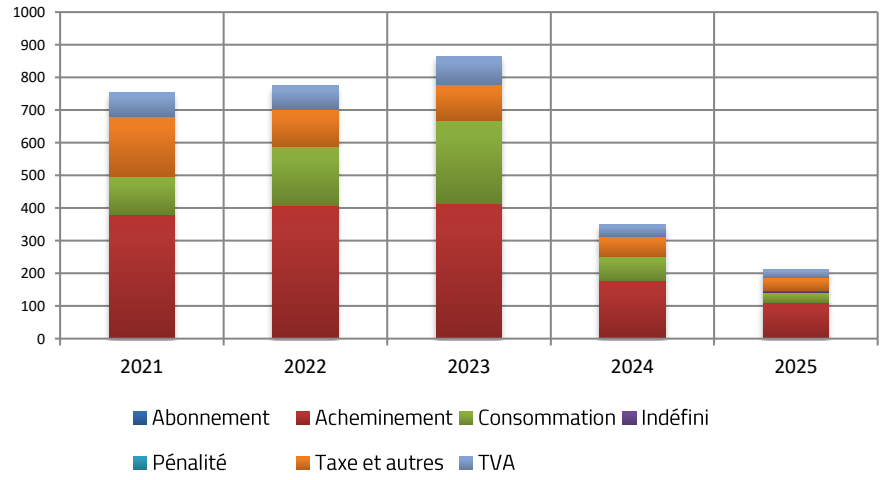
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	3 081,97	4 235,97	4 866,28	2 767,96	1 856,48
Montant HTVA :	3 801,08	5 016,54	5 716,90	3 295,93	2 248,41
Montant TTC :	5 355,57	5 802,28	6 284,00	4 115,66	2 869,24
Consommation en kWh :	32 160	31 777	22 352	21 868	14 600
Prix en c€ HTT/kWh :	9,583	13,330	21,771	12,658	12,716
Prix en c€ TTC/kWh :	16,653	18,259	28,114	18,821	19,653

PC1100

Evolution de montant TTC- facturation-

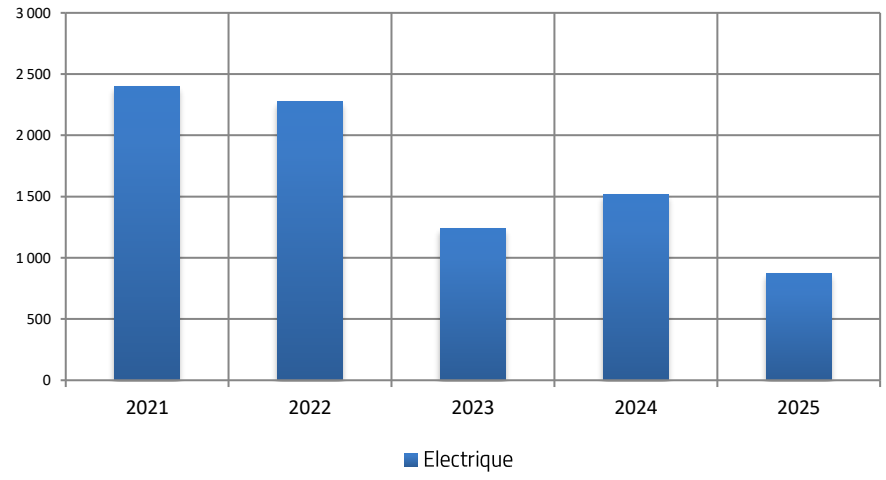


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

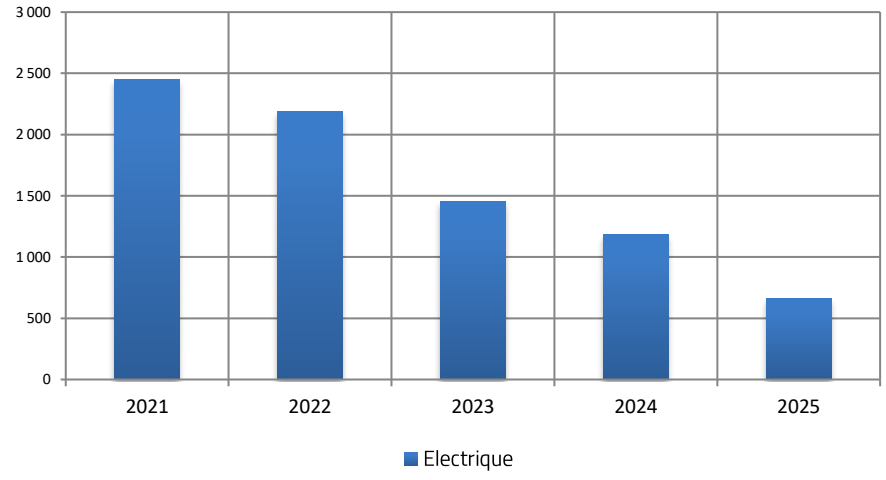


EP C179 PC1100

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



territoire d'énergie
LOT-ET-GARONNE

BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

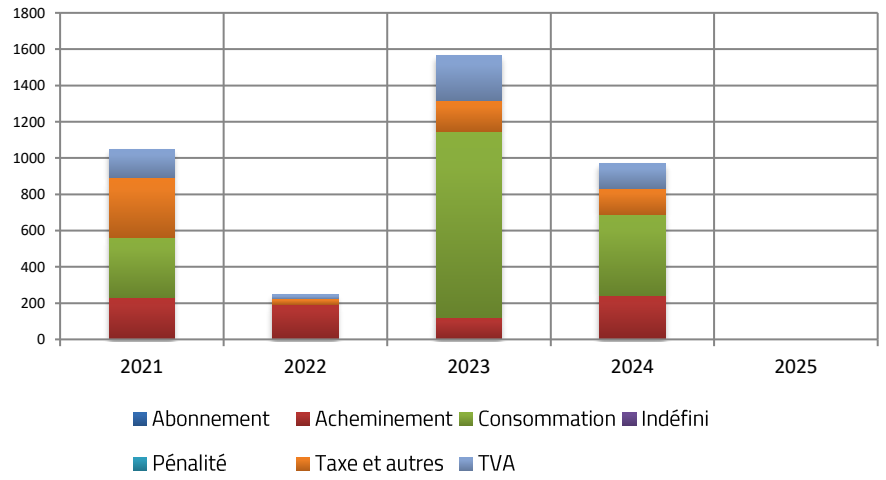
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	483,59	576,21	402,96	500,42	160,11
Montant HTVA :	554,41	650,01	455,94	559,75	187,80
Montant TTC :	737,57	783,66	516,94	669,07	233,89
Consommation en kWh :	2 402	2 277	1 239	1 513	875
Prix en c€ HTT/kWh :	20,133	25,306	32,523	33,075	18,298
Prix en c€ TTC/kWh :	30,706	34,416	41,722	44,222	26,730

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

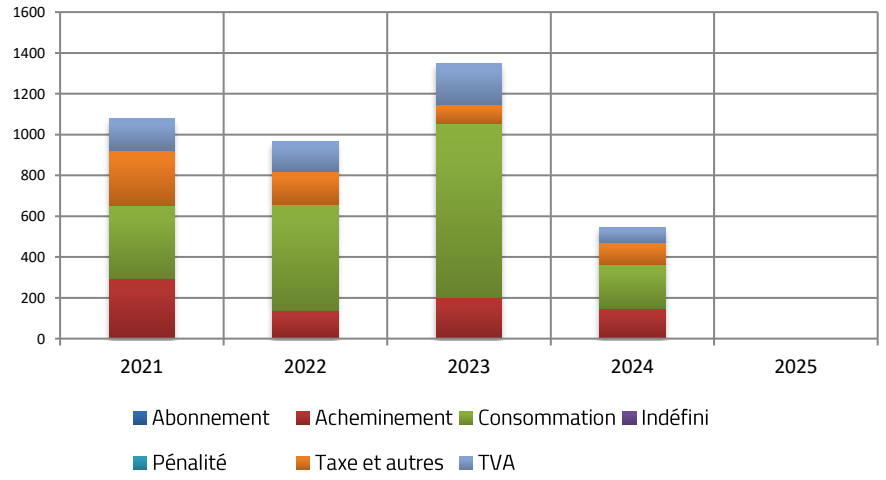
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	495,05	587,40	668,22	252,54	148,48
Montant HTVA :	568,02	660,46	752,97	287,35	173,77
Montant TTC :	753,71	775,31	863,17	348,98	212,39
Consommation en kWh :	2 448	2 184	1 456	1 185	658
Prix en c€ HTT/kWh :	20,222	26,889	45,891	21,310	22,561
Prix en c€ TTC/kWh :	30,788	35,491	59,279	29,449	32,271

PC1200

Evolution de montant TTC- facturation-

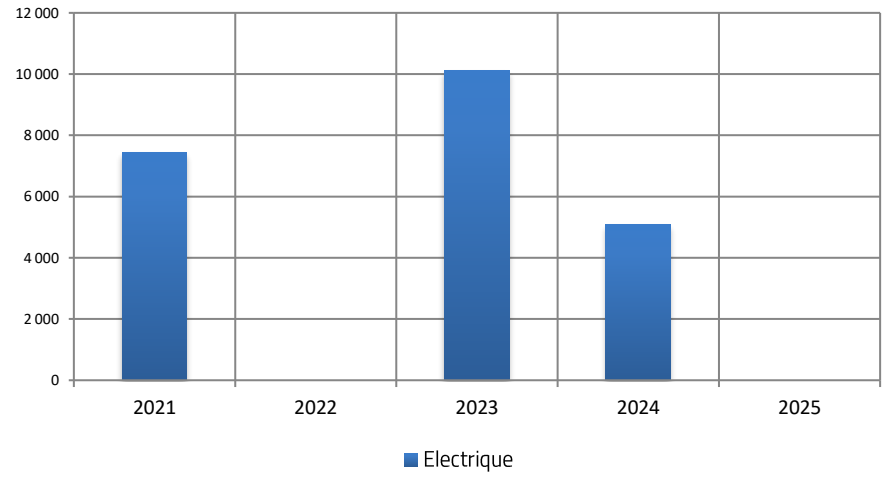


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

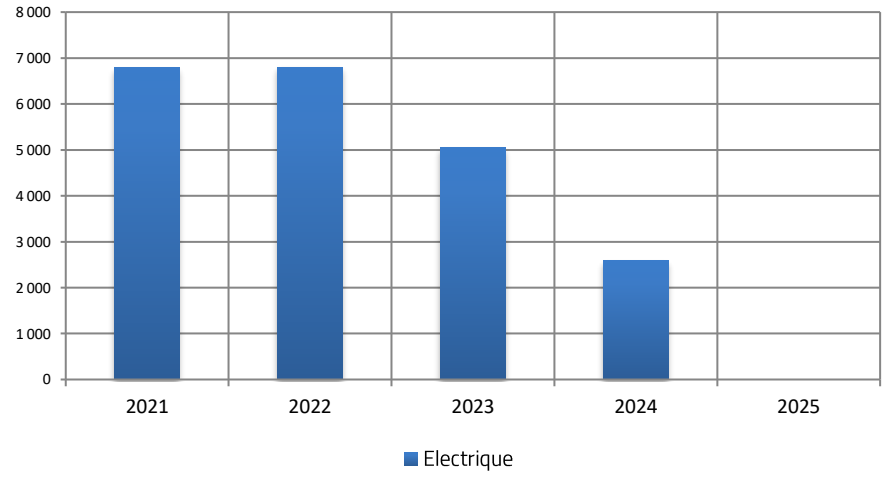


EP C179 PC1200

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

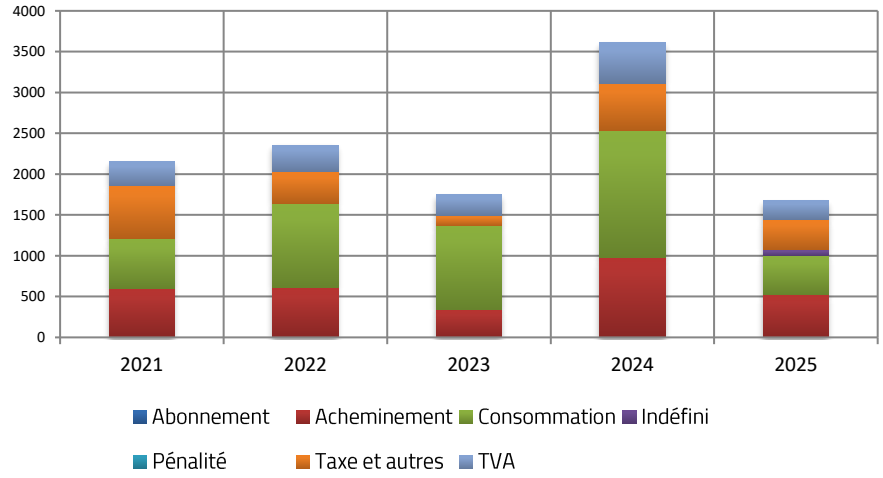
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	564,16	194,89	1 147,23	687,04	0,00
Montant HTVA :	719,05	216,85	1 395,72	820,51	0,00
Montant TTC :	1 047,48	244,93	1 563,36	967,78	0,00
Consommation en kWh :	7 450	0	10 116	5 095	0
Prix en c€ HTT/kWh :	7,573	0,000	11,341	13,485	0,000
Prix en c€ TTC/kWh :	14,060	0,000	15,454	18,995	0,000

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

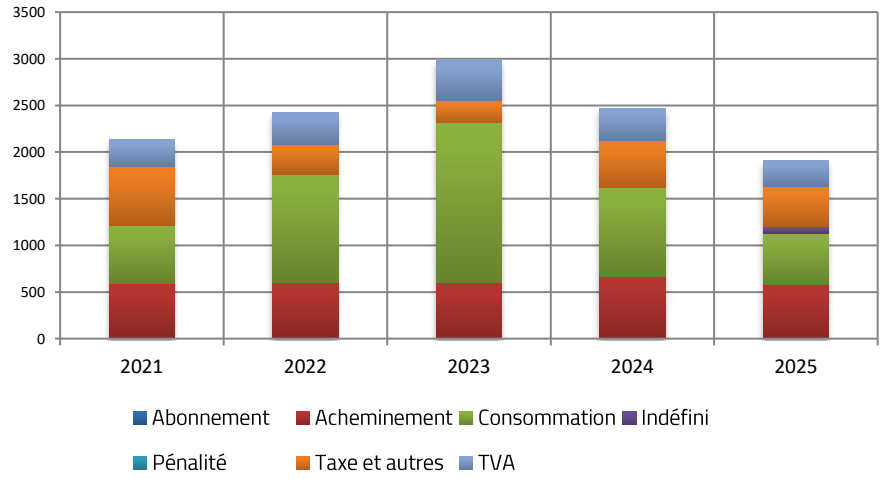
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	653,23	658,15	1 054,10	361,12	0,00
Montant HTVA :	807,90	804,36	1 257,62	434,44	0,00
Montant TTC :	1 078,77	964,66	1 349,90	543,20	0,00
Consommation en kWh :	6 785	6 800	5 049	2 585	0
Prix en c€ HTT/kWh :	9,628	9,678	20,879	13,968	0,000
Prix en c€ TTC/kWh :	15,899	14,186	26,738	21,011	0,000

PC1300

Evolution de montant TTC- facturation-

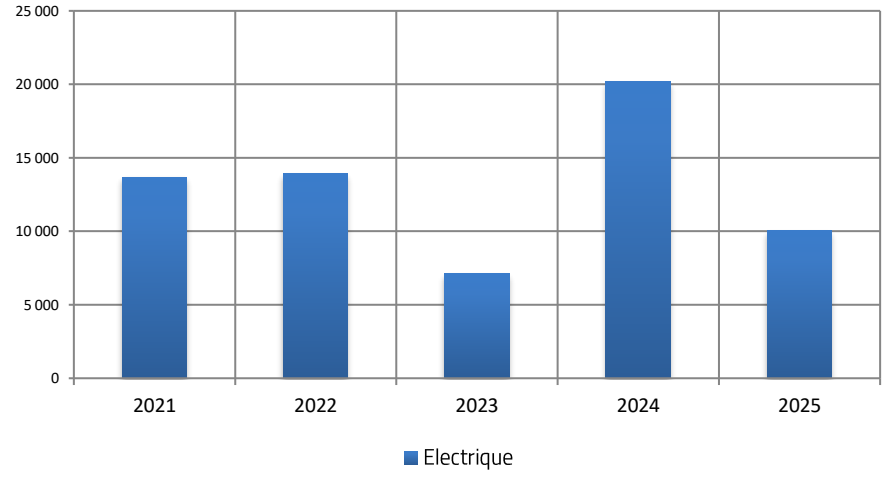


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

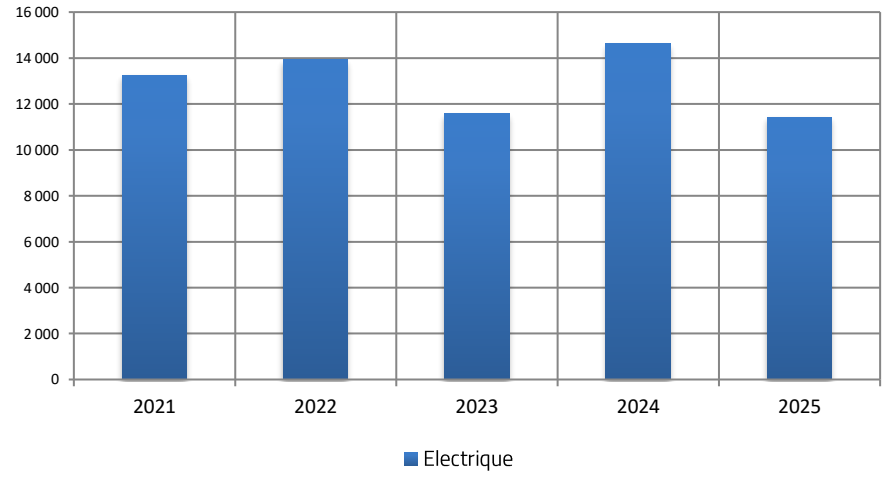


EP C179 PC1300

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



territoire d'énergie
LOT-ET-GARONNE

BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

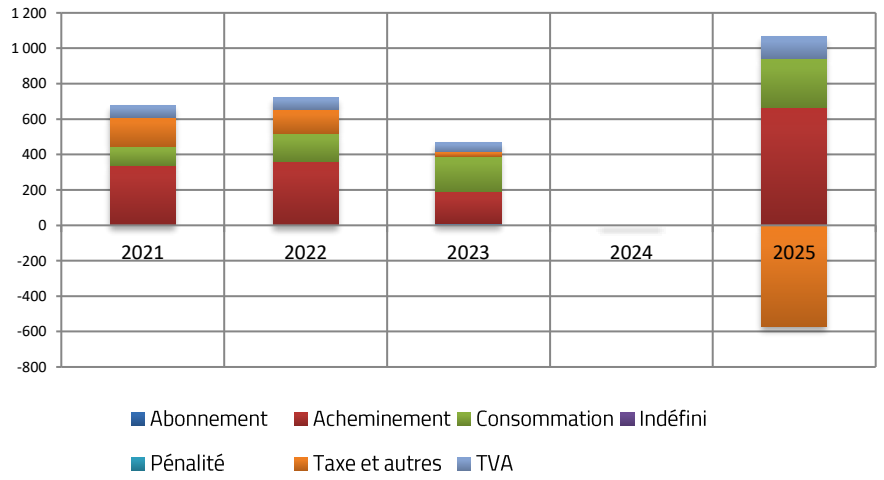
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	1 211,13	1 640,29	1 371,34	2 538,77	1 071,52
Montant HTVA :	1 507,86	1 964,98	1 622,60	3 029,11	1 308,38
Montant TTC :	2 153,98	2 356,19	1 746,10	3 606,43	1 679,78
Consommation en kWh :	13 693	13 909	7 125	20 177	10 035
Prix en c€ HTT/kWh :	8,845	11,793	19,247	12,582	10,678
Prix en c€ TTC/kWh :	15,730	16,940	24,507	17,874	16,739

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

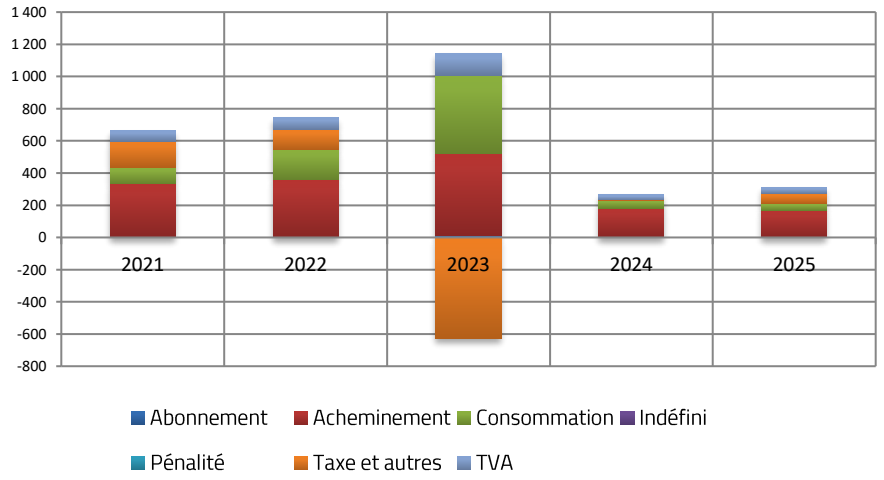
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	1 213,81	1 762,88	2 312,79	1 615,69	1 198,61
Montant HTVA :	1 506,72	2 099,28	2 738,87	1 951,30	1 473,57
Montant TTC :	2 135,16	2 421,58	2 981,74	2 461,68	1 907,82
Consommation en kWh :	13 259	13 932	11 570	14 616	11 432
Prix en c€ HTT/kWh :	9,155	12,653	19,990	11,055	10,485
Prix en c€ TTC/kWh :	16,104	17,381	25,772	16,843	16,689

PC1400

Evolution de montant TTC- facturation-

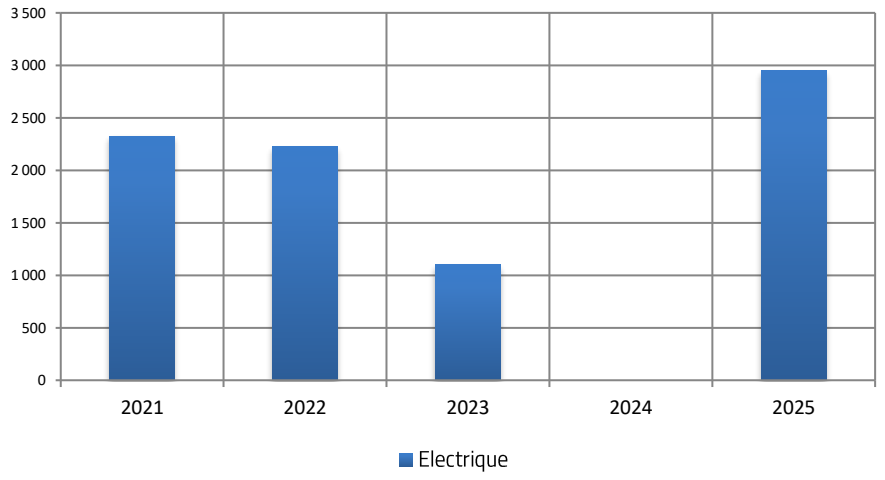


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

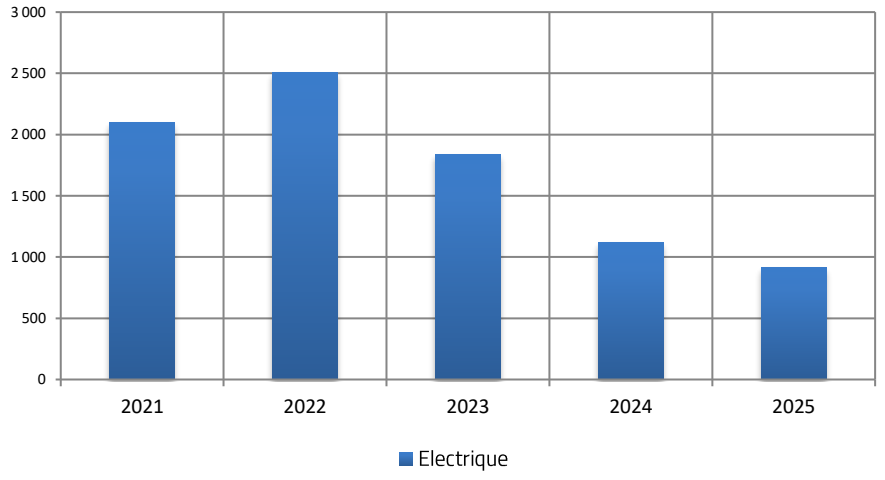


EP C179 PC1400

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



territoire d'énergie
LOT-ET-GARONNE

BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

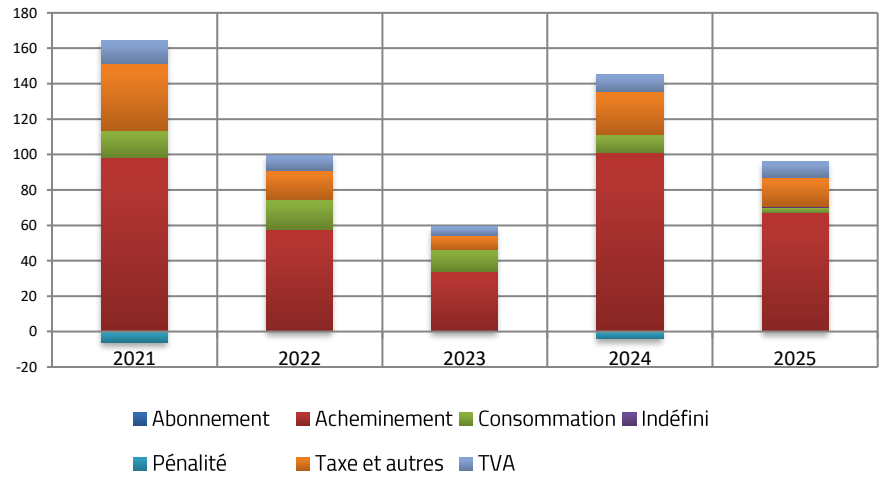
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	442,93	520,47	391,21	0,00	942,01
Montant HTVA :	509,55	590,77	442,91	0,00	1 064,44
Montant TTC :	678,02	721,82	466,86	0,00	491,59
Consommation en kWh :	2 326	2 226	1 098	0	2 948
Prix en c€ HTT/kWh :	19,043	23,381	35,629	0,000	31,954
Prix en c€ TTC/kWh :	29,150	32,427	42,519	0,000	16,675

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

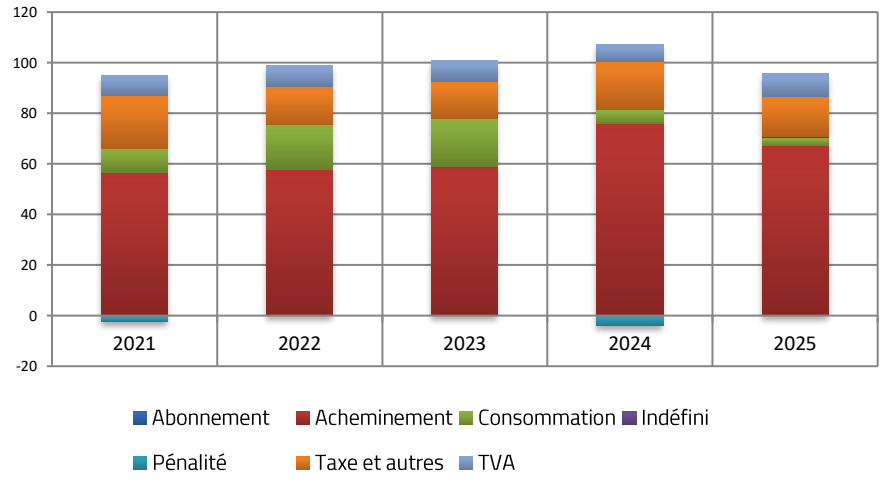
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	434,39	544,37	1 009,17	232,11	211,96
Montant HTVA :	498,32	618,29	1 139,73	261,15	248,74
Montant TTC :	661,71	743,61	513,14	263,96	310,22
Consommation en kWh :	2 100	2 510	1 839	1 116	916
Prix en c€ HTT/kWh :	20,685	21,689	54,876	20,789	23,152
Prix en c€ TTC/kWh :	31,510	29,627	27,903	23,643	33,884

PC1500

Evolution de montant TTC- facturation-

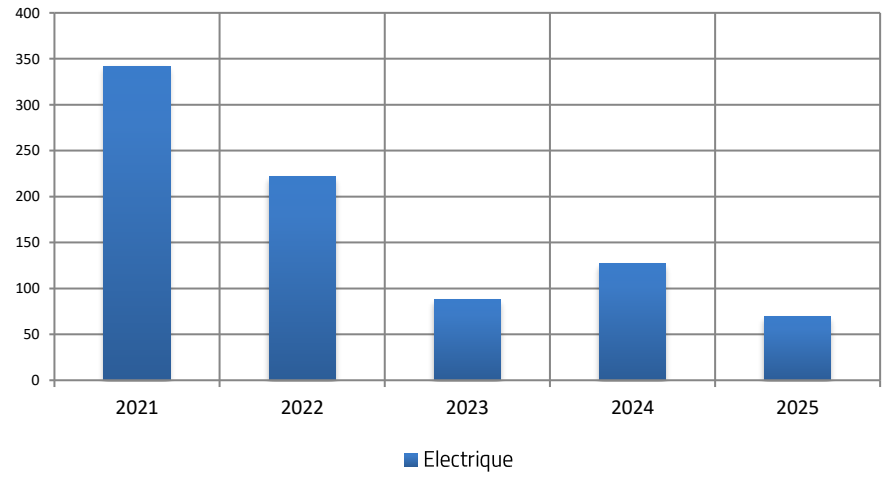


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

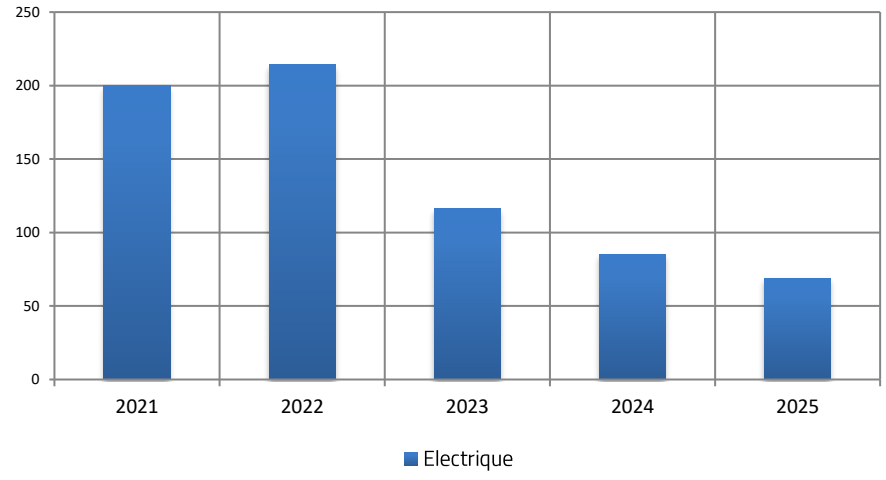


EP C179 PC1500

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

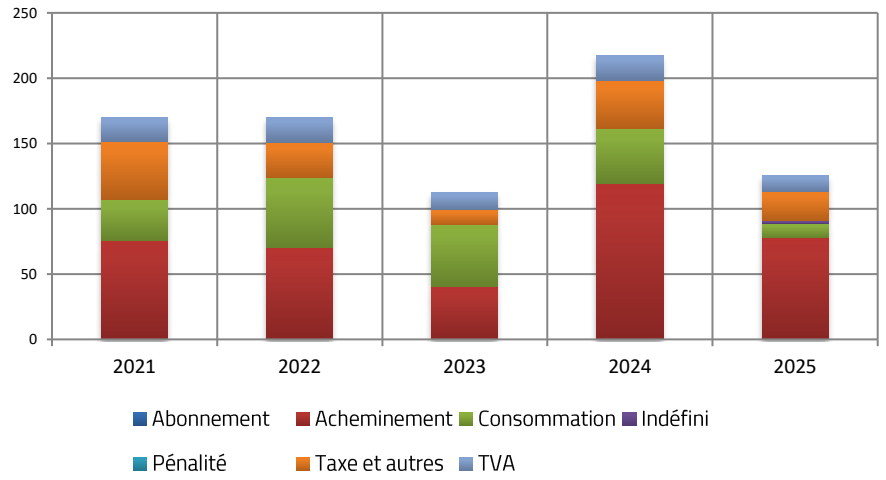
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	107,47	74,71	46,32	107,18	70,74
Montant HTVA :	120,65	83,16	51,41	116,70	79,39
Montant TTC :	158,33	99,69	59,40	141,21	95,88
Consommation en kWh :	342	222	88	127	69
Prix en c€ HTT/kWh :	31,424	33,653	52,636	84,394	102,522
Prix en c€ TTC/kWh :	46,295	44,905	67,498	111,191	138,962

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

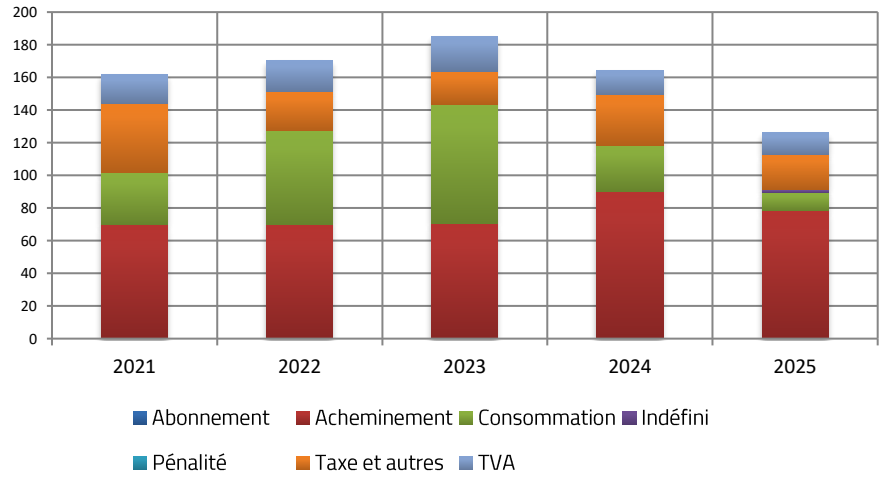
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	63,50	75,43	77,92	77,39	70,99
Montant HTVA :	71,22	83,79	86,14	84,20	80,20
Montant TTC :	92,30	98,79	100,80	103,16	95,68
Consommation en kWh :	200	215	116	85	69
Prix en c€ HTT/kWh :	31,768	35,143	67,027	90,720	102,795
Prix en c€ TTC/kWh :	46,172	46,022	86,714	120,928	138,540

PC1800

Evolution de montant TTC- facturation-

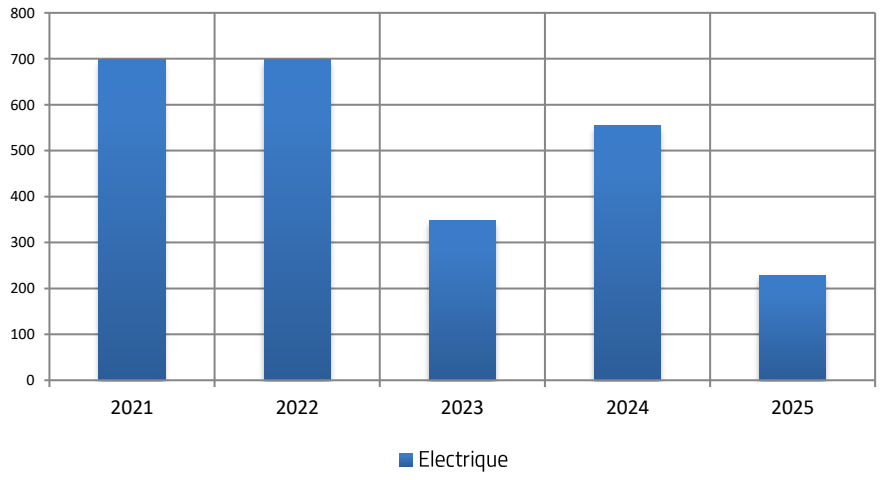


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

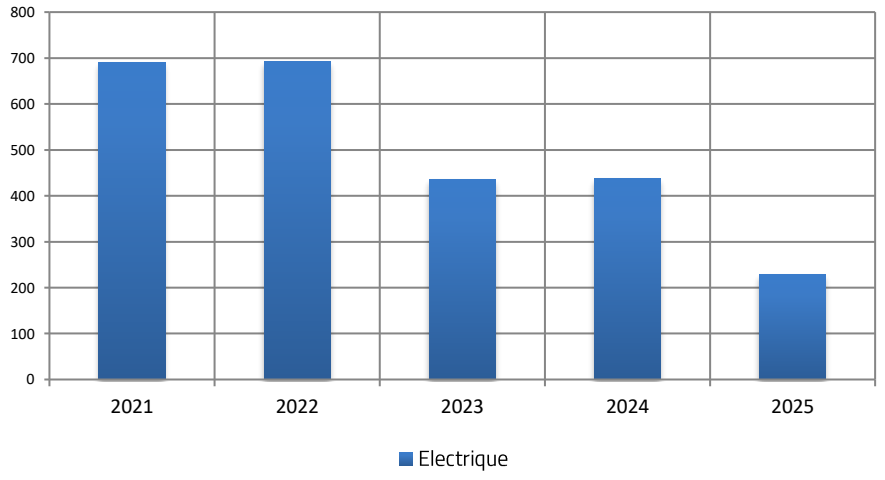


EP C179 PC1800

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

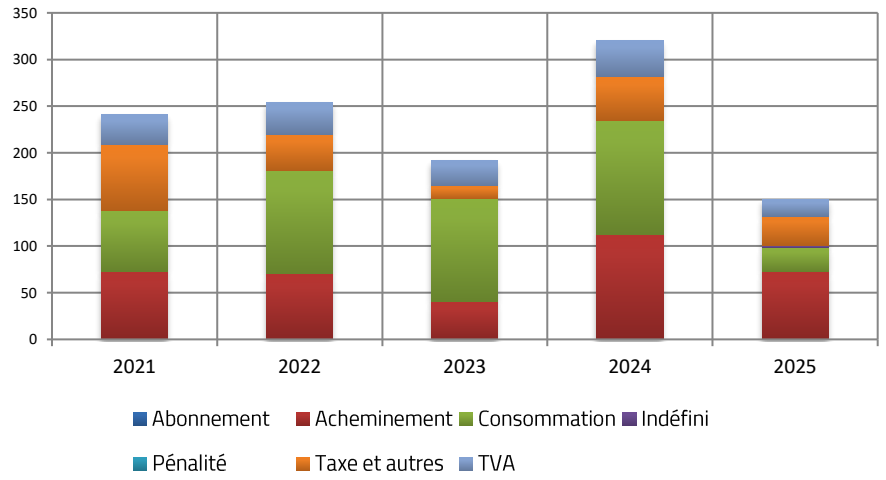
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	107,18	123,73	87,80	161,33	90,99
Montant HTVA :	125,59	142,73	101,10	181,00	103,65
Montant TTC :	170,12	170,06	112,57	217,72	125,78
Consommation en kWh :	699	699	348	554	229
Prix en c€ HTT/kWh :	15,333	17,701	25,230	29,121	39,734
Prix en c€ TTC/kWh :	24,338	24,329	32,348	39,300	54,924

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

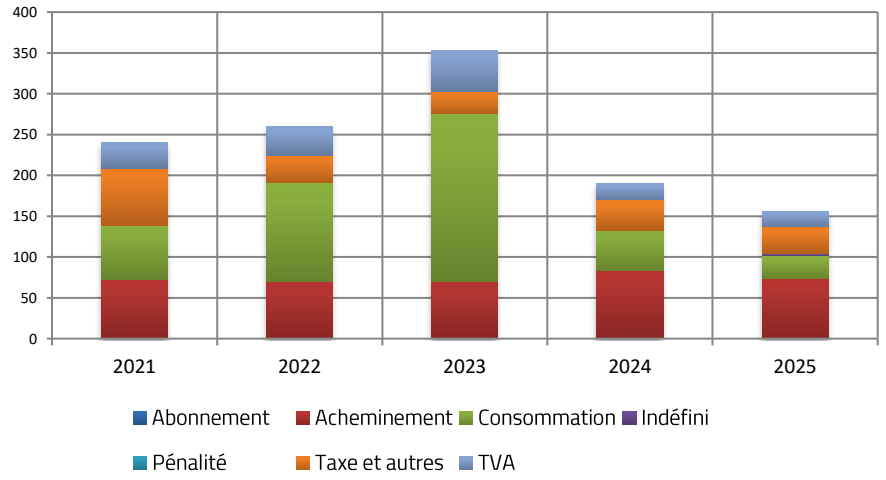
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	101,53	127,30	143,61	118,34	91,41
Montant HTVA :	119,32	146,44	164,73	133,20	104,80
Montant TTC :	161,86	170,37	184,99	164,34	126,24
Consommation en kWh :	689	692	436	439	228
Prix en c€ HTT/kWh :	14,729	18,409	32,944	26,984	40,131
Prix en c€ TTC/kWh :	23,482	24,637	42,438	37,475	55,425

PC99000

Evolution de montant TTC- facturation-

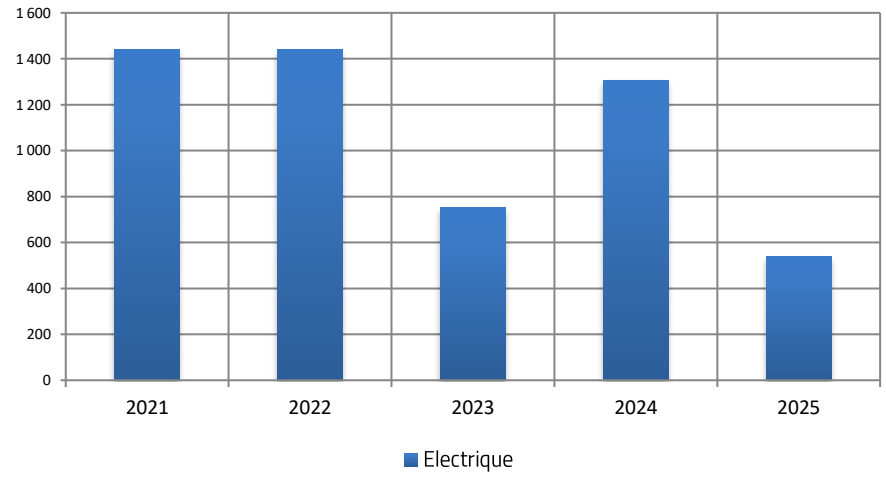


Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -

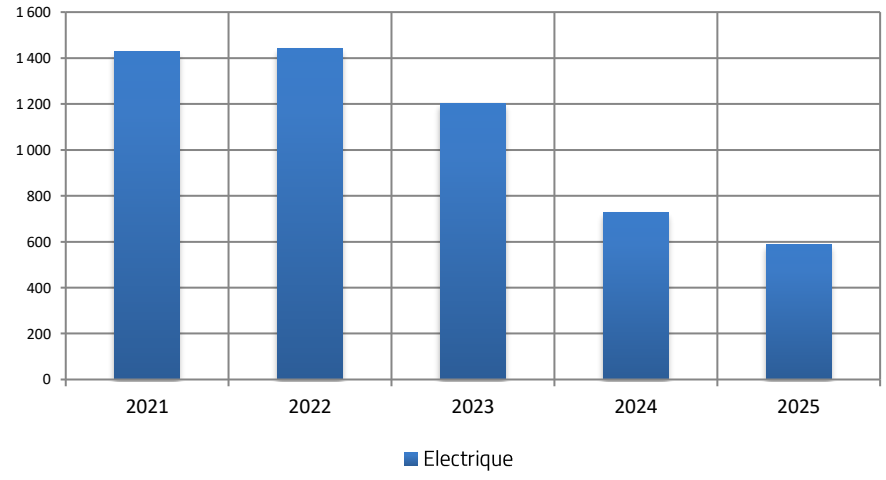


EP C179 PC99000

Evolution de la consommation- facturation-



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

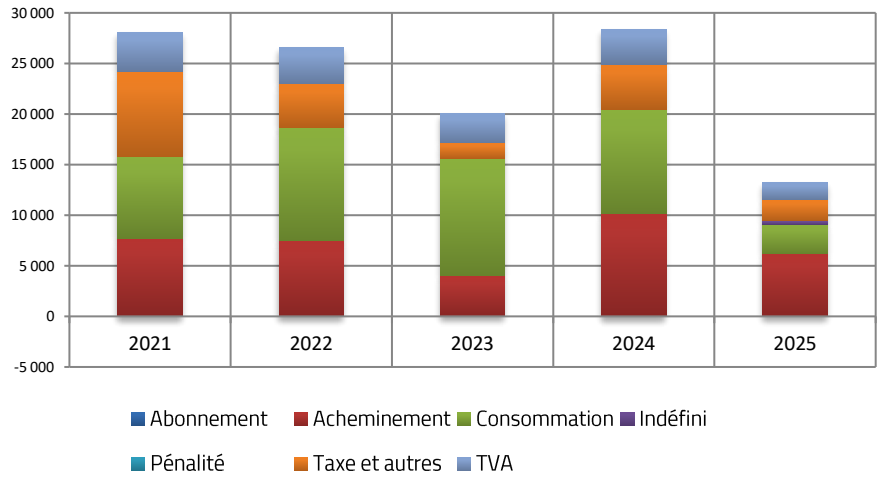
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	137,65	180,63	150,84	234,44	101,11
Montant HTVA :	169,64	214,82	177,97	273,10	118,74
Montant TTC :	240,58	254,03	191,69	320,26	149,77
Consommation en kWh :	1 440	1 439	754	1 307	540
Prix en c€ HTT/kWh :	9,559	12,552	20,005	17,937	18,724
Prix en c€ TTC/kWh :	16,707	17,653	25,423	24,503	27,735

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

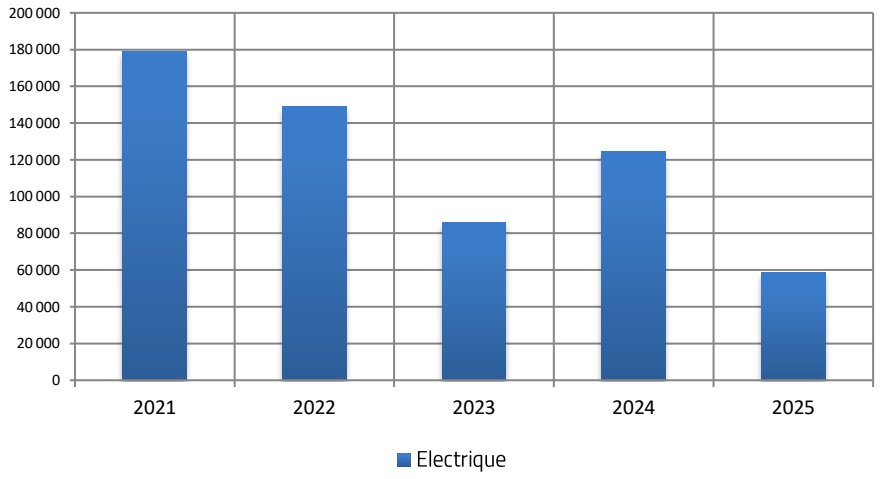
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	138,64	191,04	275,32	132,58	104,46
Montant HTVA :	170,62	226,24	325,50	153,28	123,77
Montant TTC :	240,40	259,76	352,72	190,62	156,08
Consommation en kWh :	1 427	1 440	1 203	725	587
Prix en c€ HTT/kWh :	9,718	13,269	22,883	18,276	17,803
Prix en c€ TTC/kWh :	16,851	18,042	29,315	26,275	26,601

SYNTHESE - PERIMETRE COMPLET

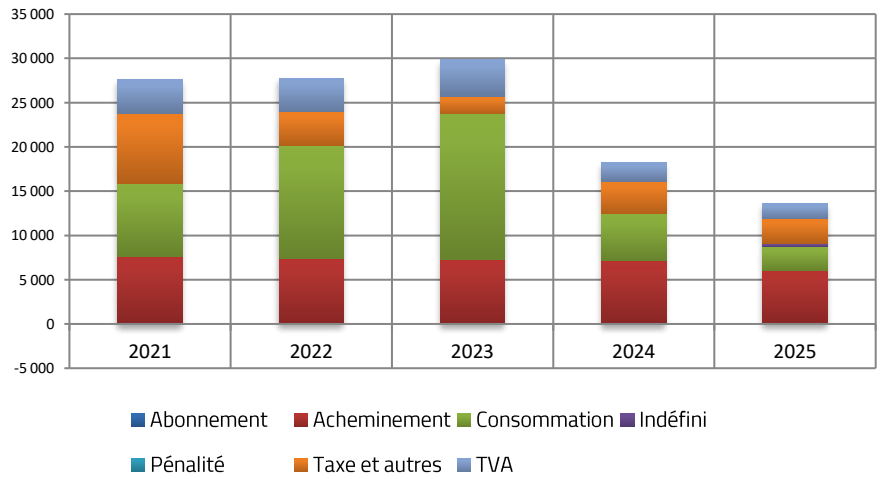
Evolution de montant TTC- facturation-



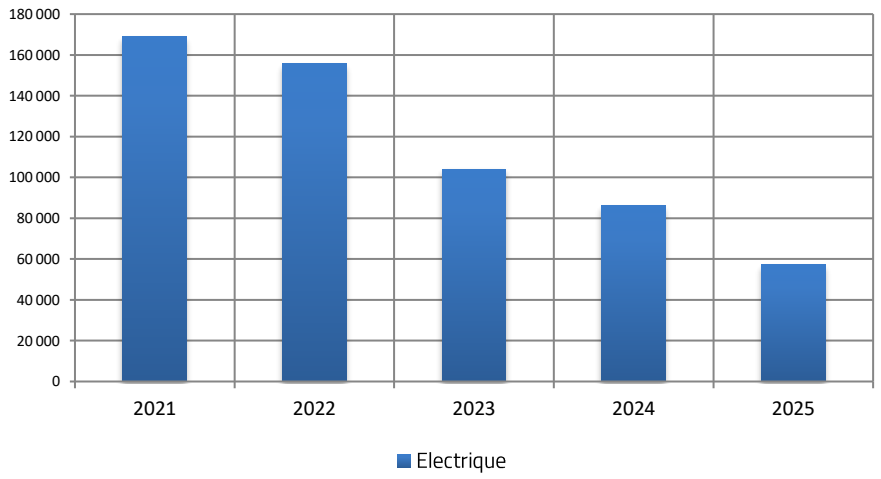
Evolution de la consommation- facturation-



Montant TTC annuel- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



Consommation annuelle- du 01/01 au 31/12 (proratas) -



BASE : DATE DE FACTURATION (PAR FACTURE)

	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	15 747,80	18 624,31	15 612,20	20 436,38	9 473,87
Montant HTVA :	19 618,76	22 186,00	18 467,91	23 884,92	11 193,20
Montant TTC :	28 055,74	26 546,86	20 014,50	28 382,34	13 240,59
Consommation en kWh :	178 757	149 184	86 101	124 393	58 601
Prix en c€ HTT/kWh :	8,810	12,484	18,132	16,429	16,167
Prix en c€ TTC/kWh :	15,695	17,795	23,245	22,817	22,594

BASE : PERIODE DE CONSOMMATION (PRORATAS-TEMPORIS)

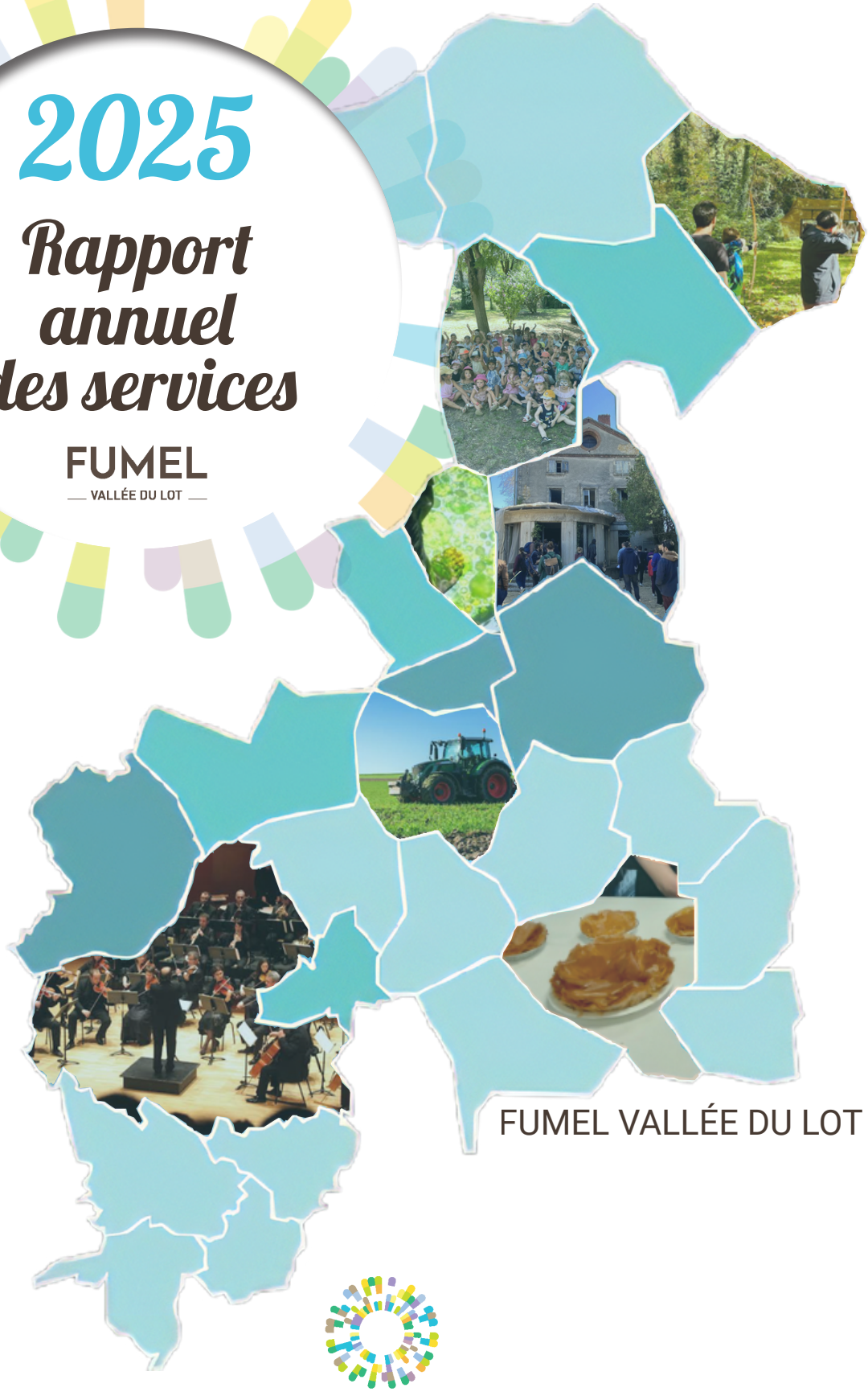
	2021	2022	2023	2024	2025
Montant HTT :	15 903,90	20 170,76	23 768,39	12 459,93	9 116,68
Montant HTVA :	19 693,60	23 952,93	27 954,70	14 610,57	10 875,44
Montant TTC :	27 588,01	27 778,81	29 903,18	18 264,41	13 634,31
Consommation en kWh :	169 131	155 671	104 092	86 168	57 415
Prix en c€ HTT/kWh :	9,403	12,957	22,834	14,460	15,878
Prix en c€ TTC/kWh :	16,312	17,845	28,728	21,196	23,747

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

2025

Rapport annuel des services

FUMEL
VALLÉE DU LOT



FUMEL VALLÉE DU LOT

FUMEL
VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine, 47502 FUMEL CEDEX - **Tél. :** 05 53 40 46 70 - **Fax :** 05 53 71 35 16
www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E10AGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Chiffres clés 2025

130
Agents à la Communauté de Communes

5
Directions Opérationnelles

25 845 000€
de Budget Global Annuel
(fonctionnement et investissement).

1 600
Bébés, Enfants, Adolescents accueillis
dans les structures communautaires.

Directeur de la publication : Didier CAMINADE
Crédits photos © : Fumel Vallée du Lot, S.Lacombe, Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot, SauveTerre Musée de Préhistoire, Freepik, Adobestock. Conception & réalisation : H.Neira, E. Corbière Service Communication.

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

SOMMAIRE

Carte du territoire Fumel Vallée du Lot p. 4
Le Président et les Vice-Présidents de Fumel Vallée du Lot p. 5
Organigramme Décisionnel de Fumel Vallée du Lot p. 6-7
Quelques actions phares 2025 p. 8-9
Investissement 2025 et Objectifs 2026 p.10-11

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES
Travaux - Voirie p. 12
Gestion Patrimoniale p. 13
Espaces Verts p. 14

DIRECTION DE L'ENFANCE, JEUNESSE, DE LA SANTÉ ET DU SPORT
Crèches - Relais Petite Enfance p. 15
Accueil de Loisirs Sans Hébergements 3-12 ans p. 16
Accueil de Loisirs Sans Hébergements 14-17 ans & Espace Jeunes p. 17
Sport - Santé - CISPD p. 18
Santé p. 19

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
Action Culturelle p. 20
École des Arts p. 21
SauveTerre Musée de Préhistoire p. 22
Développement Économique p. 23
Urbanisme et Habitat p. 24

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Communication p. 25
Assemblées et Sécrétariat Général p. 26
Informatique et téléphonie p. 27

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES ET DES FINANCES
Finances Comptabilité p. 28
Commande Publique p. 29
Ressources Humaines p. 30

TOURISME
Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot p.31

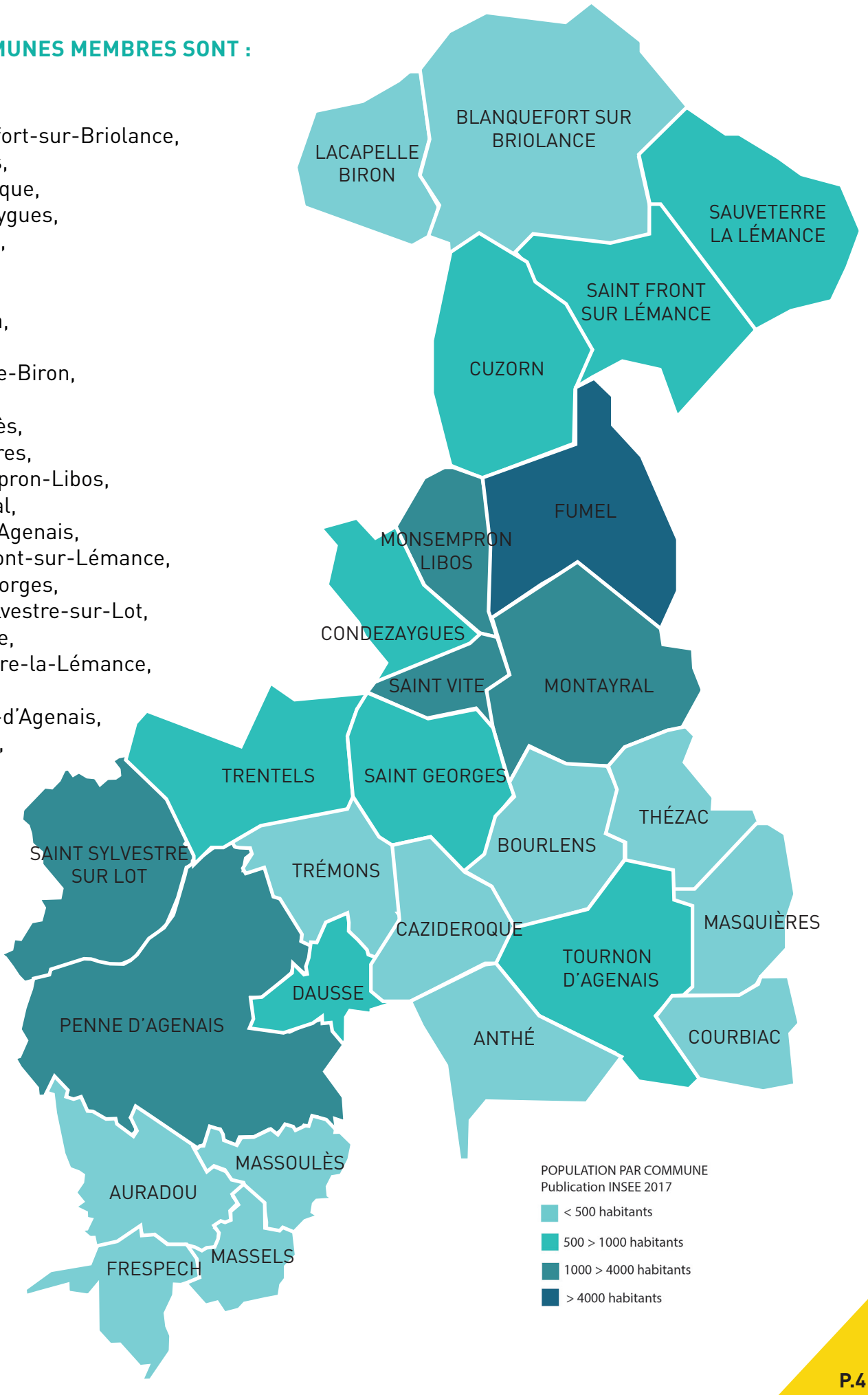


AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

LE TERRITOIRE DE FUMEL VALLÉE DU LOT

LES COMMUNES MEMBRES SONT :

- Anthé,
- Auradou,
- Blanquefort-sur-Briolance,
- Bourlens,
- Cazideroque,
- Condezaygues,
- Courbiac,
- Cuzorn,
- Dausse,
- Frespech,
- Fumel,
- Lacapelle-Biron,
- Massels,
- Massoulès,
- Masquières,
- Monsempron-Libos,
- Montayral,
- Penne d'Agenais,
- Saint-Front-sur-Lémance,
- Saint-Georges,
- Saint-Sylvestre-sur-Lot,
- Saint-Vite,
- Sauveterre-la-Lémance,
- Thézac,
- Tournon-d'Agenais,
- Trémons,
- Trentels.



AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

FUMEL
VALLÉE DU LOT

OUVERTURE | PROXIMITÉ | SOLIDARITÉ

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS DE FUMEL VALLÉE DU LOT :



Mr. Didier CAMINADE
Cuzorn
Président de Fumel Vallée du lot



Mr. Jean-Jacques BROUILLET
Monsempron-Libos
1er VP en charge des Infrastructures et Grands Projets



Mme Marie-Lou TALET
Fumel
2ème VP en charge du Développement Économique et Aménagement du Territoire



Mr. Yann BIHOUE
Saint-Sylvestre-sur-Lot
3ème VP en charge de l'Enfance Jeunesse



Mme Marie COSTES
Saint-Front-la-Lémance
4ème VP en charge des Finances et Budgets



Mr. Jean-François SEGALA
Montayral
5ème VP en charge de l' Environnement et de la Transition écologique



Mr. Jean-Pierre CALMEL
Sauveterre-la-Lémance
6ème VP en charge des Travaux-Voirie



Mme Marie-Hélène BELLEAU
Saint-Georges
7ème VP en charge de la Culture



Mr. Didier BALSAC
Tournon d'Agenais
9ème VP en charge du Sport



Mr. Gilbert GUERIN
Dausse
10ème VP en charge de la Santé

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

FUMEL VALLÉE DU LOT

Organigramme

Présidence

Didier Caminade
Président

Direction Générale des Services

Sébastien Ribeiro
Directeur Général des Services

COMMUNICATION MARKETING TERRITORIAL
Hélène Neira
Responsable

COMITÉ DE DIRECTION

Direction Générale des Ressources et des Finances

Marie-José Salvador
Directrice Générale Adjointe des Services

- **COMMANDE PUBLIQUE**
- **FINANCES COMPTABILITÉ**
- **RESSOURCES HUMAINES**
 Nathalie Larrue
 Responsable

Direction du Développement Territorial

Sébastien Ribeiro
Directeur

- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 Marine Bedril
 Responsable
- **DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- **URBANISME / HABITAT**

- **ÉCOLE DES ARTS**
 Muriel Musqui
 Directrice
- **CULTURE PATRIMOINE MUSÉE PRÉHISTOIRE**
 Magali Birat
 Responsable

Dir Je

- **PETITE EN**
- **ENFA**
 Jérome Br
 Coordin
- **JEUNE**
 Julien R
 Respons

Comment joindre un correspondant ?
05.53.40.46.70

Comment envoyer un mail ?
ccfl@cc-dufumelois.fr
1ère lettre du prénom + nom @cc-dufumelois.fr

Site internet :
https://www.fumelvalleedulot.com/fr/

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

MOYENS GÉNÉRAUX

ASSEMBLÉES SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Laetita Chateau
Responsable

INFORMATIQUE TELEPHONIE

ection de l'Enfance, unesse, de la Santé et du Sport
Jennifer Rottier
Directrice

NFANCE

SANTÉ

SPORT ET SITES AQUATIQUES / CISPD
Florent Seyral
Responsable

NCE
égeras
ateur

SSE
obert
sable

Direction Générale des Services techniques
Laurent Vigié
Directeur Général Services Techniques

TRAVAUX-VOIRIE ESPACES VERTS
Jérémy Fontaine
Responsable

ENVIRONNEMENT
Lucille Provost
Responsable

GESTION PATRIMONIALE
Thomas Le Brigand
Responsable

ATELIERS
Stéphane Armagnac
Chef d'Atelier

AR Prefecture
047-200068930-20260628-202E1071D6S-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Quelques actions phares 2025

Développement Territorial

JANVIER

Adhésion au concours **Europan-18.**

Jeunesse

FÉVRIER

1er Cap Métiers Tour à destination des collégiens.

Voirie - Espaces Verts

MARS

Début de **programme de voirie** et de fauchage.

Patrimoine Bâti

JUIN

Réfection des **passerelles et des pontons** de la halte nautique de Saint-Sylvestre-sur-Lot.

Développement économique

AVRIL

4 aides à l'installation accordées à 4 jeunes agriculteurs du territoire.

Maison des 1000 Bulles

MAI

Une programmation d'ateliers de plus en plus variée.

Nouveauté 2025 : l'accompagnement prénatal aquatique au bassin d'initiation.

Patrimoine

JUILLET

Lancement du circuit itinérant des **Découvertes Romanes.**

Ce sont 15 églises, de Blanquefort-sur-Briolance à Courbiac en passant par Monsempron-Libos, qui vous ouvrent leurs portes pour un voyage unique à la découverte de l'art roman sur notre territoire.

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Marketing territorial

SEPTEMBRE

Lancement d'une **démarche de stratégie marketing territorial** afin de définir et valoriser l'image de Fumel Vallée du Lot et de donner une direction commune pour les actions d'attractivité dans les années à venir.

Santé

OCTOBRE

Mise en place du dispositif « **Un Médecin Près de Chez Vous** » par le service Santé en partenariat avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, au Centre Intercommunal de Santé.

Habitat

DÉCEMBRE

Lancement de la communication pour la mise en place du **permis de louer** à partir du 1er janvier 2026.

Jeunesse

AOÛT

Remise des chèques aux 112 jeunes des **Chantiers Jeunes.**

CISPD

NOVEMBRE

1ère soirée d'information sur l'usage du protoxyde d'azote.

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Investissements 2025



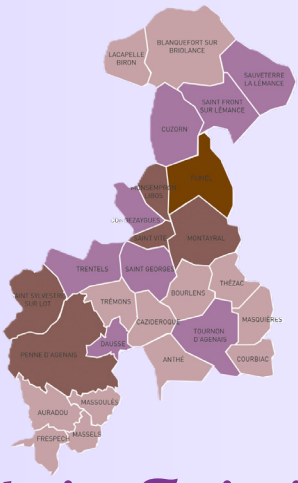
Développement Économique

AIDES AUX FILIÈRES ÉCONOMIQUES (COMMERCES ET AGRICULTEURS)

Environnement

FIN DU PROGRAMME DE LA «MISE AUX NORMES DES DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES»





Marketing Territorial

LANCEMENT DE LA STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL



Habitat

LANCEMENT DES NOUVELLES OPAH /OPAH-RU



Environnement

FIN DU PROGRAMME DE LA REDEVANCE DÉCHETS

Voirie

PROGRAMME VOIRIE 2025

Petite Enfance-Jeunesse

ÉQUIPEMENT ET MISE AUX NORMES DES BÂTIMENTS

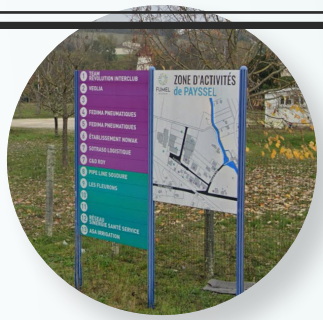


Montant des dépenses réelles

2 995 636,53 €

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Objectifs 2026



Développement Économique

AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE DE L'ENTRÉE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE DE PAYSSEL DE SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT

500 000 € TTC DONT 275 000 € FINANCÉS



Culture

POURSUITE DU PROJET DU CINÉMA LE LIBERTY AVEC LE LANCEMENT D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE

50 000 € TTC



Urbanisme et Habitat

POURSUITE DE L'OPAH ET OPAH-RU

292 386 € TTC DONT 147 869€ FINANCÉS



Travaux et Aménagements

TRAVAUX DE LA PISTE DE L'AÉRODROME DE MONTAYRAL (RÉPARATION FISSURES)

27 000 € TTC

EXTENSION DU PARKING DE LA MAISON DE SANTÉ DE SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT

261 000 € TTC



Rénovation énergétique des bâtiments communautaires



SauveTerre Musée de Préhistoire

MISES AUX NORMES ET ÉVACUATION EN TOITURE, ASCENSEUR, PAC, ISOLATION THERMIQUE...

10 800 € TTC

ALSH Lagrolère

TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES : ISOLATION, CHAUFFAGE, VITRES...

205 000 € TTC



Ateliers Techniques

MISES AUX NORMES ET EXTENSION DES ATELIERS COMMUNAUTAIRES

715 084 € TTC

AR Prefecture
047-200068920-20260630-DE_2026EL0063-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

1 responsable,
2 coordinateurs, 17 agents

Travaux - Voirie

Mission principale :

Création, aménagement, entretien et conservation de la voirie transférée par les communes. Entretien de la signalisation et des ouvrages d'art. Travaux nécessaires au maintien de la sécurité routière.

Chiffres clés 2025

- **880 km** de voirie, soit **2 752 829 m²**, **1 500 km** de fossés et **1 750 km** de talus.
- **81 062 m²** de voirie réalisés en investissement lors du programme 2025.
- **35 083 m²** de voirie entretenus en fonctionnement lors du programme 2025.
- **116 145 m²** au total de voirie traités.

Temps forts 2025 :

- → **Pose de panneaux explicatifs** sur les points d'apport volontaire (environ 130 points).
- → Acquisition d'**un camion 7.5 T bibenne**.
- → Acquisition d'**une pelle mécanique 12T**.
- → Réalisation du **programme voirie**.
- → **Travaux de maçonnerie** sur les sites intercommunaux.



Busage Penne d'Agenais



Pose de rembardes Condezaygues



Perspectives 2026 :

- Achat matériel roulant **mini pelle 5T.**
- Achat matériel roulant **camion polybenne 16 T.**
- Achat matériel roulant **véhicule léger utilitaire 3 places.**
- Achat d'une **application gestion de la voirie (informatisation des travaux).**
- **Amélioration des ateliers techniques.**
- Entretien des **ouvrages d'art.**
- **Mise en place de la mobilité** (pose de signalisation et jalonnement).

AR Prefecture
047-200068950-20260625-20260625101DG3-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

3 agents

Gestion Patrimoniale

Mission principale :

Maintenance préventive et curative et amélioration continue des bâtiments.

Chiffres clés 2025

- **+ de 1500** interventions réalisées.
- **+ de 50** bâtiments intercommunautaires en gestion.



Réfection toiture ALSH Cazideroque

Temps forts 2025 :

- → **Réfection du revêtement du bassin sportif** au Théâtre d'eau.
- → **Création de deux cabinets dentaires à la MSP** de Saint-Sylvestre-sur-Lot.
- → **Lancement du marché Toiture** (siège et maison du Directeur).
- → **Lancement du marché des travaux énergétiques** de l'ALSH Lagrolère.
- → Départ à la **retraite d'un agent** et **arrivée** de son remplaçant.



Changement du ponton de Penne d'Agenais et de Saint-Sylvestre-sur-Lot

Perspectives 2026 :

- Mise en service du nouveau **système de climatisation du Musée de Préhistoire**.
- Travaux énergétiques pour l'**ALSH Lagrolère**.
- **Réfection toiture du siège** avec implantation de **panneaux photovoltaïques.**
- **Réfection de la toiture de l'ancienne maison du directeur de l'usine.**

ATELIERS TECHNIQUE DE MARTILOQUE :

- **Désamiantage couverture** et **pose de panneaux photovoltaïques.**
- Création d'**un hangar** et d'une **ombrière photovoltaïque.**
- **Réaménagement** des vestiaires et aménagement des ateliers.

AR Prefecture
047-200068950-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Espaces Verts

Mission principale :

Maintenance et entretien des espaces verts extérieurs de l'ensemble des sites intercommunaux, des giratoires et des zones artisanales.

Chiffres clés 2025

- **2** agents, **2** saisonniers, **1** véhicule léger avec remorque.
- + de **50** sites à entretenir.

Temps forts 2025 :

- → **Équipement du service en petit matériel**.
- → Acquisition d'**un camion plateau 3T5**.
- → Amélioration de l'état des sites.
- → **Embellissement et plantations**.
- → Suivi des chantiers et partage du planning hebdomadaire aux services communautaires.
- → **Renforcement humain du service (2 saisonniers)**.



Entretien des berges



Tonte des sites communautaires

Perspectives 2026 :

- **Aménagement d'un local Espaces Verts** aux ateliers de Martiloque à FUMEL.
- Équipement du service en petit matériel.
- **Renfort en moyen humain :** un saisonnier.
- Remplacement d'un tracteur tondeuse.

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101D63-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Crèches
Relais Petite Enfance
Maison des 1000 Bulles

Mission principale :

Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui nous sont confiés, ainsi qu'à leur éveil et leur développement.

Chiffres clés 2025

- **2** Pôles Petite Enfance, ouverts **219** jours, et qui ont accueilli **103** enfants en 2025.
- **1** Relais Petite Enfance proposant **164** matinées d'éveil à Fumel et à Penne-d'Agenais.
- **1** guichet unique : **81** familles accompagnées.
- **1** Maison des 1000 premiers jours (1000 Bulles): **131** personnes dont **97** familles différentes accueillies lors des **70** ateliers enfants parents.
- **68** assistantes maternelles sur le territoire dont **23** assistantes maternelles et **97** enfants qui participent aux matinées d'éveil proposées par la Maison des 1000 Bulles.
- **2** soirées de formation pour les professionnelles de la Petite Enfance.

Temps forts 2025 :

→ **Soutien à la parentalité avec la poursuite des ateliers enfants-parents** au sein de la Maison des 1000 Bulles.

→ **Poursuite d'un travail en partenariat** avec le CMPE et la PMI avec les structures d'accueil Petite Enfance.

→ **Dans le cadre de la CTG :** temps de formation proposées aux professionnelles de la Petite Enfance, temps culturels avec des spectacles offerts aux enfants de structures (spectacle de Noël pour tous les enfants des structures d'accueil).

→ Projet pour l'ensemble des structures : **« semaine moins d'écrans »**.

→ **Journée de cohésion mutualisée** entre tout le personnel des structures Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Sport et Santé.

→ **Passerelles** crèches/écoles et crèches/ALSH.





Perspectives 2026 :

- **Soutien à la parentalité avec la poursuite des ateliers enfants-parents** au sein de la Maison des 1000 Bulles.
- **Poursuite du travail en partenariat** avec le CMPE et la PMI.
- **Dans le cadre de la CTG :** proposition d'actions culturelles, collectives entre toutes le structures, ainsi que des temps de formations.
- Mise en place des **analyses de pratiques pour les assistantes maternelles** du territoire.
- Développer le **partenariat avec La Maison des Familles**.
- Renouvellement de la **« semaine moins d'écrans »**.

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

ALSH - Accueils de Loisirs Sans Hébergement

(3 à 12 ans)

Mission principale :

Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui nous sont confiés, en leur proposant des animations et activités sportives, culturelles et de loisirs, adaptées par tranches d'âges.

Chiffres clés 2025

- **5** accueils de loisirs sur le territoire : Cuzorn, Monsempron-Libos, Montayral, Penne d'Agenais et Cazideroque.
- **1 200** enfants concernés.
- **23 071** jours enfants.
- **213 890** heures enfants.
- **+ de 900** familles.
- **Plus de 900** demi-journées d'activités et plus de **2 500** activités différentes.



Temps forts 2025 :

- **Journée de cohésion** : agents petite enfance-enfance-jeunesse formation sécurité des transports.
- **Journée récréative des ALSH** organisée par l'accueil de loisirs de Cuzorn.
- **« Semaine moins d'écran »**.
- **Échanges intergénérationnels** réguliers avec l'EHPAD de Fumel .
- **Création de chansons** avec l'association **« Voix du sud » d'Astaffort** crée par **Francis CABREL**.
- **Spectacle Mariette et le Chocolat,** par la Cie Chuchoconto au centre de loisir du Foulon, proposé par le service culture de la CCFVL.
- Projet Radio Antenne d'Oc, **enregistrement d'une émission radio « Dis-moi l'autre »**.
- Participation aux **Journées du Patrimoine Industriel**.
- **Renouvellement de la Convention Territoriale Globale en partenariat avec la CAF 47, 2026-2030**.



Perspectives 2026 :

- Utilisation d'un **nouveau logiciel de gestion INoé** et d'un **Espace Famille Numérique** permettant inscriptions, réservations et paiements en ligne.
- **Formation Compétence Psycho Sociale** : agents enfance-jeunesse le vendredi 26 juin.
- **Aide financière à la Formation BAFA pour les jeunes du territoire et organisation d'une session BAFA** en partenariat avec la CAF et la Communauté de Communes Bastides en Haut Périgord Agenais.
- **Actions CTG Santé–Sports-Culture** sur toutes les structures.
- Reconduction **des actions passerelles** entre les crèches et les accueils de loisirs.
- Poursuite **projet de Rénovation énergétique** de l'ensemble des bâtiments de Lagrolère.
- **Partenariats réguliers** avec les associations locales.

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

ALSH - Accueils de Loisirs Sans Hébergement (14 à 17 ans) & Espace Jeunes

Mission principale :

Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des adolescents qui nous sont confiés, en leur proposant des animations et activités sportives, culturelles et de loisirs.

Chiffres clés 2025

- **+ de 100** interventions en temps scolaire.
- **+ de 200** interventions en temps périscolaire.
- **+ de 1300** journées enfants.
- **100** jeunes adhérents.
- **107** jours d'activités vacances et mercredis.
- **4** séjours vacances.



Temps forts 2025 :

- Réalisation des **premiers Parcours Citoyens** dans le cadre du **dispositif « Carte Jeunes »** de Fumel Vallée du Lot.
- **Sensibilisation sécurité routière**.
- **Projet Santé et Bien-Être**.
- Programmation **vacances scolaires**.
- **Action Mercredis**.
- Intégration du **Projet Éloquence** à l'emploi du temps des classes de 3ème du collège de Fumel.
- Lancement du **dispositif CLAS** (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).
- Seconde édition du **Cap Métiers Tour,** nouvelle exposition et nouvelle formule.
- Acquisition de **deux véhicules neuf places**.



Perspectives 2026 :

- Réalisation **« Studio Numérique »** (Création et développement des actions).
- Projet **Citoyenneté**.
- Projet **Séjour étranger**.
- Projet **Numérique et Parentalité**.
- Projet **« Jobs d'été »**.
- Projet **Orientation et Découverte métiers** (Nouveau format à définir).
- **Actions de sensibilisation** (numérique et addictions).

AR Prefecture
047-200058231-20260625-2026106DE-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

2 agents (1,25 ETP)

Sport et Espaces Aquatiques CISPD

Mission principale :

Développer et encourager la pratique sportive sur le territoire.
CISPD : coordination du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Chiffres clés 2025

- **350** cartes pass'sport distribuées.
- **40 000€** de subventions aux clubs sportifs.
- **4 500** exemplaires du guide des associations sportives diffusés sur le territoire.
- **900** utilisateurs du bassin d'initiation / semaine.
- **5 800** entrées à la piscine intercommunale de Fumel.
- **7 500** entrées aux jeux d'eaux de Ferrié de Penne d'Agenais.
- **14** chantiers jeunes organisés en 2025.

Temps forts 2025 :

→ **Dynamiser les espaces aquatiques** de Fumel Vallée du Lot.
→ Restructuration de la **subvention club**.
→ **Aménagement du local** Espace Jeunes.
→ **Assemblée Générale** CISPD.



SPORT

- Participation aux **rencontres sportives scolaires.**
- Création et diffusion du **guide des associations sportives**.
- **Subvention d'aide au fonctionnement** des clubs.
- Distribution des **cartes pass'sport**.
- **Suivi** de la vie des clubs.
- **Fonctionnement** (bassin d'initiation, piscine intercommunale de Fumel, jeux d'eaux de Ferrié).
- **Organisation des challenges** sport inter-entreprises.
- **Organisation de formations** pour les dirigeants des clubs locaux.



CISPD

- **Chantiers jeunes**.
- **Actions** addictions, violences, tranquillité publique : Animation de la **participation citoyenne.**

Perspectives 2026 :

- **Améliorer l'accueil des administrés** sur les sites aquatiques.
- **Animation du CISPD** avec un nouveau programme d'actions.
- **Maintenir la dynamique autour du local « «Espace Jeunes»** et des services Jeunesse et Sport.
- **Création du comptoir des clubs** : Cadre de coopération et de mutualisation de la vie associative sportive.

AR Prefecture
047-200058231-20260625-2026E01105-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Santé

6 agents,
2 médecins généralistes,
2 chirurgiens-dentistes,
1 assistante dentaire,
2 secrétaires médicales,
1 coordinatrice santé.

Mission principale :

Assurer l'accueil et l'accès aux soins primaires, assurer des missions de prévention et de promotion de la santé et répondre à la problématique de désertification médicale en proposant à tous des soins de qualité et de proximité.

Chiffres clés 2025

- **4 310** patients reçus.
- **2 435** patients pour l'activité dentaire.
- Recettes sur soins 2025 : **410 166 €**.



Temps forts 2025 :

- → **Poursuite des partenariats** ARS, CPAM et Département Lot-et-Garonne.
- → Mise en place du dispositif « **Un Médecin Près de chez Vous** » en partenariat avec l'ARS NA.
- → Définition des axes de travail du **Contrat Local de Santé 2026-2030**.
- → Dans le cadre du CLS et des missions de prévention : **ateliers de prévention bucco-dentaire** à la Maison des 1000 Bulles et au sein des ALSH.
- → Souscription à la plateforme **DocTripper**.

AXES Contrat Local de Santé 2026-2030

AXE 1

Améliorer l'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire.

1. Accentuer la diffusion de l'offre de soins locale.
2. Poursuivre et renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.
3. Améliorer la mobilité des personnes.

AXE 2

Promouvoir la santé et les démarches de prévention en santé pour améliorer durablement la qualité de vie sur le territoire.

1. Prévenir les conduites addictives.
2. Promouvoir la santé environnementale.
3. Promouvoir l'activité physique tout au long de la vie.
4. Promouvoir la prévention en santé (améliorer l'accès aux dépistages organisés, améliorer la couverture vaccinale, ...)

AXE 3

Accompagner les publics les plus vulnérables.

1. Améliorer les parcours de santé de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
2. Améliorer la connaissance des dispositifs d'aide aux aidants.
3. Améliorer le parcours de santé des personnes âgées, des personnes en situation d'handicap et des personnes en situation de précarité.
4. Favoriser la prise en charge de la santé mentale du repérage à la prise en soins.

Perspectives 2026 :



CIS et MSP :

- **Poursuite des partenariats** ARS, CPAM et Département Lot-et-Garonne.
- Dans le cadre du CLS : poursuite de la participation aux réunions de travail.
- Installation de **nouveaux professionnels de santé.**
- Poursuite du dispositif « **Un Médecin Près de Chez Vous** ».
- **Fusion des CLS** avec l'agglomération du Grand Villeneuvois.

CIS :

- **Recrutement de professionnels de santé** : médecins, dentistes.
- Poursuite des **actions de prévention** au sein des structures communautaires.
- Mise en place de **protocoles coordonnés**.

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Action Culturelle et Patrimoine

Missions principales :

Déployer une programmation artistique pluridisciplinaire et des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le cadre du CTEAC Explor'Acteurs à destination des scolaires et d'autres publics (petite enfance, jeunesse, séniors), en partenariat avec les acteurs culturels du territoire.
Soutenir la création et la diffusion professionnelles du spectacle vivant en accompagnant les associations culturelles.

Temps forts et Chiffres clés 2025 :

- **9** spectacles : **26** représentations scolaires et/ou périscolaires – **3 650** spectateurs (avec acc.).
- **+ 27.5%** de spectateurs.
- **124** classes en parcours EAC Spectacle vivant.
- **169** heures d'ateliers et d'interventions.
- Montant global de subventions aux associations culturelles et patrimoniales : **70 658 €**.
- Followers : Facebook : **2 100** / Instagram : **161**.
- **2** commissions Culture / **2** comités Patrimoine.
- **Nouvelle version** du guide des enseignants.
- **9** communiqués de presse / **11** articles de presse.

PATRIMOINE

PROJETS PHARES RÉALISÉS :

◊ Réalisation d'une **plaque explicative en fonte** pour la Statue de la Paix.



◊ Phase 3 - Valorisation des églises **« Découvertes romanes »**.



SPECTACLES & ACTIONS ÉDUCATIVES (EAC)

	REPRÉSENTATIONS		EAC	
Nom du spectacle	Niveau	Nbre élèves / pers. + acc.	Nbre élèves / pers.	Hres atelier
DEMANDE À ALMA *Groupe Anamorphose (33)* *Centre culturel, FUMEL*	4ème > 3ème Lycée – Lycée pro Séniors CCAS	189	127	10
Détails PEAC	ATELIER RENCONTRE AUTOUR DU SPECTACLE – 2 H (1h avant, 1h après) *(Groupe Anamorphose)*			
LES CONTES DU CANTOU *Cie Avec Cœur et Panache (47)* *Hôtel de ville salle du conseil, FUMEL*	Séniors CCAS	64	11	4
Détails PEAC	PRATIQUE THÉÂTRALE - 4 H : autour des thèmes de l'enfance et de l'ancien temps - *(Cie Avec Cœur et Panache)*			
ANTIGONE SOUS LE SOLEIL DE MIDI *Cie Prométhée (47)* *Centre culturel, FUMEL*	5ème > 3ème Lycée – Lycée pro	390	127	28
Détails PEAC	DÉCOUVERTE DE L'ŒUVRE, PRÉSENTATION DU SPECTACLE – 2 H : travail sur des extraits choisis APPROFONDISSEMENT ET PRATIQUE - 4 H : la compagnie fournira d'autres oeuvres sur la mythologie; l'ensemble des textes sont accessibles au jeu pour les élèves *(Cie Prométhée)*			
PIERRE ET LE LOUP *Orchestre des symphonistes d'Aquitaine (47)* *Centre culturel, FUMEL* *En partenariat avec l'Ecole des arts*	MS > 6ème	1 062	1 030	91H30
Détails PEAC	PRÉSENTATION LES INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE-1 H À 1 H 30 (selon niveau) : découverte et décortiquage des différentes familles d'instruments ; les élèves découvrent en direct et à proximité les instruments de l'orchestre - *(Professeurs Ecole des arts)* RENCONTRE AVEC LE CHEF D'ORCHESTRE- 1 H : le chef d'orchestre viendra dans les classes pour présenter son métier, l'orchestre, l'oeuvre du concert – *(Philippe Mestres OSA)*			
MINIMUS *Cie Le Bruit des ombres (47)* *Salle La Pergola, M-Libos*	Crèches TPS > GS	432	358	16
Détails PEAC	ILLUSTRATION MON COLLEMBOLE – 1 H : création de leur personnage et lui donner un nom existant ou non ! Les collemboles créés seront ensuite réunis sur un même panneau, illustrant ainsi une biodiversité colorée de la classe - *(Cie Le Bruit des ombres)*			
DES DRAGONS DANS LES HALLS *Cie La propagande asiatique (92)* *Pavillon 108, FUMEL* *En partenariat avec After Before, Vous êtes ici et la collaboration de la CTG*	Lycée Lycée pro	87	27	4
Détails PEAC	ATELIER RENCONTRE AVEC JULIEN VILLA L'AUTEUR -1 H 30 : découverte de l'univers de l'auteur sur ce concept original de performance mêlant des passages du roman « Des Dragons dans les halls » et les textes produits par les participant.es accompagnés en musique – (Cie La Propagande asiatique)			
MARIETTE ET LE CHOCOLAT *Cie Chuchoconto (47)* *ALSH Le Foulon, M-LIBOS*	4 > 6 ans	95	30	2
Détails PEAC	ATELIER FABRICATION DE FIGURINES ARTICULÉES PAPIER / CARTON ET JEU DE MARIONNETTES1 H / ATELIER MUSIQUE ET BRUITAGES - 1 H – *(Cie Chuchoconto)*			
VOLATILE OMBRÉ *Cie La Rotule (46)* *Pavillon 108, FUMEL*	Crèches TPS > GS-CP	549	549	1h30
Détails PEAC	1 H 30 d'activités avec ATELIER LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE / ATELIER OMBRES / MODULES INTERACTIFS ET LUDIQUES en autonomie - *(Cie La Rotule et service Culture Patrimoine)*			
LE FAISEUR D'OMBRE *Cie Ribambelle (47)* *Centre culturel, FUMEL*	CP > 6ème CCAS	782	630	Jusqu'à 12h
Détails PEAC	ATELIER CONSTRUCTION DE MARIONNETTES - 3 H / ATELIER INITIATION À LA MANIPULATION D'OBJETS EN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE 3 H / ATELIER AUTOUR DE 4 THÉMATIQUES DU SPECTACLE - 4 H - *(Cies Ribambelle et Avec Cœur et Panache)*			
TOTAL 2025		3 650	2 889	169

Le service Culture et Patrimoine coordonne 9 parcours en patrimoine, culture scientifique et technique, en lien avec les partenaires du territoire, **ainsi qu'en éducation à l'image** via le cinéma Le Liberty (DSP).

Perspectives 2026 :

- **Nouvelle programmation et parcours EAC Spectacle vivant** (Musée de Préhistoire et Patrimoine, Culture scientifique et Technique pour 2026-27 en mobilisant les services Jeunesse, Petite Enfance et Enfance).
- **Multiplier les partenariats avec les compagnies, les associations culturelles et patrimoniales locales** et mutualiser des lieux de diffusion.
- **Mai 2026 : fin du CTEAC après un 2ième renouvellement** > Réfléchir à un nouveau format de diffusion des EAC au sein du territoire avec l'aide des partenaires.
- **Projet de rénovation – extension du cinéma Le Liberty,** Monsempron-Libos.
- Fin du travail de valorisation des églises **« Découvertes romanes »,** Phase 3 – Mise en ligne site internet.
- **Réalisation d'un panneau cartel explicatif** pour le buste Léon Gambetta exposé au 1er étage du siège de la communauté de communes.



AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

École des Arts

Mission principale :

L'École des Arts a pour mission de développer l'enseignement artistique et les pratiques dans le cadre du schéma départemental et du schéma territorial, ce dans quatre champs artistiques : musique, danse, théâtre et arts plastiques.

Chiffres clés 2024-2025

- **383** élèves inscrits (dont 38 élèves sur liste d'attente en musique).
- **15** enseignants.
- **26 000 €** versés par le Conseil Départemental 47.
- **13** dates émanant de l'École des Arts.
- **5 964,28€ HT** d'investissement en 2025 dont **419,26€** de subvention du Conseil Départemental.
- **14** dates de concerts et expositions organisées par l'Ecole ou de manifestations extérieures faisant intervenir les élèves de l'École des Arts (Ecole du Spectateur, rencontre d'artistes...).
- **4030** spectateurs sur les 14 manifestations.
- **1** élève a intégré l'université de Bordeaux en musicologie sur dossier.

Temps forts 2025 :

- → **Intervention en milieu scolaire dans 43 classes** des professeurs de l'École des Arts en lien avec les EAC (Pierre et le Loup).
- → **Orchestre et chorale** à Saint-Vite (300 spectateurs).
- → **Scène en herbe** à la salle des fêtes de Massoulès et d'Anthé (250 spectateurs).
- → **Orchestre et orchestre junior** à Blanquefort-sur-Briolance et Thézac, et chorale à Penne-d'Agenais.
- → **Fête de la musique** à Fumel/Libos (stade).
- → **Gala de théâtre et de danse et exposition arts plastiques** au centre culturel de Fumel (1200 spectateurs).
- → **Concerts Européens des chorales avec l'orchestre de l'École des Arts** à Tournon et à Bonaguil : **1000 spectateurs, 50 musiciens et 100 choristes.**
- → **Concert des vœux** de Fumel Vallée du Lot au centre culturel de Fumel.





Perspectives 2026 :

- **Intervention au cinéma le Liberty** pour le festival Ciné Culte (12 avril 2026).
- **13 manifestations** de l'École de Arts.
- **Fête de la musique** à Penne-d'Agenais.
- **122 élèves iront à l'Agora** d'Agen voir « **Le lac des cygnes** » organisé par l'APE de l'EA.
- **Concert de l'orchestre à l'Agora** pour le **congrès Européen de l'apiculture** (octobre).

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

1 agent Responsable – Médiation (½ ETP)
1 agent Accueil, Administration et Communication (1/4 ETP)
+ 1 Conservateur bénévole
+ 1 saisonnier juillet – août : agent d'accueil polyvalent

SauveTerre
Musée de Préhistoire

Missions principales :

Contribuer à la connaissance, à la compréhension et à la gestion du patrimoine culturel, notamment le patrimoine préhistorique local. À travers sa politique culturelle, concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation, de connaissances et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, d'intéragir avec les publics et de promouvoir le patrimoine et les richesses du territoire.

Chiffres clés 2025

- **1 149** visiteurs / **346** heures d'ouverture grand public.
- **22** RdV A' Musée-vous !
- **2** RdV nationaux (JEP, Fête de la Science).
- **300** scolaires accueillis sur les formules visites et ateliers expérimentaux > baisse notable due à l'arrêt du Pass Culture et fermeture de l'établissement début novembre.
- Site internet **3 605** visiteurs.
- Facebook **1 500** abonnés / Instagram **1 100** abonnés.
- **5** communiqués de presse, **4** articles de presse parus (DDM, SO), **4** directs Radio 4.
- **25 000** flyers diffusés via réseau Évasion SO, OT-FVL, bourse aux dépliants CDT 47, diffusion par le personnel musée et OTFVL.

Temps forts 2025 :

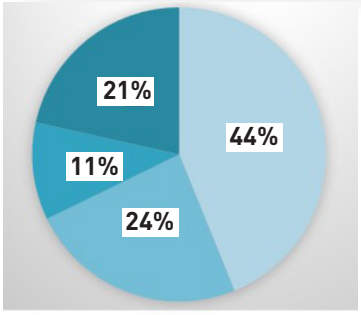
→ **Vacances Printemps, Été et Automne** : accueil du grand public et programme A' Musée-vous !

→ **Exposition temporaire « La lionne revient ... » à l'occasion de la Fête de la science,** en partenariat avec l'association Les amis de la Maison de la Paléo – Visible également pendant les vacances d'Automne.



• Bilan Fréquentation Année 2025 :

FRÉQUENTATION GLOBALE	2025
Nb visiteurs global	1 149
Ch d'Aff. Billetterie en €	7 088€
Nb de visiteurs individuels payants À partir de 6 ans / réduit / forfaits 2 visites Bonaguil – Sauveterre	504
Nb de visiteurs individuels gratuits enfants – de 6 ans / invitation / 2ème acc. gratuit animation Famille	275
Nb de visiteurs Animation Famille programme d'animations vacances scolaires zone A et vacances d'été	123
Nb de visiteurs Groupes ENF & AD sur réservation, visite commentée ou atelier pédagogique	247
Ch d'Aff. Boutique en €	2 019 €



Individuels payants
Individuels gratuits
Ateliers familles
Groupes

Fréquentation par type de public.

À noter :
**une baisse de fréquentation par rapport à 2024 ;*
**la proportion Public individuel - Public scolaire est similaire ;*
**le maintien des ateliers familles malgré la concurrence des autres sites touristiques ;*
**fermeture exceptionnelle durant l'été (1 semaine) > alerte canicule en raison du système de climatisation HS et fermeture pour travaux à compter de novembre 2025.*

• HORAIRES 2025 :

Du 22 > 02/05 Lundi au vendredi 14h -17h (sauf 01/05),
Du 01 > 13/07 Tous les jours (sauf samedis) 13h30 - 18h
Du 14/07 > 17/08 Tous les jours (sauf sam. et dim. matin, 14/07 et 15/08) 10h30 à 12h30 - 13h30 à 18h
Du 18 > 31/08 Tous les jours (sauf samedis) 13h30 - 18h
Du 21/09 > 31/10 Lundi au vendredi (sauf 1er/11) 14h - 17h

• Politique de communication multicanal :

Kakémono façade, site internet dédié, page Facebook et compte Instagram, newsletters communes avec l'OTFVL, emailings, réseau Évasion Sud-Ouest (25 sites partenaires), présence sur sites d'avis et sites internet OT partenaires, émissions Radio 4, diffusion d'affiches et flyers, encarts publicitaires (agenda animations OT Cœur de bastides, Vallée du Lot), 4 communiqués de presse, 3 encarts Sortir 47, 3 encarts ciné Cinéma Liberty.



Perspectives 2026 :

- Programmation A' musée-vous 2026 : **de nouveaux ateliers** animés en interne et **une journée PréhistoExpériences** avec 3 activités en continu sur la saison 2026.
- **Travaux** de remplacement du système PAC et remise en état du système de renouvellement d'air.

AR Prefecture
047-200068930-20260629-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

2 agents (2 ETP)

Développement économique

Mission principale :

Assurer le développement économique du territoire et favoriser l'emploi.

Chiffres clés 2025

- **9 337** actifs dont **3 242** emplois salariés (du-secteur privé).
- **3 385** hectares de surface agricole engagée dans l'agriculture biologique.
- **72** entreprises dans l'industrie, **101** entreprises dans la construction, **434** entreprises dans le commerce.
- **40** agriculteurs membres du réseau de vente directe à la ferme.
- **16** porteurs de projet ont bénéficié de prêts d'honneur ILG pour un montant de **106 000 €** pour **25** emplois créés ou sauvegardés.
- **4** porteurs de projet ont bénéficié des fonds CSDL pour un montant de **19 500 €**.
- » Aides à l'installation des jeunes agriculteurs : **4** dossiers accordés pour un montant de **12 000 €**.
- Dispositif ACP pour soutenir les artisans et commerçants en centre-bourg : **5** dossiers accordés pour un montant de **19 537,27 €.**

Temps forts 2025 :

→ Participation au **Concours d'architectes EUROPAN-18** pour la réhabilitation du site de l'ancienne usine de Fumel.
→ Accueil de **deux nouveaux entrepreneurs à la pépinière d'entreprises**.
→ **Rallye agricole 2025** sur le thème du maraîchage.
→ Signature de la convention d'**Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**.
→ Accompagnement de **8 communes Villages d'Avenir** de Fumel Vallée du Lot.
→ Préparation et animation des réunions publiques pour le lancement du **Permis de Louer**.
→ La Communauté de communes a eu l'honneur de recevoir le **prix "Trajectoire Collectivité"**, une reconnaissance du travail mené aux côtés des artisans, commerçants et entrepreneurs de notre territoire par le Service Développement Économique.







Perspectives 2026 :

- **Démarrage du Permis de Louer** (30 dossiers au 04 mars 2026).
- Poursuite du dispositif **Action Collective de Proximité.**
- **Redynamisation des centres-bourgs** (PVD-ORT).
- Suivi animation de l'**Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et OPAH-Renouvellement Urbain**.
- Préparation d'une **brochure Artisans d'Art**.
- Continuité du concours **EUROPAN-18**.

AR Prefecture
047-200038930-20260629-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Urbanisme et Habitat

Mission principale :

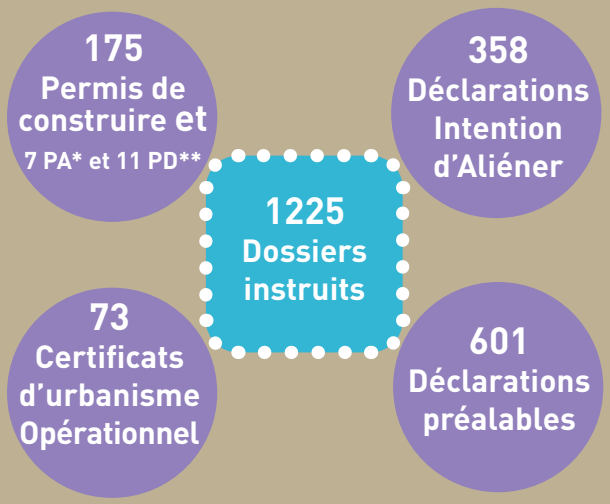
Mettre en place la politique ambitieuse de l'habitat et d'aménagement du territoire de la communauté.

Chiffres clés 2025

Application du Droit des Sols :

- **1 225** demandes instruites.
- **Plus de 2 000** contacts (appels téléphoniques/accueil public).
- **Plus de 4000** mails traités.
- **+ de 170** logements rénovés.

RÉPARTITION DES DOSSIERS INSTRUITS



*Permis d'Aménager
**Permis de Démolir

Temps forts 2025 :

- → **Mise en place du permis de louer avant son lancement** sur les communes de Monsempron-Libos, Fumel et Penne d'Agenais.
- → **Avancement dans l'émergence du SCoT** (Shéma de Cohérence Territorial).
- → **Lancement de la Révision allégée du PLU de Frespech** pour le projet sur la base nautique.
- → **Signature du Pacte Territorial France Rénov.**
- → **Droit du sol :** formation d'une nouvelle instructrice à la suite d'un départ à la retraite.



Perspectives 2026 :

- Poursuite et **atteinte des objectifs de l'OPAH et de l'OPAH-RU**.
- **Suivi du Pacte Territorial** en collaboration avec l'Anah et le CAUE 47.
- **Lancement du permis de louer en janvier 2026** et suivi administratif en collaboration avec URBANIS.
- **Poursuite de l'instruction du droit des sols avec l'arrivée de nouveaux instructeurs,** réorganisation du service.
- Approbation en fin d'année de la **révision allégée du PLU de Frespech**.
- Suite et fin du **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)**.

,AR,Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

2 agents (2 ETP)

Communication et marketing territorial

Mission principale :

Informer les administrés et valoriser les actions et les projets de la communauté de communes auprès de tous les publics.

Chiffres clés 2025

- **363** nouveaux abonnés à la page Facebook (idem 2024).
- **38 273** visites de la page facebook FVL en 2024 (contre 36 500 en 2024).
- **+ de 924 000** vues (contenu lu ou affiché).
- **30** émissions diffusées sur les ondes de «Radio 4 » (4 diffusions chacune / semaine).



Temps forts 2025 :

- Mise en place d'une **communication** autour du **dispositif «Un Médecin près de chez vous»**.
- **Organisation d'évènements internes** comme « le Noël des enfants» des agents de la communauté de communes (en partenariat avec le service RH et Petite Enfance). **Nouveauté 2025** : repas de Noël des agents.
- **Développer la communication** liée aux activités des services (**nouveauté 2025** : 1ère soirée de prévention à l'usage du protoxyde d'azote à l'Espace Jeunes).
- **Développer et animer le site internet et le compte Facebook** de la communauté. **Nouveauté 2025** : mise en avant des nouveaux commerçants sur le territoire.
- **Organiser la cérémonie des Voeux de janvier 2025** (Vidéos de présentation, invitations / réception / plannification de l'évènement). **Nouvauté 2025** : réorganisation du déroulé en incluant l'École des Arts dès le début de la cérémonie et les Arts Plastiques.



Perspectives 2026 :

- **Début de la mission de refonte du site internet** de Fumel Vallée du Lot.
- **Suite de la démarche d'attractivité territoriale** (stratégie marketing territoriale - Phase 2).
- **Création d'un plan de communication** lié à la mise à place de l'application de co-voiturage Karos.
- **Réalisation de nouveaux supports de communication** en lien avec les élections communautaires «Le Guide de l'Élu communautaire».
- **Création et diffusion de deux lettres d'infos** (mi-2026 et fin 2026).
- Développer des **supports de communication internes** dédiés aux élus (newsletter).

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

3 agents (2,5 ETP)

Assemblées et Secrétariat Général

Mission principale :

Recueillir et traiter les informations nécessaires au fonctionnement administratif de la communauté.

Chiffres clés 2025

- **107** délibérations.
- **236** décisions.
- **7** arrêtés règlementaires.
- **5** conseils communautaires.
- **4 475** appels reçus.
- Près de **300** actes dématerialisés transmis au contrôle de légalité.

Temps forts 2025 :

→ **Réorganisation du service** avec des mobilités internes.
→ Mise en place de **Delibia** (outil d'Intelligence Artificiel pour les collectivités).





Perspectives 2026 :

- Assurer la **mise en œuvre administrative des amendes pour dépôt sauvage** en collaboration avec le service Environnement.
- **Installation du nouveau Conseil Communautaire** (avril 2026).

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

1 agent

Informatique et téléphonie

Mission principale :

Maintenance et entretien informatique et téléphonique de la collectivité, en assurant le bon fonctionnement des outils utiles aux agents.

Chiffres clés 2025

- **97** postes informatiques en gestion.
- **74** postes fixes dont **3** standards téléphoniques.
- **32** téléphones portables déployés.
- **1 227** interventions / dépannages pour l'année 2025 dont **56** tickets ouverts auprès du prestataire support d'Equadex.
- **50** tablettes Android dédiées aux élus pour la consultation des convocations électroniques. Ce matériel a été récupéré récemment, dans le cadre de la fin de mandat.
- **6** tablettes Windows, pour nos services, (dont 1 Atelier, 1 DGS et 4 crèches/ALSH).

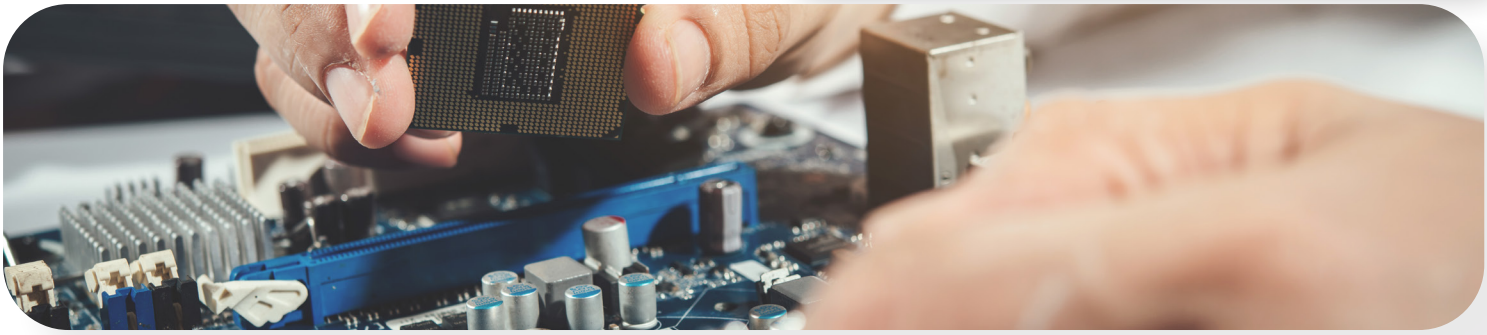
Temps forts 2025 :

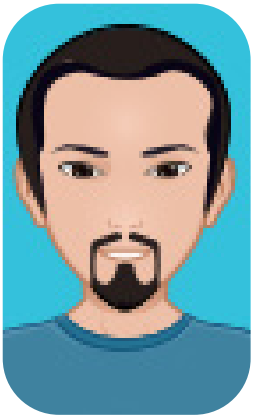
→ Printemps, Automne : **Renouvellement des marchés téléphonie (fixe), informatique et support**.

→ Préparation de la **mise en œuvre des nouveaux marchés prévue** au 1er trimestre 2026, avec le service Commande Publique, encadré par un AMO.

→ Poursuite d'analyse par services de leur gestion de données « personnelles », **pour mise en conformité sur le RGPD**...(toujours en cours).

→ **Inventaire, tri et restauration des anciens matériels** (postes, écrans, serveurs...) en vue de leur vente, don ou destruction, conformément aux règles de gestion du matériel public.





Perspectives 2026 :

- Finalisation du **renouvellement du parc informatique** (fin de garantie, fin du support Windows 10).
- Poursuite de la **mise en œuvre du RGPD**.
- Déploiement d'une **solution de sauvegarde des données et d'un accès déporté au serveur via le cloud**.
- Réaliser un **Audit de cybersécurité.**
- **Modernisation des équipements** des salles de réunion.
- Poursuite du **déploiement de la fibre**.
- Accompagnement de la **mise en œuvre des nouveaux marchés téléphonie, informatique et support** avec le prestataire.

AR Prefecture
047-200068950-20260623-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Ressources Humaines

Mission principale :

Le service des Ressources Humaines s'assure d'une bonne cohérence entre les missions des services et les compétences des agents.

Chiffres clés 2025

- **406** arrêtés.
- **191** contrats et avenants.
- **3** départs et **9** départs en retraite.
- **174** agents au 31/12.
- **179** carrières.
- **18** avancements de grade.
- Moyenne de **181** bulletins/mois.
- **258** jours de formation suivis.
- **64** stagiaires accueillis (76 demandes).
- **306** candidatures reçues.

Temps forts 2025 :

→ **Poursuite de l'action sociale locale** (Noël des enfants des agents de la communauté et le repas de Noël).

→ **Dématérialisation** des entretiens professionnels.

→ Mise en place de la **participation employeur Prévoyance Santé et contrat collectif Prévoyance**.

→ Remise des **médailles du travail** aux agents.





Perspectives 2026 :

- Projet d'**installation d'un système de badgeage**.
- Mise à jour des **Fiches de poste**.
- Organisation du **temps de travail annualisé pour les centres de loisirs**.
- Relancer le **magazine ou une newsletter RH auprès des agents et des élus**.

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Finances Comptabilité

Mission principale :

Mise en œuvre des décisons et des orientations financières de la collectivité (budgets, contrôle de gestion...)

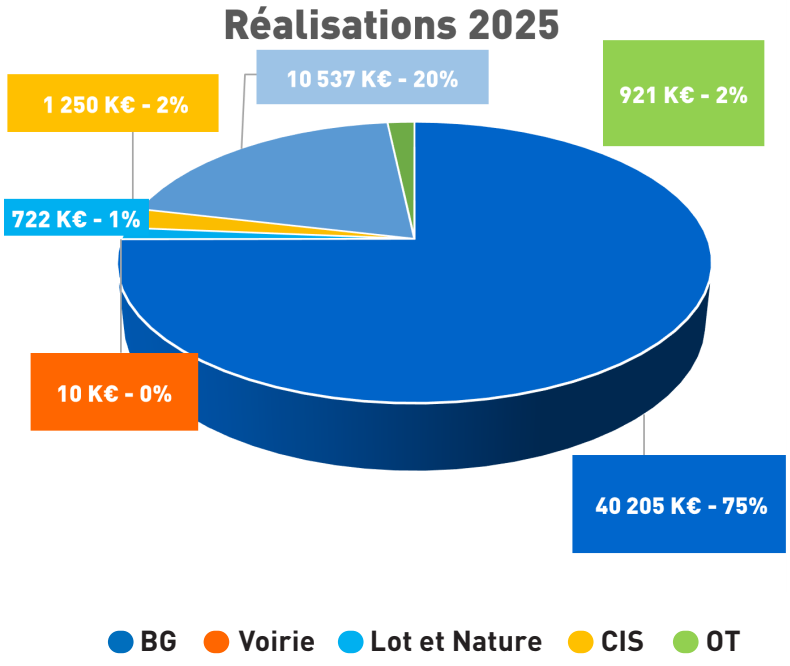
Chiffres clés 2025

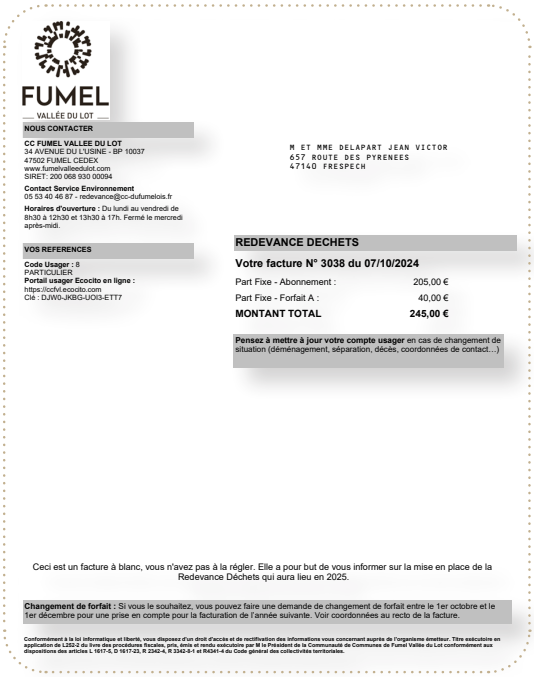
- **5** budgets + **1** budget Office de Tourisme.
- **12 382** pièces comptables.
- **6 292** mandats émis.
- **6 090** titres de recettes émis.

Temps forts 2025 :

→ 1er semestre :
- **1ère facturation de la Redevance Déchets.**
- **Avril : Vote des CFU 2024 et des BP 2025.**

→ 2ème semestre :
- **Préparation budgétaire 2026** – rencontres avec les services.





FUMEL
VALLÉE DU LOT

NOUS CONTACTER

CC FUMEL VALLEE DU LOT
34 AVENUE DU L'USINE - BP 10037
47502 FUMEL CEDEX
www.fumelvalleedulot.com
SIRET: 200 068 930 00094

Contact Service Environnement
05 53 40 46 87 - redevance@cc-dufumelois.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h. Fermé le mercredi après-midi.

VOS REFERENCES

Code Usager : 8
PARTICULIER
Portail usager Ecocito en ligne :
https://ccfvl.ecocito.com
Clé : DJW0-JKBG-UOI3-ETT7

M ET MME DELAPART JEAN VICTOR
657 ROUTE DES PYRENEES
47140 FRESPECH

REDEVANCE DECHETS

Votre facture N° 3038 du 07/10/2024

Part Fixe - Abonnement :	205,00 €
Part Fixe - Forfait A :	40,00 €
MONTANT TOTAL	245,00 €

Pensez à mettre à jour votre compte usager en cas de changement de situation (déménagement, séparation, décès, coordonnées de contact...)

Ceci est un facture à blanc, vous n'avez pas à la régler. Elle a pour but de vous informer sur la mise en place de la Redevance Déchets qui aura lieu en 2025.

Changement de forfait : Si vous le souhaitez, vous pouvez faire une demande de changement de forfait entre le 1er octobre et le 1er décembre pour une prise en compte pour la facturation de l'année suivante. Voir coordonnées au recto de la facture.

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès de l'organisme émetteur. Titre exécutoire en application de L253-2 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire par M le Président de la Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot conformément aux dispositions des articles L 1617-5, D 1617-23, R 2342-4, R 3342-8-1 et R4341-4 du Code général des collectivités territoriales.



Perspectives 2026 :

- **Poursuite de la sécurisation** - Procédures comptables et financières (Responsabilités des Gestionnaires Publics Locaux) – Contrôle interne.
- **Stratégie financière** – Accompagnement des nouveaux élus.
- **Vote du ROB** en décembre 2026.

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101D63-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

2 agents (1,5 ETP)

Commande Publique

Mission principale :

Assister et conseiller les élus mais également les services pour l'application des procédures réglementaires de l'achat public.

Chiffres clés 2025

- **5** marchés de Prestations Intellectuelles compris entre 0 et 40 000 € HT.
- **1** marché de Prestations Intellectuelles d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 215 000 € HT.
- **14** marchés de Fournitures et Services compris entre 0 et 40 000 € HT.
- **2** marchés de Fournitures et Services d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT.
- **2** marchés de Fournitures et Services d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 215 000 € HT.
- **5** marchés de Fournitures et Services d'un montant égal ou supérieur à 215 000 € HT.
- **6** marchés de Travaux compris entre 0 et 100 000 € HT.
- **54** décisions - **3** CAO - **3** CDSP.

Perspectives 2026 :

- **Mise en place de différents « accord-cadre » à marchés subséquents ou à bons de commande sur plusieurs années** :
 o Relance d'un groupement de commande pour la fourniture de repas en liaison froide pour la crèche de Penne d'Agenais et l'ALSH Michel Delrieu.
 o Relance d'un groupement de commande pour les formations obligatoires (CACES, FIMO, habilitations électriques etc.).

- **Marchés Fournitures et Services**
 o Relance marché carburants.

- **Marché Travaux :**
 o Lancement marché de travaux pour l'aménagement des ateliers communautaires de Fumel.
 o Lancement marché de travaux de rénovations énergétiques de l'ALSH de Lagrolère.
 o Lancement marché de travaux de réfection des toitures du Siège et de la Maison du Directeur et de son annexe.

- **DSP :**
 o Relance d'une DSP pour la gestion et l'exploitation de l'ALSH à Penne d'Agenais.

Temps forts 2025 :

«Accord-cadre » à marchés subséquents ou à bons de commande sur 3 ans :
Lancement accord cadre pour la stratégie marketing.

Marchés Fournitures et Services :
Relance marché d'assurances prévoyance.
Lancement marché d'équipements de stockage des déchetteries de Blanquefort-sur-Briolance et de Tournon-d'Agenais.

Marché Maîtrise d'oeuvre
Lancement d'une AMO pour le projet d'extension du Cinéma Le Liberty.

Marché Travaux
Lancement marché de travaux pour l'aménagement de cabinets dentaires à la MSP de Saint Sylvestre-sur-Lot.
Lancement marché de travaux pour le changement du système de chauffage climatisation du Musée de SauveTerre.

AR Prefecture
047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

7 agents

Office de Tourisme Fumel-Vallée du lot

Missions principales :

Contribuer à la promotion du territoire « Fumel - Vallée du Lot », conseiller les visiteurs pour leur séjour et accompagner les porteurs de projets et les collectivités pour des aménagements, des équipements, des produits touristiques.

Chiffres clés 2025

- **18 486** visiteurs informés (contre 17 473 en 2024).
- **5 936** demandes renseignées (7 123 en 2024).
- **705** fêtes et manifestations promues sur le site web (contre 707 en 2024).
 12 000 magazines distribués dans **4** départements.
- **92 431** pages visitées sur le site web OT (81 411 en 2024).
- **4 950** abonnés à la page facebook et **1 611** sur Instagram.
 49 Newsletters envoyées avec **14 994** ouvertures (contre 19 785 en 2024).
- Terra aventura : **5 248** caches trouvées.



Temps forts 2025 :

→ **Préparation de la fusion des Offices de Tourisme de la Vallée du Lot** (Lot-et-Tolzac, le Grand Villeneuvois et Fumel Vallée du Lot - 01 janvier 2026).

→ Pour Fumel Vallée du Lot : **réservations en ligne en hausse,** particulièrement pour la Machine de Watt.



Perspectives 2026 :

Année exceptionnelle avec la mise en oeuvre opérationnelle **du nouvel office de tourisme intercommunautaire de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne**.

AR Prefecture

047-200068930-20260625-2026E101DGS-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

FUMEL VALLÉE DU LOT
34, Avenue de l'Usine, 47502 FUMEL - **Tél. :** 05 53 40 46 70 - **Fax :** 05 53 71 35 16
www.fumelvalleedulot.com

SEPTEMBRE 2026

RAPPORT ANNUEL 2025

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés

FUMEL
VALLÉE DU LOT

FUMEL VALLÉE DU LOT
34 avenue de l'usine 47502 FUMEL - **Tél. :** 05 53 40 46 70 - **Fax :** 05 53 71 35 16
www.cc-dufumelois.com

FUMEL
VALLÉE DU LOT

Table des matières

INDICATEURS TECHNIQUES

Territoire et organisation du service 1

Collectes et traitements des matières 2

Bilan des tonnages 6

Prévention et informations diverses 7

INDICATEURS FINANCIERS

Redevance déchets 8

Charges, produits et coût du service 9

Performances financières du service 10

BILAN

Objectifs et perspectives 11

Territoire et organisation du service

INDICATEURS TECHNIQUES

FUMEL VALLÉE DU LOT

Présentation et compétences

Située en région Nouvelle-Aquitaine dans le département du Lot-et-Garonne (47), Fumel Vallée du Lot regroupe 27 communes et 24 553 habitants.
Elle exerce la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.



Carte 1: Territoire de Fumel Vallée du Lot

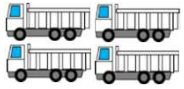
Personnel du service

La totalité du service de collecte des déchets est assuré en régie. Au total, le Service Environnement emploie 32 personnes :

- 1 responsable de service
- 1 coordinateur technique
- 5 agents pour la collecte en point de tri
- 2 agents pour la collecte des professionnels
- 5 agents polyvalents
- 4 agents de déchetterie et 1 agent de quai de transfert
- 3 agents pour le transport de bennes
- 2 agents de brigade verte et 1 agent assermenté
- 1 agent chargé des collectes spécifiques
- 1 agent chargé de la prévention et la sensibilisation
- 2 agents prévention biodéchets (jusqu'en avril)
- 2 ambassadrices du tri
- 1 agent chargé de la gestion financière

Moyens techniques

Parc roulant de la régie de collecte :



4 camions grue pour la collecte en point de tri



3 camions bennes pour la rotation des bennes de déchetterie et le transport des déchets



3 camions pour les dépôts sauvages, la location des bennes et la collecte des encombrants/ferraille



3 camions à benne compactrice pour la collecte des ordures ménagères, des emballages et cartons des professionnels
(1 benne pour la collecte + 2 de remplacement)



1 véhicule utilitaire pour les dépôts sauvages



1 véhicule utilitaire pour l'équipe prévention

Équipements de collecte :



417 colonnes réparties sur 102 points de Tri
(162 ordures ménagères, 184 emballages, 115 papiers et 115 verres)



580 bacs roulants 770 litres pour la collecte des ordures ménagères, les emballages et les cartons des professionnels,



4 déchetteries : Blanquefort-sur-Briolance, Montayral, Penne d'Agenais et Tournon d'Agenais.

Organisation générale de la collecte

- Ordures ménagères résiduelles (OMR) : Point de tri sur tout le territoire.
- Emballages ménagers recyclables (EMR), Verre, Papier: Point de Tri sur tout le territoire.
- Encombrants / ferraille: collecte sur rendez-vous sur tout le territoire ou apport volontaire en déchetterie.
- Végétaux: Rendez-vous de broyage à domicile sur le reste du territoire ou apport volontaire en déchetterie.
- Cartons, bois, mobilier, déchets électroniques, lampes, huiles minérales, huiles alimentaires, déchets diffus spécifiques, déchets de soins, piles, radiographies, cartouches d'imprimantes, ultimes : apport volontaire en déchetterie.

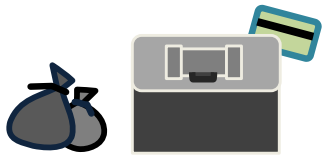
INDICATEURS TECHNIQUES

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Collecte

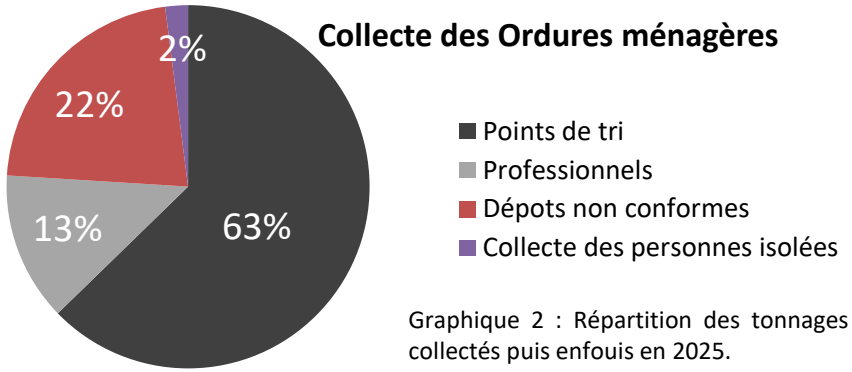
La collecte des OMR est réalisée sur les 102 points de tri du territoire.
Depuis le 12 février 2024, les usagers déposent leurs sacs d'OMR dans les 162 colonnes de tri dédiées et contrôlées par lecteur de badge. Les badges sont attribués à chaque usager du territoire.

La pré-collecte est réalisée via des colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées.
La collecte est effectuée par un camion 26T équipé d'une grue auxiliaire.
Une collecte spécifique est organisée pour les personnes isolées à mobilité réduite.
Une collecte est également organisée chez certains professionnels.
Une fois collectées, les OMR sont stockées au quai de transfert de Fumel puis elles sont acheminées vers l'installation de stockage des déchets non-dangereux (ISDND) de l'Albié à Monflanquin (47), site géré par ValOrizon.



Graphique 1 : Évolution des tonnages d'OMR collectés entre 2024 et 2025

En 2025, la régie a collecté 1593,02T tonnes d'OMR, soit 65 kg/hab/an.
Cela représente 29kg/hab/an de moins qu'en 2024 **soit une baisse de 31%.**



Graphique 2 : Répartition des tonnages collectés puis enfouis en 2025.

Traitement

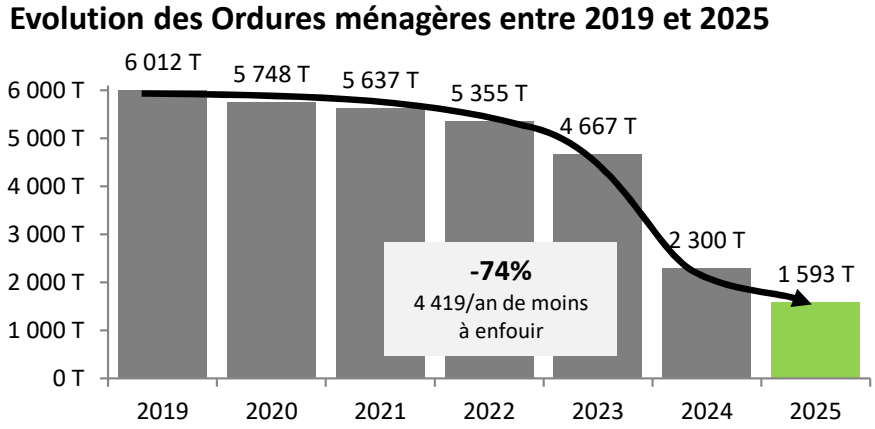
Les OMR stockées au quai de transfert sont ensuite acheminées vers leur destination finale : l'(ISDND) de l'Albié à Monflanquin (47), où elles sont enfouies. Le transport entre le quai de transfert et le site d'enfouissement est assuré par les Transports Marty Michel (Boé, 47).

Le coût de l'enfouissement des OMR en 2025 est facturé 244,93€ TTC / Tonne par ValOrizon soit 35,16€/T de plus qu'en 2024 et 138,20€/T de plus qu'en 2020.



Casier de stockage à l'ISDND de Monflanquin (47)

VALORIZON, Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers de Lot-et-Garonne gère le traitement des OMR, des ultimes et végétaux de déchetterie et des EMR de Fumel Vallée du Lot. Il est également propriétaire du quai de transfert de Fumel.

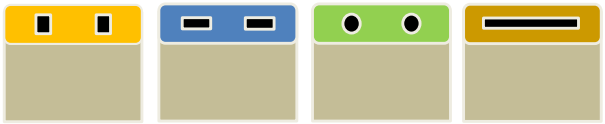


Graphique 3 : Evolution des tonnages collectés

Collectes et traitements des matières

FUMEL VALLÉE DU LOT

LE TRI SELECTIF



Collecte

La collecte des **Emballages, Papiers, Verre et Cartons** s'effectue sur les 102 points de tri répartis sur l'ensemble du territoire.
La pré-collecte est réalisée via des colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées (Emballages : 184 colonnes, Papiers : 115 colonnes, Verre : 115 colonnes et Cartons : 50 colonnes). La collecte est effectuée par 3 camions 26T équipés d'une grue auxiliaire. Une collecte est également organisée chez certains professionnels en bac ou en colonne.

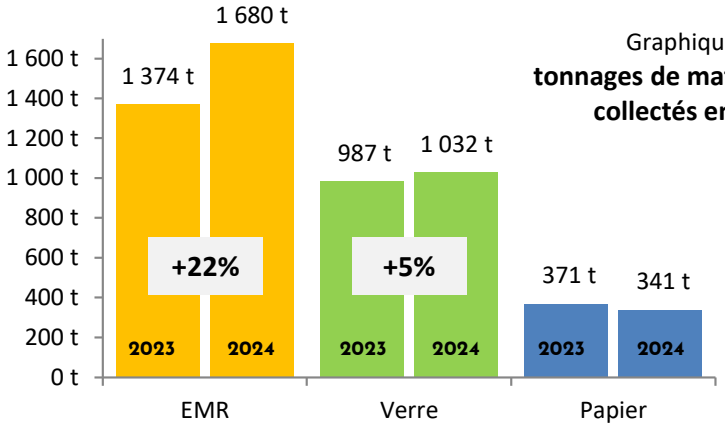
Le vidage des colonnes Emballages est effectué toutes les semaines et 2 ou 3 fois par semaine sur certains points de tri très utilisés.
Le vidage des colonnes verre et papier est effectué tous les 15 jours.
Le vidage des colonnes cartons est effectué toutes les semaines ou tous les 15 jours suivant les points de tri.

En 2025, la régie a collecté :

- 1679,62T d'**EMR**, soit 68,3 kg/hab/an
- 1 032,46T de **verre**, soit 42 kg/hab/an
- 340,52T de **papier**, soit 13,8 kg/hab/an
- 275,27T de **carton**, soit 11,2 kg/hab/an

Le geste de tri des usagers s'est encore bien amélioré en 2025.

Cela représente pour les emballages, 12kg/hab/an de plus qu'en 2024 **soit une hausse de 22%.**



Graphique 4: **Évolution des tonnages de matières recyclables collectés entre 2023 et 2024**

Traitement

➢ Verre

Le verre collecté transite par le quai de transfert de Fumel. Il est ensuite acheminé par un transporteur affrété par le repreneur O-I Manufacturing France jusqu'au centre de tri du verre à Izon (33) et recyclé ensuite juste à côté, à la verrerie de Vayres (33).

➢ Papier

Les papiers collectés par Fumel Vallée du Lot sont apportés à Villeneuve/Lot (47) pour être conditionnés par les Ets Sirmet puis envoyés dans des usines de recyclage.

➢ EMR

Un fois collectés, les EMR sont stockés au quai de transfert de ValOrizon. Le tri et le transport d'1 tonne d'EMR sont facturés 273,19€ TTC. Chaque matière triée est ensuite revendue à un recycleur.

Voici les 886,384T de matières recyclées ou valorisées:

Les métaux :

- Acier : 92,82 T - Repreneur Paprec (Mercuès, 46)
- Aluminium : 18 T - Repreneur Paprec (Mercuès, 46)
- Petits Aluminiums : 13 T - Repreneur Paprec (Mercuès, 46)

Fibres

- Papier cartonné complexé (PCC) : 23,94 T - Repreneur Paprec (Mercuès, 46)
- Papiers-cartons mêlés (PCM) : 161,791 T - Repreneur Paprec (Mercuès, 46)
- Papier cartonné non complexé (PCNC) : 253,25 T - Repreneur Paprec (Mercuès, 46)

Plastiques

- Films plastiques : 87,029 T - Repreneur Citéo
- Autres plastiques en développement : 98,368 T - Repreneur Citéo
- Autres plastiques : 131,84 T - Repreneur Paprec (Mercuès, 46)

Refus de tri : 771 tonnes

➢ Cartons

Les cartons collectés par Fumel Vallée du Lot sont apportés à Villeneuve/Lot (47) pour être conditionnés par les Ets Sirmet puis envoyés dans des usines de recyclage.

SOUTIENS POUR LE TRI SÉLECTIF

La collecte des recyclables est soutenue par l'éco-organisme dans le cadre du Contrat pour l'action et la performance (CAP).

CITEO

Collectes et traitements des matières

FUMEL — VALLÉE DU LOT

Collecte

DÉCHETTERIES ET COLLECTES SPÉCIFIQUES

Les 4 déchetteries du territoire sont accessibles gratuitement à tous les administrés de Fumel Vallée du Lot, ainsi qu'aux professionnels et aux habitants de 4 communes limitrophes situées dans le département du Lot : Mauroux, Soturac, Saux, Saint-Matré.

Les utilisateurs doivent se munir d'un badge pour accéder aux sites.



Carte 5 : Localisation des déchetteries

Horaires d'ouverture des déchetteries
à compter du 01 novembre 2020

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Du 01 mars au 30 juin et du 01 septembre au 31 octobre	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h	Matin 8h-12h	Après-midi 14h-18h
MONTAYRAL	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
PENNE D'AGENAIS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BLANQUEFORT			■	■				■			■	■
TOURNON	■	■			■	■					■	
Du 01 juillet au 31 août	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h	Continu 7h - 15h	matin 8h - 12h
MONTAYRAL	■		■		■		■		■		■	
PENNE D'AGENAIS	■		■		■		■		■		■	
BLANQUEFORT			■					■			■	
TOURNON	■				■							■
Du 01 novembre au 29 février	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h	Matin 9h-12h	Après-midi 14h-17h
MONTAYRAL	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
PENNE D'AGENAIS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
BLANQUEFORT			■	■				■			■	■
TOURNON	■				■	■					■	

Déchets collectés en benne de 30 m³ : Ultimes (déchets non recyclables : enfouis) ; Végétaux ; Ferraille ; Bois ; Cartons bruns ; Mobilier.

Déchets collectés en bennes de 12 m³ : Gravats avec terre et sans terre.

Déchets collectés en bennes de 8 m³ : Bidons plastiques vides et pneus.

Déchets collectés sur des aires spécifiques :

- Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) : aire spécifique ;
- Huiles minérales : cuve ;
- Huiles végétales : bidons de 200 litres ;
- Batteries : box plastiques ;
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) (peinture, enduits, aérosols, produits phytosanitaires), produits liquides (acides et bases), comburants et filtres : box plastiques ;
- Piles, cartouches d'encre : local fermé ;
- Déchets d'Activité de Soin à Risque Infectieux (DASRI) : local fermé et carrelé (DASRI apportés par les particuliers dans des boîtes sécurisées) ;
- Radiographies argentiques et numériques.

Déchets également collectés en porte à porte

- **Encombrants/ferrailles** : Un service de collecte des encombrants/ ferrailles est organisé sur prise de rendez-vous.
- **Branchages** : Un service de broyage à domicile des branchages est organisé sur prise de rendez-vous.
- **Location de bennes** 8m³ : Les administrés ont la possibilité de louer des bennes de 8m³ pour y déposer certains types de déchets qui doivent préalablement être triés.
 Benne à 180€ : végétaux, bois et ultimes.
 Benne à 120€ : ferraille et mobilier.
 Benne à 240€ : ultime (déchets enfouis).

DÉCHETTERIES ET COLLECTES SPÉCIFIQUES

Tonnages collectés et traitement

Déchet	Transport	Repreneur	Filière de traitement	Tonnages	Ratio (kg/hab.)
Ultimes	Transports Marty Michel / Fumel Vallée du Lot	VALORIZON	Enfouissement à Montech (82) et Monflanquin (47)	1 310,12	53 kg/hab/an
Gravats	Fumel Vallée du Lot	Solutions locales	Enfouissement solution locale (remblais)	1 468	59,7 kg/hab/an
Végétaux déchetteries	Fumel Vallée du Lot	VALORIZON	Compostage à Monflanquin (47)	2 241,24	91,1 kg/hab/an
Branchages broyés sur rdv	Fumel Vallée du Lot	Solutions locales	Compostage et mise à disposition en déchetterie	270	11 kg/hab/an
Végétaux des professionnels	Fumel Vallée du Lot	Solutions locales	Epandage par des agriculteurs locaux	1 900	77,2 kg/hab/an
Ferrailles	Sirmet Fers et métaux	Sirmet Fers et métaux	Recyclage à Boulazac (24)	423	17,2 kg/hab/an
Bois	Brangé puis Sirmet environnement	Brangé puis Sirmet environnement	Recyclage à Bias (47)	1 099,60	44,7 kg/hab/an
Cartons bruns	Fumel Vallée du Lot	Ets Soulard puis Sirmet environnement	Recyclage à Villeneuve-sur-Lot (47)	177,54	7,2 kg/hab/an
DEEE	Eco-Systèmes	Eco-Sytèmes	Recyclage	303,48	12,3 kg/hab/an
DDS et bidons	SIAP	SIAP	Recyclage et incinération à Bassens (33)	32,06	1,36 kg/hab/an
DDS conventionnés	SIAP	EcoDDS	Recyclage et incinération à Bassens (33)	27,05	0,92 kg/hab/an
Mobilier	EcoMobilier	EcoMobilier	Recyclage	754,36	30,7 kg/hab/an
Piles	Paprec	Paprec Cestas (33)	Recyclage et incinération à Mercuès (46)	2,35	0,1 kg/hab/an
Pneus	Fumel Vallée du Lot	Soregom	Recyclage	6144,08	1,8 kg/hab/an
			TOTAL	11 174,82	455,1

Soutiens

Plusieurs Eco-Organismes soutiennent le recyclage de certains déchets de déchetterie. Fumel Vallée du Lot travaille avec Eco-systèmes pour le recyclage des DEEE, avec EcoDDS pour le recyclage des déchets chimiques, avec Dastri pour le recyclage des déchets de soins, et avec Eco-mobilier pour le recyclage des meubles.

Bilan des tonnages (hors gravats)

INDICATEURS TECHNIQUES

4 072 tonnes collectées en point de tri (ordures ménagères, emballages, papiers, verre et carton)

466 tonnes collectées chez les professionnels (ordures ménagères, emballages, papiers, verre et carton)

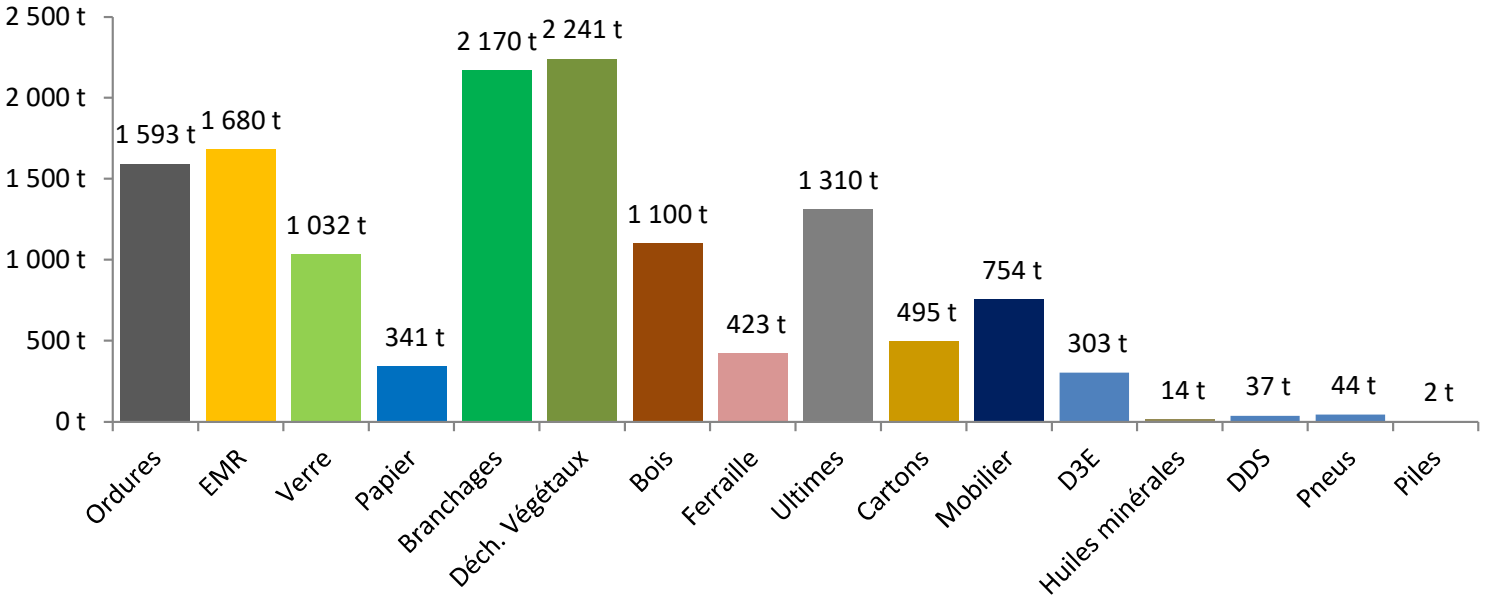
6 310 tonnes collectées en déchetterie

382 tonnes collectées par la brigade verte et chez les personnes isolées.

2 170 tonnes en collectes spécifiques branchages

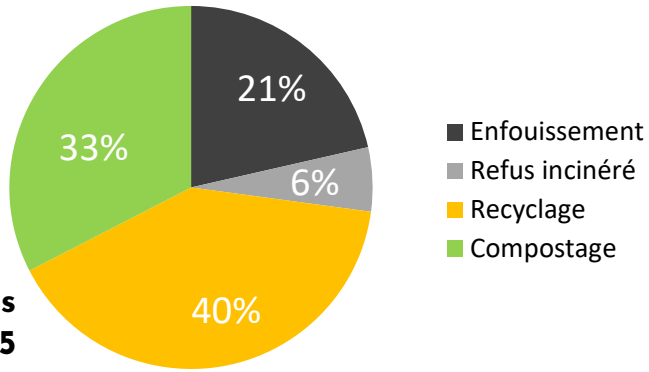
106 tonnes collectées des encombrants sur rdv

Graphique 5 : **Tonnages totaux par matière en 2025**



Tonnage total des déchets collectés sur le territoire de Fumel Vallée du Lot en 2025 :

13 506 tonnes, soit 549kg/hab/an



Graphique 6 : **Mode de traitement des matières collectées en 2025**

79% des matières collectées sont valorisées

Prévention des biodéchets

Vente de composteurs
Fumel Vallée du Lot met à disposition des administrés des composteurs de 400 litres et de 600 litres contre une contribution de 10€ et 15€ respectivement pour chaque modèle.
En 2025, 222 composteurs de jardin ont été vendus.



Jusqu'en avril 2025, la gestion des composteurs partagés et en établissement était gérée par 2 agents de prévention biodéchets du service Environnement. A compter du mois de mai, la gestion est faite par la Régie de Territoire de la Vallée du Lot.

Déchets des professionnels

Fumel Vallée du Lot collecte les déchets des professionnels assimilés aux déchets ménagers dans la mesure où ils ne font pas appel à des dispositions techniques particulières.

Pour bénéficier de cette collecte, les professionnels doivent s'acquitter de la Redevance Déchets (RD).
Les professionnels ont accès aux Points de Tri et aux déchetteries dans la limite du forfait choisi.
En cas de volume important de déchets, ils peuvent bénéficier d'une collecte en bacs ou en colonnes.

Emploi et conditions de travail

Au sein du service, tous les agents sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique. De manière exceptionnelle, des contractuels remplacent les agents en arrêt de travail.

Par ailleurs, l'été, pour compenser le personnel en congés, ce sont 5 contractuels qui ont été embauchés pour la collecte.

Collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

Des bornes destinées à la collecte des TLC sont réparties sur l'ensemble du territoire grâce à un partenariat entre Fumel Vallée du Lot et l'organisme « Le Relais » encadré par l'Éco-organisme Re_fashion.

Nouveau mode de financement du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD).

Tarification

En 2025, le mode de financement du service Environnement a évolué. La redevance déchets a remplacé la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
Ce mode de financement permet une facturation directe de l'usager du service sans distinction de statut (locataires, propriétaires ou professionnels) sans dépendre de l'impôt foncier.

La tarification comprend une part fixe (abonnement + forfait d'ordures ménagères) et une éventuelle part variable.
Les usagers font le choix de leur forfait d'ordures ménagères en fonction de leurs usages et contraintes. Pour la 1ère année (2025), le service a positionné les usagers, de manière automatique, sur le forfait approchant leur utilisation du service durant l'année test (2024).

La facturation est réalisée semestriellement en mars et octobre et le prélèvement automatique est possible aux semestres ou aux bimestres.

Services complémentaires

Le service propose différents services tel que la location de bennes, les rendez-vous de broyage des végétaux à domicile et la vente de composteurs qui font l'objet d'une facturation supplémentaire.

Services aux professionnels

En fonction des quantités concernées, les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte en bacs ou en colonnes.
En remplacement de la TEOM et de la Redevance spéciale (RS), une grille des services complémentaires prévoit les tarifs de ces prestations.

Tarif des services complémentaires			
Abonnement	205 €		
Forfait	Ordures Ménagères *(En remplacement du forfait de base)*	En bac 1x/semaine	1 080 €
		En bac 2x/semaine	2 160 €
		En colonne aérienne	645 € + 84 € / levée
		En colonne Semi-enterrée	1 161 € + 151 € / levée
	Recyclables *(Tarif par flux)*	En bac	310 €
		En colonne	645 €

Professionnels concernés :
- Cartons en bacs : 144 professionnels
- Emballages en bacs : 176 professionnels
- Ordures ménagères en bacs : 6 professionnels
- Cartons en colonnes : 6 professionnels
- Emballages en emballages : 14 professionnels
- Ordures ménagères en colonnes : 11 professionnels

TARIFS 2025 DE LA REDEVANCE DÉCHETS

Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot

INFORMATION !

QUE COMPREND LA TARIFICATION ?

Part Fixe

Elle correspond au montant minimal, fixe, de la facture annuelle. Elle comporte :

L'ABONNEMENT :
Il donne accès aux services et comprend notamment les coûts relatifs à :
- La collecte des recyclables en Point de Tri,
- La déchetterie (26 passages annuels inclus),
- Les rdv encombrant/ferraille,
- Le compostage des biodéchets,
- Les coûts de structure.

+

LE FORFAIT : Il détermine le **nombre de dépôts annuels d'ordures ménagères** inclus dans la part fixe. Il est comptabilisé automatiquement sur le logiciel de facturation suivant l'utilisation du badge.

GRILLE TARIFAIRE 2025 :

Part Fixe

FORFAIT	Nb de dépôts d'Ordures Ménagères inclus	Montant de part fixe (coût annuel)	Détail part fixe	
			Abonnement	Forfait 2,5 € le dépôt
A	16	245 €	205 €	16 x 2,5 € = 40 €
B	26	270 €		26 x 2,5 € = 65 €
C	52	335 €		52 x 2,5 € = 130 €
D	104	465 €		104 x 2,5 € = 260 €
E	360	1 105 €		360 x 2,5 € = 900 €

Pour la 1ère année de Redevance, les usagers ont été positionnés sur le forfait le plus approchant de leur utilisation du service durant l'année test.

Part Variable

LES UTILISATIONS SUPPLÉMENTAIRES :
Ce sont les dépôts d'ordures ménagères ou passages en déchetterie supplémentaires réalisés par un usager en plus de son forfait de base. Il n'y a donc pas systématiquement de part variable.

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES :
Ce sont les services proposés par la communauté de communes, facturés en plus de l'abonnement tel que : les locations de benne, les rdv broyage, les badges supplémentaires ou perdus, la collecte des professionnels.

Part Variable
Les utilisations supplémentaires

Ordures Ménagères	Déchetterie
3,75 €/u	10 €/u

Part Variable
Les services complémentaires

Location de benne	Ferraille, carton, mobilier	120 €
	Bois, végétaux	180 €
	Ultimes	240 €
Composteurs	400 Litres	10 €
	600 Litres	15 €
RdV Broyage des végétaux à domicile		10 €
Badge		5 €
Nettoyage d'un dépôt non conforme au règlement de collecte		70 €

FUMEL
VALLÉE DU LOT

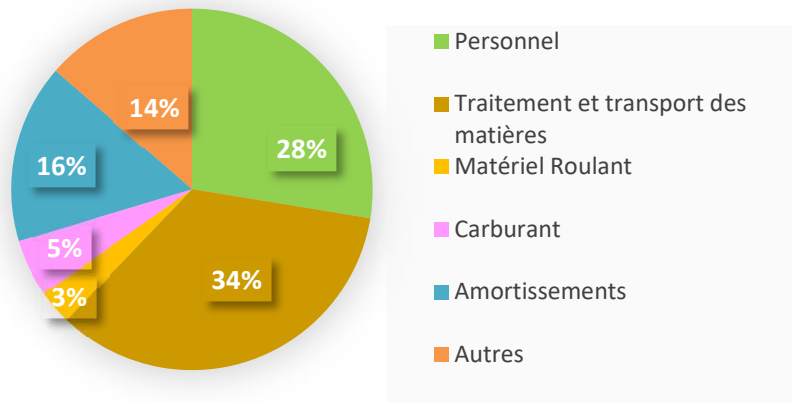
Fonctionnement dépenses

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges fonctionnelles de structure : les frais de personnel (encadrements, comptable, prévention et accueil) et de communication ;
- les charges techniques de collecte (en régie) : frais de personnel, de carburant et les frais liés aux véhicules (entretien, assurances…) ;
- les charges techniques de traitement : enfouissement, compostage, recyclage, frais de transport, etc.

DEPENSES	
Personnel	1 233 234 €
Traitement des matières	1 546 233 €
Matériel Roulant	139 830 €
Carburant	227 625 €
Autres	608 090 €
Amortissements	717 007 €
TOTAL	**4 472 019 €**

Dépenses

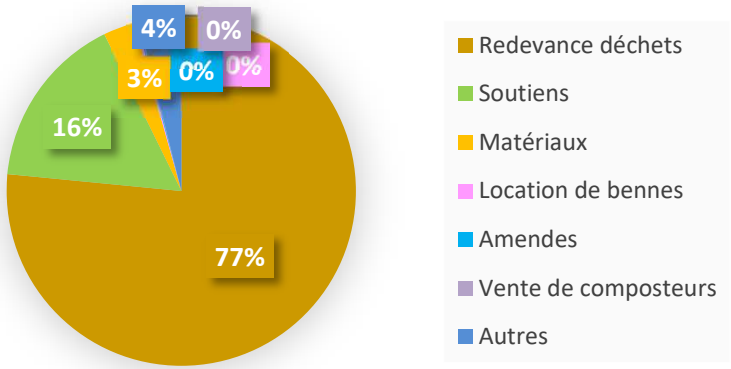


Fonctionnement recettes

La Redevance déchets constitue la principale ressource financière du service Environnement de Fumel Vallée du Lot.

RECETTE	
Redevance déchets	3 670 410 €
Soutiens	776 043 €
Matériaux	139 369 €
Location de bennes	12 180 €
Vente des composteurs	3 170 €
Amendes (dépôts inconformes)	6 250 €
Autres (dont subvention)	187 438 €
TOTAL	**4 794 860 €**

Recettes



Investissements (voir amortissements en dépenses de fonctionnement)

INVESTISSEMENT	
Sécurisation déchetteries	- 243 165 €
Bennes, colonnes et équipements	- 50 760 €
Dispositif de vidéo-protection	- 39 367 €
Autres (dont emprunts)	- 76 683 €
Recette d'amortissement	+ 717 007 €
Autres recettes (subventions et FCTVA)	+ 153 017 €
TOTAL (excédents d'investissements)	**+ 460 050 €**

FUMEL
VALLÉE DU LOT

Détail des recettes

Ventes de matériaux

Collecte sélective	
Verre	8 776 €
Papier	24 991 €
Emballages	41 227 €
Carton brun	18 149 €
Déchetteries	
Carton brun	11 705 €
Ferraille	34 521 €
TOTAL	**139 369€**

Soutiens

Citéo	741 463 €
Refashion	750 €
Eco Mobilier	12 898 €
OCAD3E	20 932 €
TOTAL	**776 043 €**

Suite à la nette amélioration du tri et l'augmentation importante des tonnages collectés en emballages dès 2024, CITEO a réévalué son soutien 2024.
En 2025, le service a reçu un solde 2024 de 241 555€. Il s'agit d'une régularisation.

BILAN

Bilan de 2025

- Mise au point des tournées de collecte en point de tri pour les ordures ménagères, emballages, papier, verre et le carton,
- Finalisation des travaux de mise aux normes et de réaménagement des déchetteries de Tournon d'Agenais et Blanquefort sur Briolance,
- 1ère année de facturation de la redevance déchets et mise en place de la 1ère grille tarifaire.

Prévention

- Poursuite de la vente des composteurs,
- Suivi des sites de compostage partagé et en établissements,
- Organisation d'ateliers d'initiation et de sensibilisation au compostage lors de la quinzaine du compostage 2025,
- Organisation de sensibilisation dans les établissements scolaires concernant le tri des déchets et le compostage.

Perspectives pour 2026

- Finalisation des aménagements des déchetteries de Blanquefort sur Briolance et de Tournon d'Agenais,
- Facturation de la 1ère année de la redevance déchets,
- Poursuite du déploiement du tri à la source des biodéchets (compostage individuel, partagé et en établissement).

Pour tout complément d'information vous pouvez contacter le service Environnement de Fumel Vallée du Lot à l'adresse suivante :
redevance@cc-dufumelois.fr

Syndicat des Eaux de la Lémance

RAPPORT ANNUEL

PRIX DE L'EAU ET QUALITE

DES SERVICES

ANNEE 2025

Préambule

Une obligation légale :

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (art. L. 2224-5 du CGCT)

... à destination des usagers...

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers. Il doit pouvoir être librement consulté.

… présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre.

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1. Historique

1.2. Population desservie

1.3. Mode de gestion

1.4. Les cinq sources du syndicat

1.4.1. La source de Fontarnaud

1.4.2. La source de Gadet

1.4.3. La source de Labiden

1.4.4. La source de Lenclio

1.4.5. La source Bleue

1.5. Capacité de stockage

1.6 Les réseaux

1.5.1. Répartition par matériau

2. ACTIVITE 2025

2.1. Distribution

2.2. Production

2.3. Exportations

2.4. Importations

2.5. Rendement du réseau de distribution

2.6. Indices linéaires de consommation et de pertes

2.7. Branchements et conduites

2.7.1. Branchements par commune

2.7.2. Linéaires de conduites par commune

2.8. Consommations

2.8.1. Consommations par commune

2.8.2. Répartition des consommateurs par volume consommé

2.8.3. Gros consommateurs (> 6000 m3)

2.9. Travaux du délégataire

2.9.1. Branchements neufs

2.9.2. Réparations de fuites

2.10. Travaux de la collectivité

2.10.1. Génie-civil et hydraulique

2.10.2. Renouvellement /renforcements de réseaux

2.10.3. Protection des sources

3. QUALITE DE L'EAU - ANALYSES

3.1. Synthèse qualitative de l'eau brute

3.2. Information dureté de l'eau

3.3. Synthèse qualitative de l'eau au point de mise en distribution (au réservoir)

3.4. Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau mise en distribution

3.5. Synthèse qualitative de l'eau distribuée (au robinet)

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Prix de l'eau

4.1.1. Tarifs 2025

4.1.2. Facture-type 120 m3

4.2. Autres indicateurs financiers

5. INDICATEURS ISSUS DU DECRET 2007-605

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1. Historique

Le Syndicat a été créé le 20 février 1947. Il était alors composé des communes de Fumel, Monsempron-Libos, Condezaygues, Saint Vite, Montayral, Sauveterre la Lémance, Cuzorn, Blanquefort sur Briolance, Saint Front sur Lémance et Soturac.

- 23 décembre 1948 : adhésion de la commune de Loubéjac
- 11 juillet 1957 : adhésion de la commune de Saint Georges
- 16 décembre 1959 : adhésion de la commune de Bourlens
- 25 novembre 1961 : adhésion des communes de Masquières, Thézac, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Saint Martin le Redon, Touzac
- 22 mars 1968 : adhésion de la commune de Sérignac
- 13 mars 1973 : adhésion de la commune de Lacapelle-Biron

1.2. Population desservie

Le réseau d'alimentation en eau potable du Syndicat dessert les **21 communes adhérentes** soit environ 18 500 habitants sur 3 départements :

Département de la Dordogne : - Commune de Loubéjac

Département du Lot : - Communes de Touzac, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Sérignac, Saint Martin le Redon, Soturac

Département du Lot et Garonne : - Communes de Montayral, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite-de-Dor, Bourlens, Saint Georges, Thézac, Masquières, Blanquefort sur Briolance, Sauveterre la Lémance, Saint Front sur Lémance, Lacapelle-Biron, Cuzorn, Condezaygues.

Le Syndicat des Eaux de la Lémance dessert également certains riverains de communes limitrophes à son périmètre, et alimente en eau potable **11 092 branchements (11 067 en 2024)**

1.3. Mode de gestion

Le service d'alimentation en eau potable est assuré par le Syndicat des Eaux de la Lémance pour ses collectivités adhérentes sous la forme d'une gestion déléguée par un contrat d'affermage d'une durée initiale de douze années, signé le 11 décembre 2015.

Un premier avenant a été signé avec date d'effet au 1er juillet 2022 :

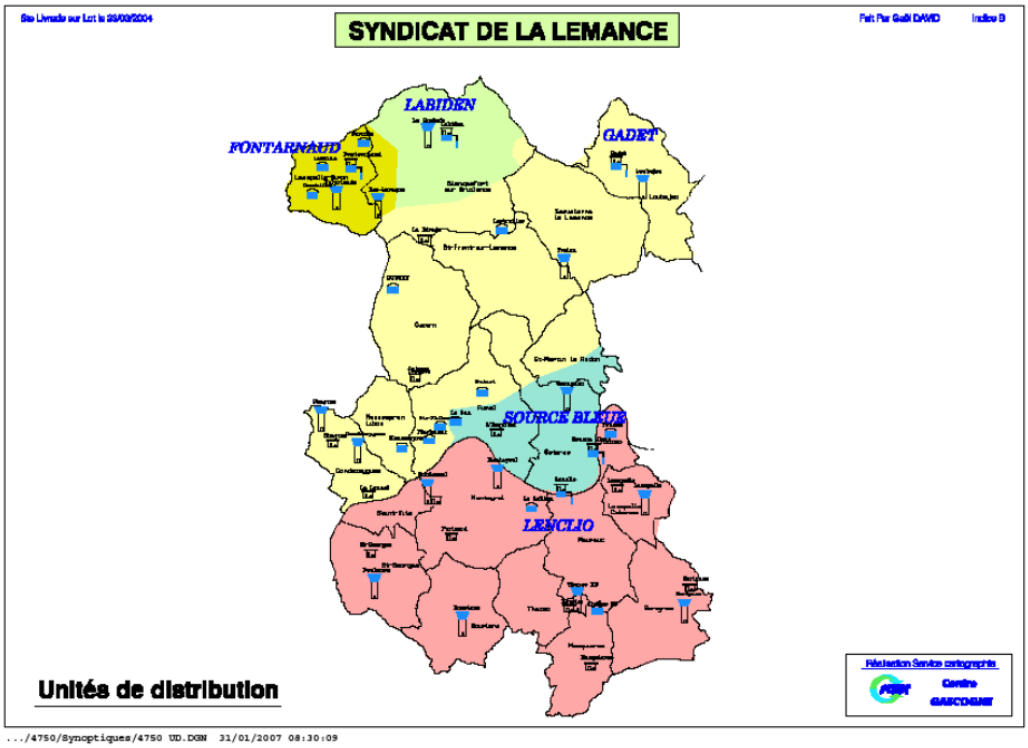
- intégration de 7 nouveaux compteurs de sectorisation mis en service 01/07/2021
- intégration du surpresseur de Saint Martin le Redon – le Vignals mis en service le 01/06/2021.
- suivi des ressources via logiciel EMI
- prise en charge du curage de la lagune de Lenclio
- prise en charge des analyses CVM sur le réseau
- impact de de l'augmentation des coûts de réactifs pour traitement de métolachlore.

1.4. Les cinq sources du syndicat

Le réseau du Syndicat est alimenté par cinq sources :

- la Source de Fontarnaud (Lacapelle-Biron)
- la Source de Gadet (Loubéjac)
- la Source de Labiden (Blanquefort sur Briolance)
- La Source de Lenclio (Mauroux)
- La Source Bleue (Soturac)
-

Le syndicat est propriétaire d'autres ressources dont l'exploitation a été abandonnée, la source de Gaillardel à Fumel et la source de la Rivièrette à Blanquefort.



1.4.1. La source de Fontarnaud



- Date de mise en service : 1950
- Capacité nominale : 30 m3/h – autorisation de prélèvement 350m3/j
- Nature de l'Eau : source
- Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur
- Type Filière : traitement de désinfection



VALPRIONDE - LACAPELLE-BIRON

1950 - 100 m3



PERRUFE - LACAPELLE-BIRON

1950 – 70 m3



LAUZINE - LACAPELLE-BIRON

1950 - 140m3

1.4.2. La source de Gadet



- Date de mise en service : 1950
- Capacité nominale : 200 m3/h
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur



LOUBEJAC

1956 – 500 M3



LE TRELAN - SAINT FRONT/LEMANCE

1973 – 600 m3



BOS LAROQUE - BLANQUEFORT/BRIOLANCE

1960 – 100 M3



GUINOT - FUMEL

1973 – 1 000 m3



SAINTE PHYLOMENE - FUMEL

1953 – 1400 M3



FLORIMONT - FUMEL

1956 – 700 m3



MONSEMPRON -
MONSEMPRON-LI BOS
1953 – 200 m3



CONDEZAYGUES BOURG

1957 – 200 m3



CHAYRES - CONDEZAYGUES

1957 – 150 m3

1.4.3. La source de Labiden



- Date de mise en service : 1950
- Capacité nominale : 25 m3/h – autorisation de prélèvement 200m3/j
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur



LABURLADE - BLANQUEFORT/BRIOLANCE

1970 – 150 m3

1.4.4. La source de Lenclio



- Date de mise en service : 1971
- Capacité nominale : 400 m3/h – autorisation prélèvement 3500 m3/j
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Jurassique supérieur



CAILLOU - MONTAYRAL

1979 – 1 000 m3



MONTAYRAL

1970 – 1 000 m3



FONTAUZEL - SAINT VITE

1973 – 1 000 m3



BOURLENS

1967 – 200 m3



LACAPELLE-CABANAC

1966 – 300 m3



SERIGNAC

1973 – 300 m3



TOUZAC

1966 – 400 m3

1.4.5.La source Bleue



:

- Date de mise en service : 1994
- Capacité nominale : 240 m3/h – autorisation prélèvement 600m3/j
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Jurassique supérieur



CAVAGNAC - SOTURAC

1961 – 100 m3



LE GAU - FUMEL

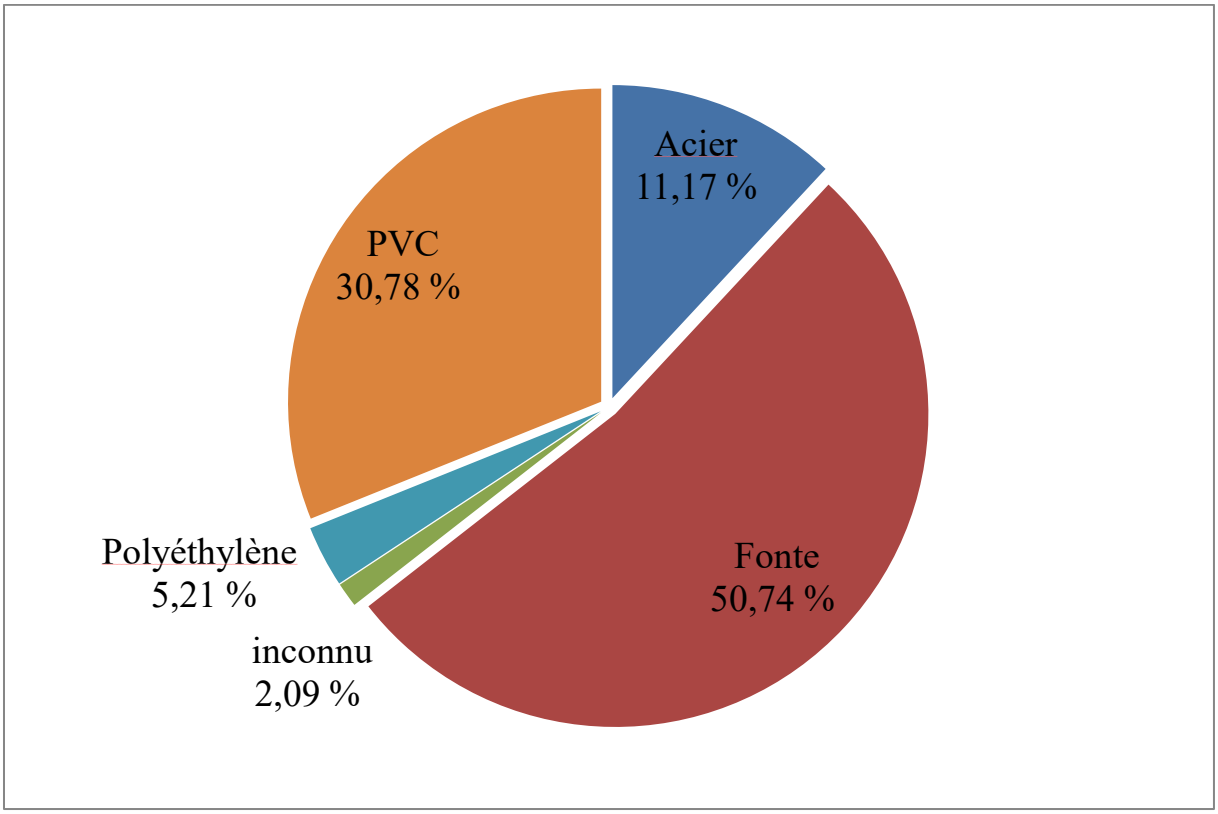
1977 – 2 000 m3

1.5. Capacité de stockage : 12 850 m3

19 Réservoirs	9 320 m3
22 bâches de reprise et de surpression	3 530 m3
Volume moyen mis en distribution/jour	5 248 m3
Capacité d'autonomie	2,4 jours

1.6. Les réseaux

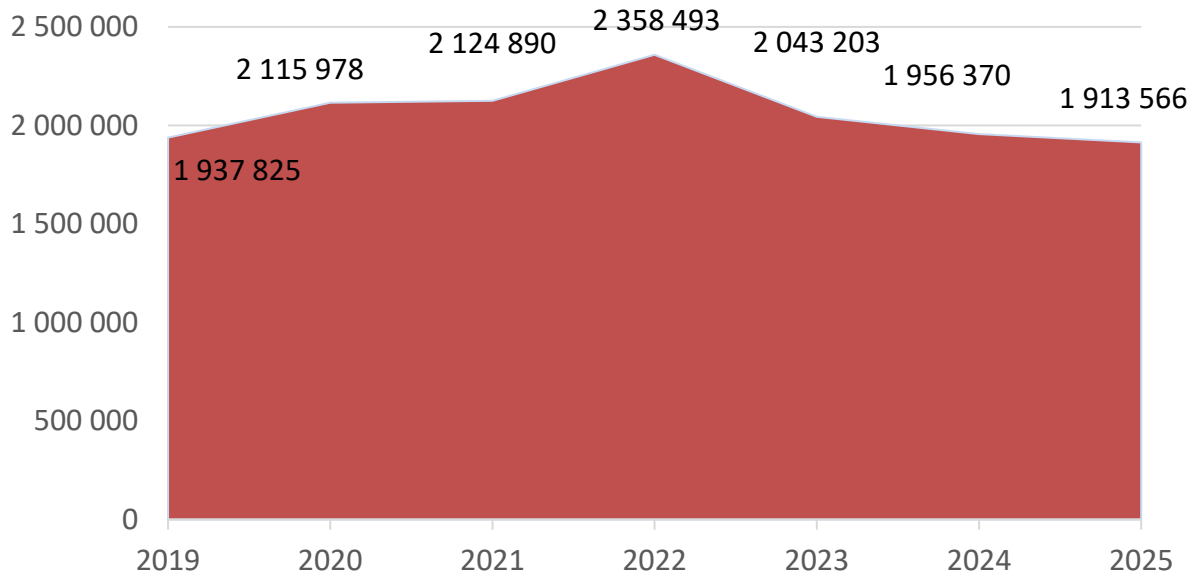
1.6.1. Répartition par matériau



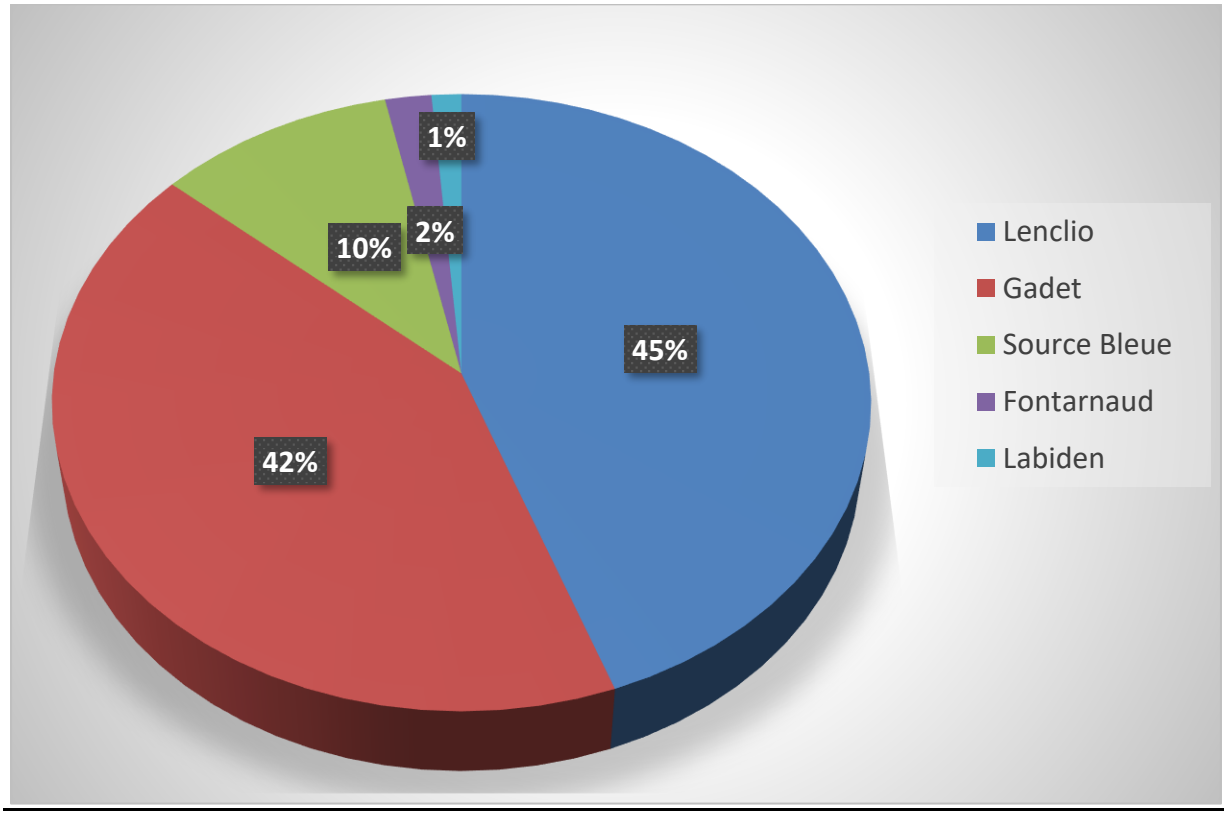
2. ACTIVITE 2025

2.1. Distribution : 1 913 566 m3

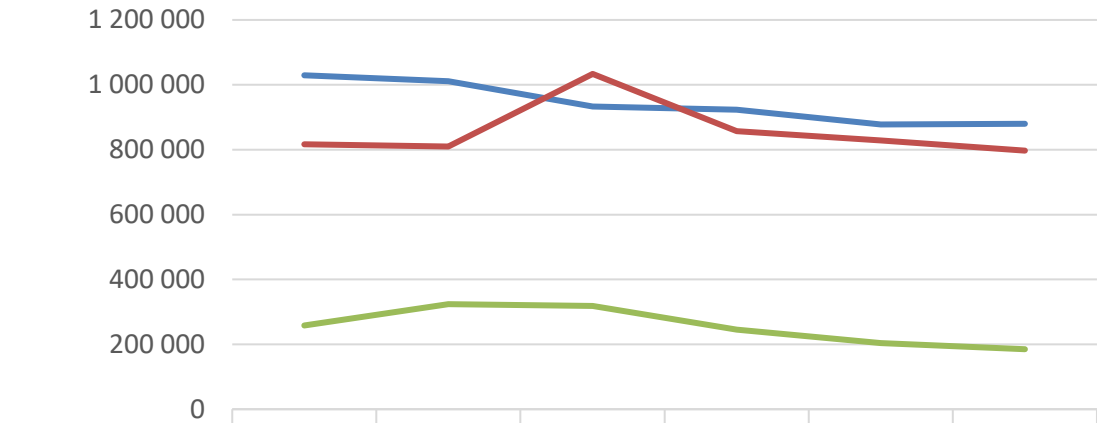
Volumes annuels mis en distribution = volumes produits + volumes exportés – volumes importés



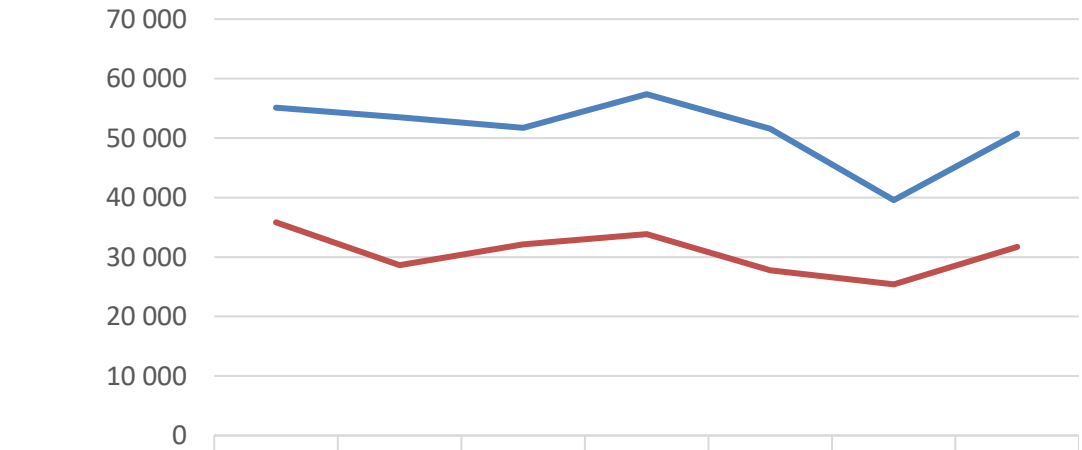
2.2. Production : 1 944 450 m3



Production par station

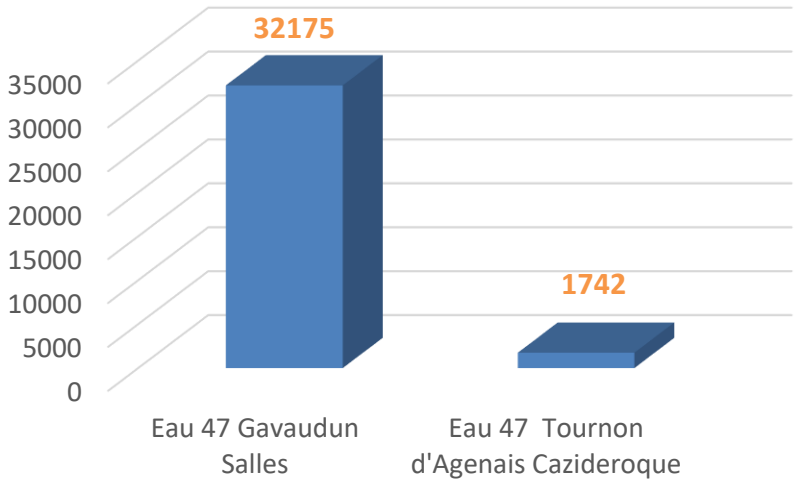


	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Lenclio	1 029 363	1 011 390	933 263	923 044	877 785	879 970
Gadet	816 859	809 945	1033641	857082	828 880	797 087
Source Bleue	258 593	323 874	318 640	245 120	203 788	184 928

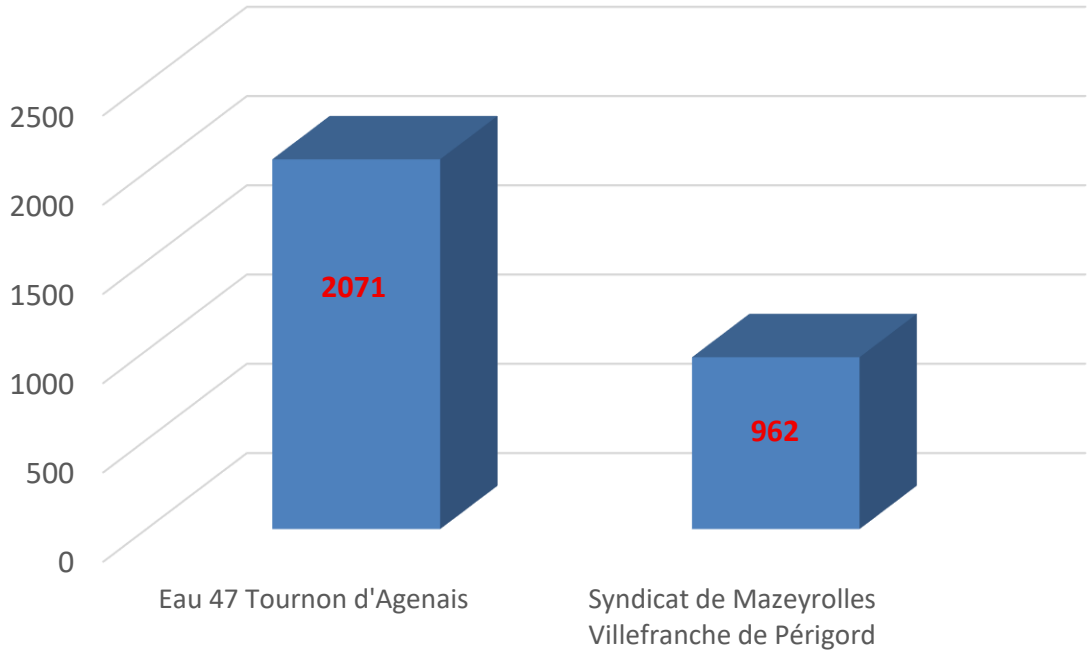


	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fontarnaud	55 123	53 494	51 697	57381	51550	39 568	50 760
Labiden	35 835	28 615	32 158	33 859	27 778	25 409	31 705

2.3. Exportations : 33 917 m3

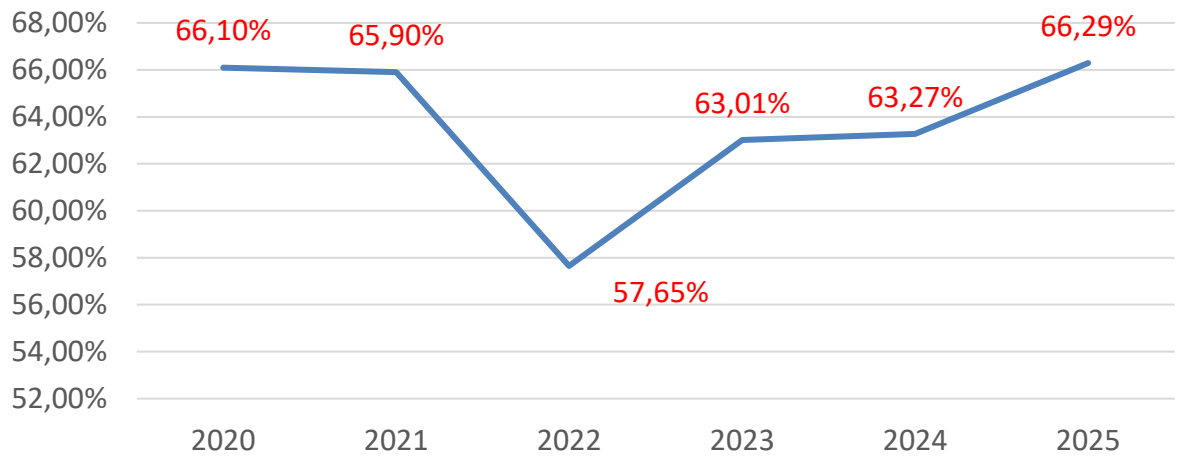


2.4. Importations : 3 033 m3

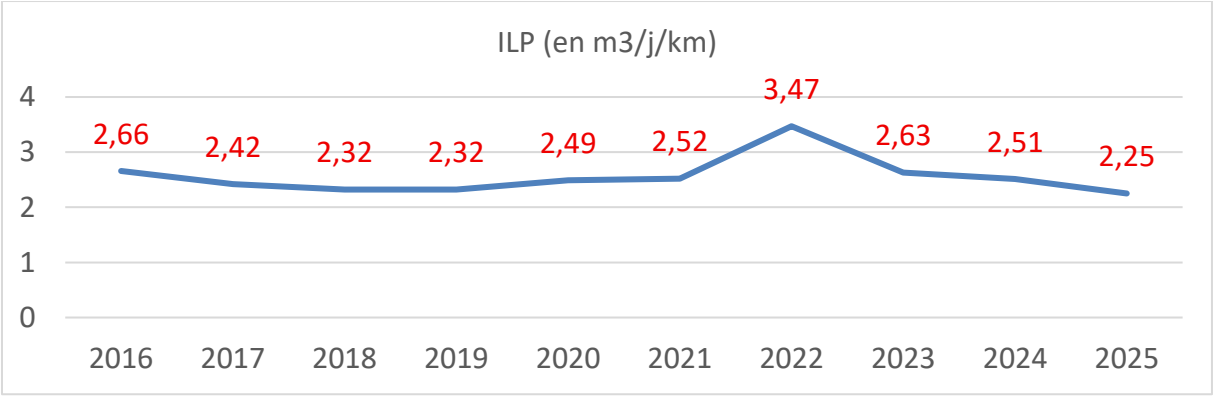


2.5. Rendement du réseau de distribution : 66.29 %

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100 - Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau¨



2.6. Indices linéaires de consommation et de pertes : 2,51



Indice linéaire de perte (ILP) = (volume mis en distribution - volume consommé) /jour/km de réseau.

2.7. Branchements et conduites

2.7.1. Branchements par commune

commune	2024	2025	commune	2024	2025
Blanquefort/Briolance	344	341	Montayral	1 648	1 652
Bourlens	210	210	Saint Front/Lémance	352	355
Condezaygues	466	468	Saint-Georges	258	260
Cuzorn	486	487	Saint Martin le Redon	143	145
Fumel	2 863	2 872	Saint Vite	583	578
Lacapelle-Biron	311	312	Sauveterre la Lémance	400	402
Lacapelle-Cabanac	130	129	Sérignac	191	192

Loubéjac	209	212	Soturac	424	422
Masquieres	119	122	Thézac	136	136
Mauroux	352	356	Touzac	223	221
Monsempron-Libos	1 217	1 219	**Total**	11 067	11 092

Dont branchements sans consommation

commune	2024	2025	commune	2024	2025
Blanquefort/Briolance	27	15	Montayral	65	62
Bourlens	10	9	Saint Front/Lémance	31	30
Condezaygues	16	9	Saint-Georges	18	22
Cuzorn	21	27	Saint Martin le Redon	10	14
Fumel	186	182	Saint Vite	27	29
Lacapelle-Biron	14	22	Sauveterre la Lémance	20	33
Lacapelle-Cabanac	11	12	Sérignac	10	10
Loubéjac	7	24	Soturac	26	32
Masquieres	7	4	Thézac	2	6
Mauroux	11	20	Touzac	5	7
Monsempron-Libos	50	59	**Total**	**574**	**628**

2.7.2. Linéaires de conduites par commune (données 2019)

commune	ml	commune	ml
Blanquefort/Briolance	58 840	Monsempron-Libos	38 276
Bourlens	28 166	Montayral	76 246
Condezaygues	29 302	Saint Front sur Lémance	43 560
Cuzorn	49 862	Saint-Georges	31 031
Fumel	96 527	Saint Martin le Redon	17 656
Lacapelle-Biron	32 606	Saint Vite	20 355
Lacapelle-Cabanac	20 890	Sauveterre la Lémance	55 820
Loubéjac	34508	Sérignac	30 169

Masquieres	18 799	Soturac	40 568
Mauroux	40 390	Thézac	22 438
Touzac	10 138	TOTAL	796 164

Moyenne linéaire conduite/branchement = 71,94

2.8. Consommations

2.8.1. Consommations par commune (ramenées sur 365 jours)

commune	2024	2025	commune	2024	2025
Blanquefort/Briolance	31 331	31 231	Montayral	337 797	369 484
Bourlens	26 007	23 600	Saint Front/Lémance	29 801	27 090
Condezaygues	37 727	40 029	Saint-Georges	24 280	25 315
Cuzorn	45 301	49 270	Saint Martin le Redon	10 437	10 208
Fumel	221 228	234 066	Saint Vite	44 254	46 399
Lacapelle-Biron	29 631	33 420	Sauveterre la Lémance	50 861	40 995
Lacapelle-Cabanac	15 091	13 858	Sérignac	27 204	24 512
Loubéjac	23 373	17 960	Soturac	36 664	35 592
Masquieres	15 231	18 618	Thézac	17 512	17 472
Mauroux	43 473	48 097	Touzac	24 513	23 100
Monsempron-Libos	93 238	87 475	**Total**	**1 185 218**	**1 217 943**

2.8.2. Répartition des consommateurs par volume consommé

consommation	Nombre branchements	Total m3
< 500 m3	10 888	788 996
entre 500 et 6 000 m3	176	210 456
> 6 000 m3	6	258 533

2.8.3. Gros consommateurs (> 6000 m3)

commune	client	2024	2026
Fumel	Hôpital rural	8 951	12 643
Montayral	Lactalis Nestlé Ultra Frais	138 316	175 577
Montayral	Roucadil	21 789	17 417
Montayral	Fromagerie la Lémance	24 247	29 577
Sauveterre	LHOIST France	26 816	14 862
Mauroux	Domaine des Cigales	7 087	8 457

2.9. Travaux du délégataire

Le contrat d'affermage prévoit que les travaux d'entretien et réparations sont exécutés par le délégataire

Le remplacement à l'identique de matériel est à la charge :

- du délégataire pour les biens suivants :

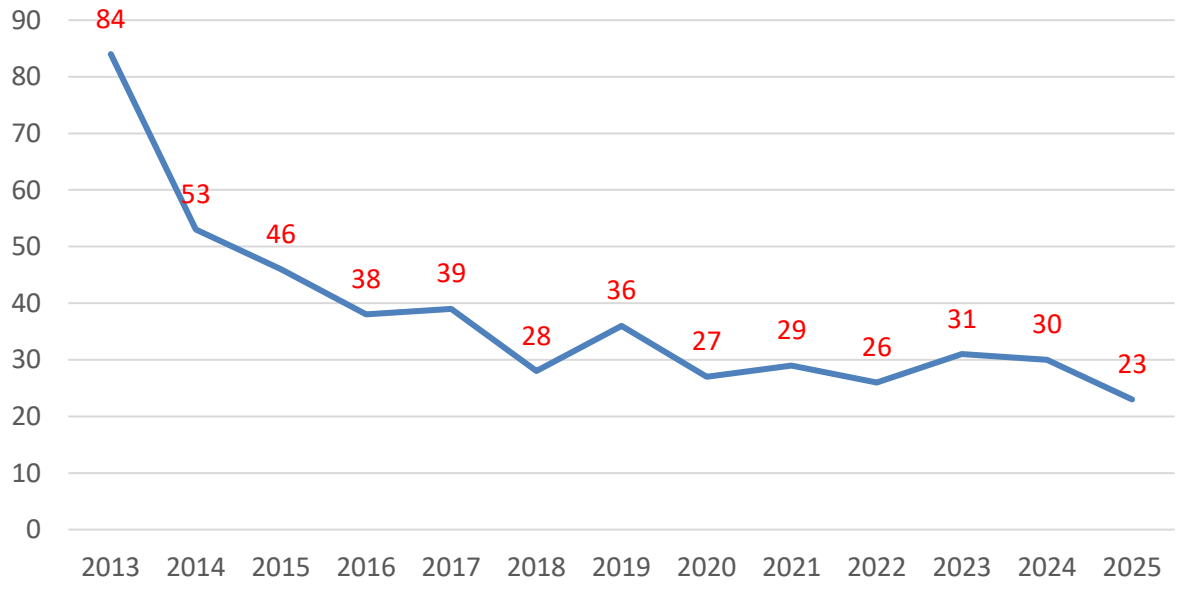
- matériel tournant, accessoires hydrauliques, compteurs, équipements électriques, menuiserie, serrurerie, clôtures et plomberie
- canalisations (en deçà d'une longueur de 6 mètres)

- du syndicat pour les biens suivants :

- ouvrages de génie civil
- canalisations (au-delà d'une longueur de 6 mètres) et branchements

Les travaux d'extension ou de renforcement sont à la charge de la collectivité

2.9.1. Branchements neufs



Branchements 2025/commune

commune	nombre
Blanquefort sur Briolance	**1**
Bourlens	2
Condezaygues	1
Cuzorn	1
Fumel	5
Mauroux	3
Masquières	1
Monsempron-Libos	1
Montayral	2
Saint Georges	1
Saint Vite	2
Soturac	2
Thézac	1

2.9.2. **Réparations de fuites :**

174 fuites réparées : 100 sur conduites, 74 sur branchements

commune	nombre	commune	nombre
Blanquefort/Briolance	8	Montayral	27
Bourlens	8	Saint Front sur Lémance	13
Condezaygues	9	Saint-Georges	6
Cuzorn	17	Saint Martin le Redon	3
Fumel	20	Saint Vite	3
Lacapelle-Biron	6	Sauveterre la Lémance	5
Lacapelle-Cabanac	2	Sérignac	2
Loubéjac	11	Soturac	5
Masquieres	4	Thézac	2
Mauroux	10	Touzac	1
Monsempron-Libos	19		

2.10. Travaux de la collectivité

2.10.1. génie-civil et hydraulique

En 2025, la collectivité a renforcé sa sectorisation en posant 3 têtes émettrices sur 3 compteurs : Camping le Moulinal à Lacapelle-Biron, Roucadil à Montayral et Chateau de Sermet à Loubéjac

Un marché de maitrise d'œuvre a été attribué pour les travaux ouvrages priorisés par le schéma directeur :

- Station de Fontarnaud
- Réservoir de Bourlens
- Réservoir de Sérignac
- Réservoirs de Montayral Bas Service et Haut Service

2.10.2. renouvellement /renforcements de réseaux

	travaux	linéaire renouvelé (ml)
1	CUZORN RD 710 partie 2	200
2	MAUROUX Boulangerie partie 2	1 350
3	MAUROUX Garrigues	1 700
4	MASQUIERES route de Tournon	1 120
5	SAUVETERRE LA PILE	2 460
6	MONTAYRAL Mairie complément	84
7	LOUBEJAC Galinier	2 330
8	MAUROUX Boulangerie partie 2 complément	-
9	FUMEL rue Herriot et de la Recluze	-
10	SAUVETERRE antennes	1 260
11	FUMEL Recluze complément	62
total		**10 566**

2.10.3. Protection des sources

Le Syndicat veille à protéger ses ressources en les dotant des périmètres de protection prévus par le Code de la Santé Publique :

- le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation de l'ouvrage.
- le périmètre de protection rapprochée : secteur plus pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription
- le périmètre de protection éloignée : ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage
- les captages de la Source Bleue, de Lenclio de Fontarnaud et de Labiden sont dotés de périmètres de protection celui de Gadet (hydrogéologue désigné) est en cours.

3. QUALITE DE L'EAU - ANALYSES

3.1. Synthèse analyse eau brute

	TOTAL ANNUEL	
Nature de l'analyse	**Nombre échantillons analysé ARS**	**Nombre échantillons analysé exploitant**
Bactériologique	3	0
Physico-chimique	15	6
Nombre total d'échantillons	15	6

3.2. Information dureté de l'eau

La dureté de l'eau est la concentration en calcium et en magnésium dans l'eau. Elle se mesure en degré français (°F) pour un litre d'eau.

1 °F correspond à 4 mg de calcium et 2,4 mg de magnésium pour un litre d'eau.

- Eau très peu calcaire : dureté < ou = à 8 °F
- Eau peu calcaire : 8 °F < dureté< ou = 20 °F
- Eau calcaire : 20 °F < dureté < ou = 30 °F
- Eau très calcaire : > 30 °

Mesures pour les sources du Syndicat

- Lenclio : 30,8° F – eau très calcaire
- Gadet : 21,6° F – eau calcaire
- Source Bleue : 22,4° F – eau calcaire
- Labiden : 19,1 ° F – eau peu calcaire
- Fontarnaud : 24,6° F – eau calcaire

3.3. Synthèse qualitative au point mise en distribution (au réservoir)

	TOTAL ANNUEL		
Nature de l'analyse	**Nombre analysé**	**Nombre conforme**	**% conformité**
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	13	13	100
Physico-chimique	25	24	96
Nombre total d'échantillons	25	24	96
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	0	0	-
Physico-chimique	16	16	100
Nombre total d'échantillons	16	16	100

Détail non-conformités au point de mise en distribution

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Lenclio - réservoir Lacapelle-Cabanac	13/11/2025	Métolachlore	µg/l	0,1	**0,11**

Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau mise en distribution

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Lenclio - réservoir Lacapelle-Cabanac	13/11/2025	Turbidité	NFU	0,5	**0,52**
Lenclio - réservoir Lacapelle-Cabanac	30/01/2025	Turbidité	NFU	0,5	**0,55**

3.4. Synthèse qualitative de l'eau distribuée (au robinet)

	TOTAL ANNUEL		
Nature de l'analyse	**Nombre analysé**	**Nombre conforme**	**% conformité**
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	56	56	100
Physico-chimique	66	66	100
Nombre total d'échantillons	66	66	100
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	0	0	0
Physico-chimique	7	7	100
Nombre total d'échantillons	7	100	100

Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau distribuée

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Touzac mairie	10/12/2025	Coliformes totaux	UFC/L	0	1
Bourg Condezaygues	09/09/2025	Coliformes	n/100ml	0	3

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Prix de l'eau

Le prix de l'eau comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau.

Le délégataire perçoit également une part fixe et une partie proportionnelle à la consommation d'eau révisable dans les conditions fixées par le contrat d'affermage par une formule d'indexation

Prix délégataire = prix de base x coefficient d'indexation K

« K » calculé pour la facturation 2025 s'élève à 1,28386 (1,12341 en 2024)

Tarifs 2025

Tarif bleu	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	54,68	43,65
Part proportionnelle	1,0704	0,9212
Tarif jaune	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	352.73 €	267,05 €
Part proportionnelle	0,6074 €	0,6426
Tarif vert	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	944.00 €	667,63 €
Part proportionnelle	0,5744	0,6298€
Prélèvement sur la ressource	0,15 €	
Performance eau potable	0,07 €	
Agence de l'eau Conso Eau potable	0,32 €	
TVA	5.5 %	

4.1.1. Facture-type 120 m3

	nombre	collectivité	fermier	Total
Part fixe	1	54,68	43,65	98,33 €
m3	120	1,0704	0,9212	238,99 €

Prélèvement sur la ressource	120	0,15	18,00 €
Performance eau potable	120	0,07	8,40 €
Agence de l'eau conso eau potable	120	0,32	38,40 €
Total HT			402,12 €
TVA 5.5 %			22,12 €
Total TTC			424.24 €

- Rappel facture 2024 : 409.29 €

4.2. Autres indicateurs financiers

- Dette du syndicat en capital au 31/12/25 = 677 122,99 €
- Montant travaux mandatés en 2025 : 2 329 851,94 €
- Montant des amortissements effectués : 880 260,49 €
- Facturation vente eau part syndicale 2025 : 1 711 003,64 €
- Produit vente eau part fermière 2025 : 1 474 067,93 €

5. INDICATEURS ISSUS DU DECRET 2007-605

Depuis 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit intégrer de nouvelles données, les indicateurs de performance, qui alimentent une base nationale.

Code fiche	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur
D 102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	**3,55 €/m3**
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	**3,54 €/m3**
Code fiche	**Indicateur de performance**	**Valeur de l'indicateur**
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	**100 %**
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	**98.9 %**
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	**100/120**

P104.3	Rendement du réseau de distribution	**66.29 %**
P105-3	Indice linéaire des volumes non comptés	**2,38 m3/km/j**
P106-3	Indice linéaire de pertes en réseau	**2,25 m3/km/j**
P110-3	Indice linéaire de consommation	**4,42 m3/j/km**

Code fiche	Indicateurs de performance	Donnée élémentaires	Valeur des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : **1,19 %**	longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	**47 961 ml**
		Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	**800.05 km**
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Montant en euros des abandons de créances	
		Volume consommé (y compris VEG) sur l'année calendaire de l'exercice	**1 217 493**
P 154,0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : **4.52**	Montant impayés au 31/12/23	**176 246,30 €**
		Chiffre Affaires TTC N-1	**3 903 290 €**

STATUTS du SYNDICAT MIXTE FERME du chenil fourrière de Lot-et-Garonne
(SMF CHENIL FOURRIERE 47)
Adresse : 3363 route des Sables, Commune de Caubeyres

Table des matières

TITRE I - CONSTITUTION, DÉNOMINATION, SIÈGE, DURÉE ET MEMBRES
Article 1 : Constitution et nature du syndicat
Article 2 : Règles applicables
Article 3 : Membres
Article 4 : Siège
Article 5 : Durée

TITRE II - COMPÉTENCES ET AUTRES MODES DE COOPÉRATION

Article 6 : Compétences
Article 7 : Autres modes de coopération

TITRE III - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 8 : Le comité syndical
8.1 Composition du Comité syndical
8.2 Déroulement des élections
8.3 Durée du mandat

Article 9 : Le Bureau
9.1 Déroulement des élections

Article 10 : Le Président

Article 11 : Démissions

Article 12 : Commissions

TITRE IV - DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Article 13 : Cotisations et contributions
Article 14 : Finances
Article 15 : Les dépenses et ressources Article 16 : Les fonctions de trésorier

TITRE V - MODIFICATIONS STATUTAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES

Article 17 : Modifications des statuts Article 18 : Adhésion et retrait d'un membre
Article 19 : Règlement intérieur Article 120 : Autres dispositions

ANNEXES
Annexe – Membres du syndicat

TITRE I - CONSTITUTION, DÉNOMINATION, SIÈGE, DURÉE ET MEMBRES

Article 1 : Constitution et nature du syndicat

En application de l'article L.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est créé en date du 22 août 2005 un syndicat de communes dénommé Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du chenil fourrière de Lot-et-Garonne (SIVU), suite à la décision du 10 novembre 1989 du conseil général de Lot-et-Garonne d'engager une déclaration d'utilité publique pour la création d'un chenil-fourrière départemental.

Suite à l'adhésion de la communauté de communes des 2 RIVES,en représentation substitution des communes de Clermont-Soubiran et Grayssas , le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du chenil fourrière de Lot-et-Garonne (SIVU) devient un syndicat mixte constitué exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), autrement dénommé "syndicat mixte fermé" dans la suite du texte :

SYNDICAT MIXTE FERME CHENIL FOURRIERE 47

Article 2 : Règles applicables

Le syndicat exerce ses missions sur le territoire de ses membres, conformément aux dispositions du CGCT.

Le Syndicat Mixte fermé (SMF) CHENIL FOURRIERE 47 est régi, par ordre de priorité :

- par le CGCT, notamment les articles L.5711-1 et suivants
- par les présents statuts ;
- par son règlement intérieur.

Toute évolution législative ou réglementaire s'impose de plein droit aux présents statuts.

Article 3 : Membres

Les membres du syndicat sont les communes du département de Lot-et-Garonne adhérentes, regroupées par secteurs et la communauté de communes des 2 Rives en représentation-substitution des communes de Clermont-Soubiran et de Grayssas.

La liste complète des membres figure en **Annexe 1**.

Article 4 : Siège

Le siège du syndicat est fixé à :

3363 route des Sables, Commune de Caubeyres.

Article 5 : Durée

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

TITRE II - COMPÉTENCES ET AUTRES MODES DE COOPÉRATION

Article 6 : Compétences

Le syndicat a pour objet :

- l'aménagement, la gestion, l'entretien, le fonctionnement et le développement de la fourrière départementale située à Caubeyres ;
- l'accueil et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation conformément à l'article L.211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;
- la vérification de l'identification des animaux, la recherche des propriétaires et la restitution des animaux réclamés ;
- la garde et la surveillance sanitaire des animaux pendant les délais légaux ;
- la cession des animaux non réclamés à des associations disposant d'un refuge ou, en dernier recours, leur euthanasie sur avis vétérinaire ;
- Le transport des animaux, selon la réglementation prévue à cet effet : récupérer les animaux dans les collectivités, amener ou récupérer les animaux chez le vétérinaire, amener les animaux aux associations partenaires (hors et dans département).

Le syndicat peut également :

- assurer le gardiennage d'animaux de propriétaires connus placés sous arrêté municipal, de police ou judiciaire ;
- venir en aide aux communes pour la capture d'animaux difficiles (prêt de cages, conseils, coordonnées d'entreprises spécialisées).

Article 7 : Autres modes de coopération

Le syndicat peut conclure des conventions avec des communes non adhérentes ou extérieures au département, notamment pour la gestion temporaire

d'animaux errants.Ces conventions préciseront les conditions d'exécution et les modalités financières du service rendu.

TITRE III - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 8 : Le comité syndical

8.1 Composition du Comité syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par ses membres.

Dans un premier temps :

Chaque commune membre désigne un délégué communal titulaire et un délégué communal suppléant. L'EPCI désigne 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune membre représentée.

Les délégués désignés sont regroupés en **11 secteurs :**

1 / Agen Agglomération
2 / Val de Garonne Agglomération
3 / Grand Villeneuvois
4 / Albret Communauté
5 / Fumel Vallée du Lot
6 / Confluent et Coteaux de Prayssas
7 / Bastides en Haut Agenais Périgord
8 / Coteaux et Landes de Gascogne
9 / Pays de Lauzun
10 / Lot et Tolzac
11 / Pays de Duras

Dans un deuxième temps :

Les délégués communaux de chaque secteur élisent, au sein de leur collège électoral, les conseillers syndicaux titulaires et suppléants appelés à siéger au comité syndical dont le nombre est fixé en fonction de la population du secteur concerné, selon les règles suivantes :

Les délégués sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat plus âgé est déclaré élu.

Population du secteur	Délégués titulaires	Délégués suppléants
1 à 19 999	3	3
20 000 à 39 999	5	5
40 000 à 59 999	7	7
60 000 à 79 999	9	9
80 000 et plus	11	11

Les modalités de convocation, de vote et de remplacement sont définies dans le règlement intérieur.

8.2 Déroulement des élections :

- un mail d'appel à candidature, avec une date butoir, pour candidater au poste de délégué titulaire ou délégué suppléant est envoyé à chaque délégué titulaire communal élu par secteurs.

- un second mail est envoyé pour informer de :
 - la date,
 - le lieu,
 - le déroulement des élections des membres du comité syndical,
 - la liste des candidats et les documents à présenter le jour du vote (pièce d'identité…)

- le pouvoir n'est accepté que s'il est donné à un délégué titulaire du même secteur.

Les 56 délégués élus forment un collège électoral, sans personnalité juridique

La population à prendre en compte est la population municipale légale recensée au 1er janvier de l'année de renouvellement des conseils municipaux. En application de l'article L5211-11 du CGCT, le comité syndical se réunira au moins une fois par trimestre sur convocation du président.

En cas de démission d'un délégué titulaire du comité syndical en cours de mandat, il sera remplacé par le 1 er délégué suppléant élu au comité syndical de son secteur et ainsi de suite. Si le secteur ne dispose pas de délégués suppléants, le poste restera vacant pour la durée du mandat.

Aucune indemnité ou frais de déplacements ne seront versés aux membres du comité syndical sauf en application de l'article L.2123-18-2 du CGCT.

8.3 Durée du mandat

Les délégués syndicaux sont nommés pour la durée du mandat municipal. En cas de vacance, le suppléant devient titulaire. Aucune indemnité ni frais de déplacement ne sont versés, sauf application de l'article L.2123-18-2 du CGCT.

Article 9 : Le Bureau

Le comité syndical élit un **Bureau** composé de **15 membres**, répartis comme suit :

Secteur	Nombre d'élus au bureau
Agen Agglomération	3
Val de Garonne Agglomération	2
Grand Villeneuvois	2
Albret communauté	1
Fumel Vallée du Lot	1
Confluent et Coteaux de Prayssas	1
Bastides en Haut Agenais Périgord	1
Coteaux et Landes de Gascogne	1
Pays de Lauzun	1
Lot et Tolzac	1
Pays de Duras	1

Le Bureau est élu au scrutin secret à la majorité absolue. En cas de vacance, des élections complémentaires sont organisées.

9.1 Déroulement des élections :

- un mail d'appel à candidature indiquant une date butoir pour candidater au poste de membre du bureau est envoyé aux membres du comité syndical,

- une convocation pour réunir le comité syndical est envoyée avec :
 - la date,
 - le lieu,
 - le déroulement des élections des membres du bureau,
 - la liste des candidats et les documents à présenter le jour du vote (pièce d'identité…)

Le pouvoir n'est accepté que s'il est donné à un délégué titulaire ou suppléant du même secteur.

En cas de démission de membre du bureau en cours de mandat, des élections complémentaires pour les secteurs concernés seront organisées dans les plus brefs délais afin de pourvoir le poste vacant.

Aucune indemnité ou frais de déplacements ne seront versés aux membres du comité syndical sauf en application de l'article L.2123-18-2 du CGCT.

Article 10 : Le Président

Le Bureau élit en son sein un Président et deux Vice-présidents.Le Président assure la représentation juridique du syndicat, ordonne les dépenses et exécute les décisions du comité syndical.

En cas d'indisponibilité du président le 1er vice-président assure la suppléance le temps de l'absence afin de permettre le bon fonctionnement de l'établissement. L'indemnité du président pourra être versée au 1er vice-président pour la durée du remplacement par décision du comité syndical.

En cas d'indisponibilité du 1er vice-président, le deuxième vice-président ; si il a délégation, dans les mêmes conditions du 1er vice-président.

L'article L.2122-17 applicable au SMF par renvoi successif des articles L. 5711-1, L.5211-2 prévoit : « En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau. » Soit pour le SMF I : Le président est provisoirement remplacé par le 1er VP, puis le 2eme VP et si nécessaire par un membre du bureau désigné par lui.

Il est prévu au III de l'article L. 2123-24 du CGCT applicable au syndicat intercommunal :

« III.- Lorsqu'un adjoint supplée le maire dans les conditions prévues par l'article L. 2122-17, il peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire par l'article L. 2123-23, (...). Cette indemnité peut être versée à compter de la date à laquelle la suppléance est effective. »

Article 11 : Démissions

La procédure diffère selon la fonction occupée par le démissionnaire au sein du syndicat.

Fonction démissionnaire	Forme et contenu	Destinataire	Prise d'effet / conséquences
Président	Courrier daté et signé exprimant clairement, sans ambiguïté ni réserves, la volonté de démissionner.	M. le Préfet (article L.2122-15 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2)	À la date de notification de l'acceptation par le préfet. À défaut d'acceptation explicite,

	Préciser si la démission porte uniquement sur la fonction de président ou également sur le mandat de délégué syndical.		définitive un mois après réception d'une seconde lettre recommandée. Le bureau doit être à nouveau élu dans le délai de quinze jours.
Vice-président et membre du bureau	Courrier daté et signé exprimant clairement, sans ambiguïté ni réserves, la volonté de démissionner. Préciser si la démission porte uniquement sur la fonction de vice-président/membre du bureau ou également sur le mandat de délégué syndical.	M. le Préfet (article L.2122-15 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2)	À la date de notification de l'acceptation par le préfet. À défaut d'acceptation explicite, définitive un mois après réception d'une seconde lettre recommandée. Le comité syndical décide, le cas échéant, de réduire le nombre de vice-présidents ; à défaut, le bureau élit un nouveau vice-président.
Délégué syndical	Courrier daté et signé exprimant clairement, sans ambiguïté ni réserves, la volonté de démissionner.	Président du syndicat. Le président en informe immédiatement le chef de l'exécutif local dont le délégué est issu ainsi que le préfet.	Dès réception de la lettre par le président du syndicat. Remplacement par un délégué suppléant élu au comité syndical du secteur dans le délai d'un mois. À défaut de suppléant, le poste reste vacant jusqu'à la fin du mandat.

A NOTER :

En cas de perte de mandat du président, le I er vice-président assure la présidence du syndicat et il lui revient de convoquer le comité syndical pour procéder à l'élection de l'ensemble du bureau, qui élira le président. Le comité syndical doit se réunir dans les 15 jours (article L.2122-14 du CGCT, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code).

Il n'est pas possible d'élire un président, un vice-président ou un membre du bureau avant l'acceptation par le préfet de la démission du président, du vice-président ou membre du bureau sortant.

Le président, le vice-président et le membre du bureau ne peuvent être que des délégués titulaires (c'est-à-dire qui ont été désignés comme tels par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement membre du syndicat). Un suppléant ne peut pas être élu à de telles fonctions (QE n 25042 publiée le 26/10/2006 au JO Sénat =réponse publiée le 01/03/2007)
L'élection se fait au scrutin secret (article L.2122-4 du CGCT)

Article 12 : Commissions

Le comité syndical peut créer des commissions consultatives permanentes ou temporaires pour l'étude de questions spécifiques. Leur composition et leur fonctionnement sont fixés par délibération, le cas échéant.

TITRE IV - DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Article 13 : Cotisations ou contributions

Le montant de ces contributions est fixé par délibération du comité syndical chaque année. Il pourra être revu par délibération modificative, après accord des membres du comité syndical.

Les contributions des membres, basées sur un montant par habitant, devront être honorées avant la fin du premier trimestre de l'année budgétaire.

En cas de non-paiement de la contribution, le président enverra un courrier de mise en demeure à la commune concernée (envoi en recommander avec accusé de réception).

Si le paiement n'intervient pas sous 30 jours à compter de réception du courrier, le président saisira par courrier, la préfecture afin d'obtenir une procédure de mandatement d'office.

Article 14 : Finances

Le syndicat dispose de son propre budget et patrimoine.Il assure le financement de ses missions et de son fonctionnement.

Article 15 : Les dépenses et ressources

Recettes :
En vertu de l'art. L5212-19 du CGCT, les recettes du syndicat comprennent notamment :

- * les contributions des communes membres,
- * les sommes qu'il reçoit des particuliers, des collectivités adhérentes ou ayant passé une convention, des administrations publiques en échange des services rendus,
- * les subventions de l'Etat, de la région, du département, l'Europe et les communes hors ou dans le département,
- * le produit des dons et legs,
- * le produit des emprunts.

Dépenses :
- Les dépenses du syndicat comprennent les dépenses figurant à l'art. L5212-18 du CGCT.
- La comptabilité du syndicat est tenue selon les règles de la comptabilité publique.

Un règlement budgétaire et financier précise les modalités de fonctionnement du syndicat .L.1612-30 cgct précise : « Avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier.

Le règlement budgétaire et financier de la collectivité territoriale précise notamment :

1° Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement;
2° Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.Il peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget. »

Article 16 : Les fonctions de trésorier

La gestion comptable et budgétaire est assurée par le Payeur départemental.

TITRE V - MODIFICATIONS STATUTAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES

Article 17 : Modifications des statuts

Toute modification des statuts ou dissolution du SMF CHENIL FOURRIERE 47 est prononcée selon les conditions prévues par le CGCT.

Article 18 : Adhésion et retrait d'un membre

Les procédures d'adhésion ou de retrait d'une commune sont régies par les articles L.5211-17 à L.5211-19 du CGCT.

Article 19 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du SMF CHENIL FOURRIERE 47.

Il peut être modifié sur proposition du Président, après accord du Bureau et du comité syndical.

Article 20 : Autres dispositions

Pour toute disposition non prévue, il est fait application des articles L.5211-1 et suivants du CGCT.

ANNEXES

Annexe 1 – LISTE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES de chaque secteur

AGEN AGGLOMÉRATION (46 communes)

1-Agen	2-Astaffort	3-Aubiac	4-Bajamont	5-Beauville	6-Blaymont
7-Boé	8-Bon Encontre	9-Brax	10-Castelculier	11-Caudecoste	12-Cauzac
13-Colayrac Saint Cirq	14-Cuq	15-Dondas	16-Engayrac	17- Estillac	18-Fals
19-Foulayronnes	20-La Sauvetat de Savères	21-Lafox	22-Laplume	23-Layrac	24-Le Passage
25-Marmont-Pachas	26-Moirax	27-Pont du Casse	28-Puymirol	29-Roquefort	30-Saint Caprais de Lerm
31-Saint Hilaire de Lusignan	32-Saint Jean de Thurac	33-Saint Martin de Beauville	34-Saint Maurin	35-Saint Nicolas de la Balerme	36-Saint Pierre de Clairac
37-Saint Romain le Noble	38-Saint Sixte	39-Saint Urcisse	40-Sainte Colombe en Bruilhois	41-Sauvagnas	42-Sauveterre Saint Denis
43-Sérignac sur Garonne	44-Tayrac	45- Clermont-Soubiran * (CC des 2 rives)	46- Grayssas * (CC des 2 rives)		

* Communes communes des Deux Rives (Tarn et Garonne) en représentation-substitution des communes de Clermont-Soubiran et Grayssas.

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION (43 communes)

1-Agmé	2-Beaupuy	3-Birac sur Trec	4-Calonges	5-Castelnau sur Gupie	6-Caubon saint Sauveur
7-Caumont sur Garonne	8-Clairac	9-Cocumont	10-Couthures sur Garonne	11-Escassefort	12-Fauguerolles
13-Fauillet	14-Fourques sur Garonne	15-Gaujac	16-Gontaud de Nogaret	17-Grateloup Saint Gayrand	18-Jusix
19-Lafitte sur Lot	20-Lagruère	21-Lagupie	22-Le Mas d'Agenais	23-Longueville	24-Marcellus
25-Marmande	26-Mauvezin sur Gupie	27-Meilhan sur Garonne	28-Montpouillan	29-Puymiclan	30-Saint Avit
31-Saint Barthélemy d'Agenais	32-Saint Martin Petit	33-Saint Pardoux du Breuil	34-Saint Sauveur de Meilhan	35-Sainte Bazeille	36-Samazan
37-Sénestis	38-Seyches	39-Taillebourg	40-Tonneins	41-Varès	42-Villeton
43-Virazeil					

GRAND VILLENEUVOIS (19 communes)

1-Allez et Cazeneuve	2-Bias	3-Casseneuil	4-Cassignas	5-Castella
6-Dolmayrac	7-Fongrave	8-Hautefague la Tour	9-La Croix Blanche	10-Laroque Timbaut
11-Le Lédat	12-Monbalen	13-Pujols	14-Saint Antoine de Ficalba	15-Saint Etienne de Fougères
16-Saint Robert	17-Sainte Colombe de Villeneuve	18-Sainte Livrade	19-Villeneuve sur Lot	

ALBRET COMMUNAUTÉ(33 communes)

1-Andiran	2-Barbaste	3-Bruch	4-Buzet sur Baïse	5- Calignac
6-Espiens	7-Feugarolles	8-Fieux	9-Francescas	10-Fréchou
11-Lamontjoie	12-Lannes	13-Lasserre	14-Lavardac	15-Mezin
16-Moncaut	17-Moncrabeau	18-Montagnac sur Auvignon	19-Montesquieu	20-Montgaillard
21-Nérac	22-Nomdieu	23-Pompiey	24-Poudenas	25-Réaup-Lisse
26-Saint Pé Saint Simon	27-Saint Vincent de la Montjoie	28-Sainte maure de Peyrac	29-Saumont	30-Sos
31-Thouars sur Garonne	32-Vianne	33-Xaintrailles		

FUMEL VALLEE DU LOT (27 communes)

1-Anthé	2-Auradou	3-Blanquefort sur Briolance	4-Bourlens	5-Cazideroque
6-Condezaygues	7-Courbiac	8-Cuzorn	9-Dausse	10-Frespech
11-Fumel	12-Lacapelle-Biron	13-Masquières	14-Massels	15-Massoulès
16-Monsempron-Libos	17-Montayral	18-Penne d'Agenais	19-Saint Front sur Lémance	20-Saint Georges
21-Saint Sylvestre sur Lot	22-Saint Vite	23-Sauveterre la Lémance	24-Thézac	25-Tournon d'Agenais
26-Trémons	27-Trentels			

BASTIDES EN HAUT AGENAIS PÉRIGORD (43 communes)

1-Beaugas	2-Boudy de Beauregard	3-Bournel	4-Cahuzac	5-Cancon		6-Castelnaud de Gratecambe
7-Castillonnes	8-Cavarc	9-Dévillac	10-Doudrac	11-Douzains		12-Ferrensac
13-Gavaudun	14-La Sauvetat sur Lède	15-Lacaussade	16-Lalandusse	17-Laussou		18-Lougratte
19-Mazières-Naresse	20-Monbahus	21-Monflanquin	22-Monségur	23-Montagnac sur Lède		24-Montauriol
25-Montaut	26-Monviel	27-Moulinet	28-Pailloles	29-Parranquet		30-Paulhiac
31-Rayet	32-Rives	33-Saint Aubin	34-Saint Etienne de Villeréal	35-Saint Eutrope de Born		36-Saint Martin de Villeréal
37-Saint Maurice de Lestapel	38-Saint-Quentin du dropt	39-Salles		40-Savignac sur leyze	41-Sérignac Péboudou	42-Tourliac
43-Villeréal						

CONFLUENT ET COTEAUX DE PRAYSSAS (29 communes)

1-Aiguillon	2-Ambrus	3-Bazens	4-Bourran	5-Clermont-Dessous
6-Cours	7-Damazan	8-Frégimont	9-Galapian	10-Granges-sur-Lot
11-Lacépède	12-Lagarrigue	13-Laugnac	14-Lusignan Petit	15-Madaillan
16-Monheurt	17-Montpezat	18-Nicole	19-Port Sainte-Marie	20-Prayssas
21-Puch d'Agenais	22-Razimet	23-Saint Laurent	24-Saint Léger	25-Saint Léon
26-Saint Pierre de Buzet	27-Saint Salvy	28-Saint Sardos	29-Sembas	

COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE (27)

1-Allons	2-Antagnac	3-Anzex	4-Argenton	5-Beauziac
6-Bouglon	7-Boussès	8-Casteljaloux	9-Caubeyres	10-Durance
11-Fargues sur Ourbise	12-Grézet-Cavagnan	13-Guérin	14-Houeilles	15-La Réunion
16-Labastide-Castel-Amouroux	17-Leyritz Moncassin	18-Pindères	19-Pompogne	20-Poussignac
21-Romestaing	22-Ruffiac	23-Saint Martin Curton	24-Sainte Gemme Martaillac	25-Sainte Marthe
26-Sauméjan	27-Villefranche du Queyran			

PAYS DE LAUZUN (20)

1-Agnac	2-Allemans du Dropt	3-Armillac	4-Bourgougnague	5-Cambes
6-La Sauvetat du Dropt	7-Lachapelle	8-Laperche	9-Lauzun	10-Lavergne
11-Miramont de Guyenne	12-Montignac de Lauzun	13-Montignac Toupinerie	14-Moustier	15-Peyrières
16-Puysserampion	17-Roumagne	18-Sainte-Colomb-de-Lauzun	19-Saint-Pardoux- Isaac	20-Ségalas

LOT ET TOLZAC (15)

1-Brugnac	2-Castelmoron sur Lot	3-Coulx	4-Hautesvignes	5-Labretonie
6-Laparade	7-Le Temple sur Lot	8-Monclar	9-Montastruc	10-Pinel- Hauterive
11-Saint Pastour	12-Tombeboeuf	13-Tourtrès	14-Verteuil d'Agenais	15-Villebramar

PAYS DE DURAS (17)

1-Auriac sur Dropt	2-Baleyssagues	3-Duras	4-Esclottes	5-Lévignac de Guyenne
6-Loubès-Bernac	7-Monteton	8-Pardaillan	9-Saint Astier	10-Saint Géraud
11-Saint Jean de Duras	12-Saint Pierre sur Dropt	13-Saint Sernin	14-Sainte Colombe de Duras	15-Savignac de Duras
16-Soumensac	17-Villeneuve de Duras			

Commues sous convention :

- Lamothe-Landeron
- Lartigues
- Saint Vivien de Monségur

Académie de Bordeaux

CONVENTION DE MUTUALISATION AU TITRE DU FONDS DU TER Monsempron-Libos

Entre,

L'établissement d'enseignement du second degré collège kléber Thoueilles 4 Avenue du Mas 47500 Monsempron-Libos établissement ordonnateur du territoire éducatif rural de Monsempron-Libos représenté par Mme GOUNÉ Fatima en qualité de chef d'établissement, après accord du conseil d'administration de l'établissement du 15 septembre 2026 et après accord écrit du conseil départemental[1], en date du 23 septembre 2026,

Et

L'établissement d'enseignement du second degré collège kléber Thoueilles 4 Avenue du Mas 47500 Monsempron-Libos membre du territoire éducatif rural de Monsempron-Libos représenté par Mme GOUNÉ Fatima en qualité de chef d'établissement, après accord du conseil d'administration du 15 septembre 2026.

Et

Les communes de :

□Monsempron-Libos représentée par M. BROUILLET Jean-Jacques en qualité de Maire
après accord du conseil municipal du ……..
agissant pour le compte des écoles de Monsempron libos

□Saint-Vite représentée par M. BORIE Daniel en qualité de Maire
après accord du conseil municipal du ……..
agissant pour le compte des écoles de Saint-Vite

□Saint Georges représentée par M. LAPOUGE Maurice en qualité de Maire
après accord du conseil municipal du ……..
agissant pour le compte des écoles de Saint Georges

□Tournon d'agenais représentée par M.BALSAC Didier en qualité de Maire
après accord du conseil municipal du ……..
agissant pour le compte des écoles de Tournon d'agenais

□Bourlens représentée par M. MALBEC Sébastien en qualité de Maire
après accord du conseil municipal du ……..
agissant pour le compte des écoles de Bourlens

[1] ou de l'autorité de tutelle compétente

Académie de Bordeaux

du territoire éducatif rural de Monsempron-Libos

Ci-après dénommés « les parties »,

Les communes de Monsempron-Libos, Saint-Vite, Saint Georges, Tournon d'agenais, Bourlens.

Préambule

Le programme des territoires éducatifs ruraux (TER) consiste en une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs publics, associatifs et de la société civile, mobilisés dans les territoires ruraux autour des enjeux sociaux, éducatifs et de santé. Il s'appuiera sur trois leviers essentiels : la coopération entre l'école et les acteurs locaux, la possibilité pour les élèves ruraux de mobiliser un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir, l'attractivité de l'Ecole rurale et l'accompagnement des personnels.

Le territoire éducatif rural de Monsempron Libos figure parmi les territoires labellisés par la Ministre de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Elle réunit les écoles de

Monsempron libos, Saint-Vite, Saint Georges, Tournon d'agenais, Bourlens,

le collège de Monsempron Libos.

La convention cadre triennale de labellisation du TER du 25/06/2025 adoptée par **Monsempron- Libos, Saint-Vite, Saint Georges, Tournon d'agenais, Bourlens, le collège de Monsempron- Libos** fixe les orientations stratégiques et le plan d'action pour le territoire ainsi que ses modalités d'organisation, notamment la composition de son comité de pilotage.

L'établissement collège Kléber Thoueilles de Monsempron-Libos est l'établissement ordonnateur du territoire éducatif rural. A ce titre, il est habilité à engager les dépenses en faveur de l'ensemble des établissements et écoles publics qui le composent.

L'instruction du 23 juin 2023 prévoit une délégation de moyens destinée à financer des actions menées dans le cadre du projet du territoire éducatif rural. L'EPLE ordonnateur du TER assure la gestion de ces moyens pour l'ensemble des écoles et établissements d'enseignement scolaire du TER. Il pourra recevoir des subventions des différentes parties prenantes ainsi que des partenaires du territoire éducatif rural.

La présente convention, prise en application du code de l'éducation et notamment de son article L. 421-10, fixe les modalités de fonctionnement des moyens délégués au territoire éducatif rural de Monsempron-Libos.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation des moyens destinés à financer des actions en faveur des élèves des écoles et des établissements d'enseignement scolaire du second degré constitutifs[2] du territoire éducatif rural.

ARTICLE 2 : Ressources

Les moyens délégués au TER sont principalement constitués de subventions de l'Etat ou des collectivités territoriales. Les actions financées ne peuvent être engagées qu'au bénéfice des élèves des écoles et des établissements d'enseignement scolaires membres du territoire éducatif rural, et des établissements associés, lorsque ces derniers sont signataires de la présente convention.

Les subventions de l'Etat peuvent provenir des crédits pédagogiques et de formation des programmes 140 - Premier degré et 141 - Second degré, ainsi que des crédits éducatifs du programme 230 – Vie de l'élève.

ARTICLE 3 : Gestion des moyens délégués au territoire éducatif rural

L'établissement ordonnateur du territoire éducatif rural assure la gestion des moyens délégués pour le compte des écoles et des établissements de second degré constitutifs du TER. Il revient à l'établissement ordonnateur d'enrôler l'ensemble des établissements scolaires et à cette fin, il ne peut être envisagé de déléguer à chaque établissement du territoire éducatif rural une partie des moyens délégués.

Toutefois, les écoles peuvent concourir aux démarches logistiques liées à l'achat de matériel.

Le chef de l'établissement Kléber Thoueilles support des moyens délégués au territoire éducatif rural, est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est secondé dans ses fonctions par le secrétaire général de son établissement.

Le choix des actions financées par les subventions est arrêté par le comité de pilotage du territoire éducatif rural.

Les dépenses éligibles sont toutes les dépenses de droit commun selon les contraintes des BOP au titre desquels les crédits ont été délégués *(cf. « article 4 : Nature des programmes 140, 141 et 230 »).*
Les achats de petits équipements, y compris inscrits en section d'investissement au budget de l'EPLE support, sont autorisés dès lors qu'ils concourent à la réalisation du projet du TER.
Les crédits délégués ne peuvent être subdélégués.

ARTICLE 4 : Nature des programmes 140, 141 et 230

a) Programmes 140 et 141

Le programme 140 (« Enseignement scolaire public du premier degré ») et le programme 141 (« Enseignement scolaire public du second degré ») financent respectivement le fonctionnement pédagogique et humain des écoles publiques (maternelles et élémentaires) et des établissements du second degré (collèges et lycées publics).
Actions pédagogiques

[2] C'est-à-dire les établissements scolaires membres et associés du TER, lorsque ces derniers sont signataires de la présente convention.

- Projets pédagogiques innovants ou renforcés, en lien avec les axes du TER : lutte contre l'illettrisme ou le décrochage scolaire, éducation artistique et culturelle, projets scientifiques, santé, parcours avenir, découverte du monde professionnel, orientation, continuité école-collège-lycée.
- Interventions extérieures ponctuelles (prestations).
- Acquisition de petits matériels pédagogiques mobiles associés aux projets (mallettes, kits pédagogiques, matériel scientifique ou artistique, mallettes numériques mobiles non immobilisables).

Formations

- Formation complémentaire des enseignants et personnels (premier et second degrés) en lien avec les axes du TER : pédagogies actives, continuité inter-degrés, orientation, lutte contre le décrochage, projets culturels et scientifiques.

Ingénierie de projet

- Prestations d'ingénierie pédagogique et de projet.
- Participation d'enseignants et de personnels à l'ingénierie du projet (HSE, IMP selon les académies).

Frais logistiques pédagogiques

- Transports d'élèves pour participer à des actions pédagogiques dans le cadre du TER.
- Location ponctuelle de locaux ou matériels pour les projets pédagogiques.

b) Programme 230

Le programme 230 (« Vie de l'élève ») finance les politiques éducatives transversales contribuant à la réussite et à l'épanouissement des élèves, au-delà de l'enseignement stricto sensu.

Actions éducatives et partenariales

- Actions de promotion du climat scolaire, de la citoyenneté, de l'engagement des élèves.
- Actions de soutien à la parentalité, renforcement du lien école-familles.
- Actions en matière de santé et de prévention (santé mentale, prévention des conduites à risque, éducation affective et sexuelle).
- Actions d'éducation artistique et culturelle.
- Actions de sensibilisation aux questions d'égalité, de lutte contre les discriminations.
- Projets éducatifs territoriaux favorisant la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

 Formations
- Formations complémentaires des personnels (tous degrés) sur les thématiques ci-dessus.
- Formations de référents et d'acteurs impliqués dans les dynamiques de pilotage territorial du TER.

 Ingénierie de projet et animation territoriale
- Appui en ingénierie de projet sur les axes de la « vie de l'élève » dans le cadre du TER.
- Soutien à la mise en réseau des acteurs éducatifs locaux.
- Participation d'acteurs associatifs ou institutionnels aux actions éducatives du TER (conventions de prestation ou subventions aux partenaires, sous réserve de conventionnement).

 Frais logistiques
- Transports d'élèves pour participer aux actions.
- Location ponctuelle de locaux ou de matériels pour les actions éducatives.

c) Imputation budgétaire des crédits des programmes 140, 141 et 230 :

L'enregistrement des crédits Ter (programmes 140, 141 et 230) au budget de l'EPLE ordonnateur se fait dans un service spécial dédié. Les crédits sont budgétés en utilisant le code activité **19TER**. L'utilisation de ce code activité facilite le suivi des dépenses effectuées dans ce cadre.

ARTICLE 5 : Reliquats

A échéance de la convention cadre triennale du TER, les reliquats doivent être utilisés dans le cadre du renouvellement de celle-ci.

En cas de non renouvellement, les reliquats doivent être restitués au financeur.

ARTICLE 6 : Transfert de propriété des biens acquis par l'EPLE pour le compte d'une école

Si la nature des biens acquis (matériel pédagogique, équipement numérique …) par l'EPLE pour le compte de l'école impose un transfert de propriété à la collectivité, alors il conviendra de formaliser ce transfert dans le cadre d'une convention signée entre l'EPLE et la commune concernée. Une délibération du conseil d'administration de l'EPLE doit par ailleurs acter le principe d'affectation du bien à la commune pour une mise à disposition de l'école.

Si la nature des achats réalisés (prestations d'intervenants extérieurs par exemple) ne justifie pas le transfert de propriété, alors aucun cadre contractuel entre l'EPLE et la commune n'est requis en application de l'article L.421.10 du Code de l'éducation.

Si la nature des achats effectués par l'EPLE support du TER en faveur d'une école implique une simple mise à disposition de biens (achat de matériel par exemple) sans justifier le transfert de propriété à la collectivité, alors une convention de mise à disposition des biens devra être signée entre l'EPLE support du TER et la collectivité de rattachement de l'école partie au TER.

Dans ces trois cas l'accord préalable de la collectivité de rattachement de l'EPLE support du TER est requis.

Lorsque les actions mises en œuvre se déroulent dans une école, l'accord préalable de la commune de rattachement est requis.

ARTICLE 7 : Compte rendu d'utilisation des moyens

L'ordonnateur des moyens délégués produit en fin d'exercice un compte-rendu financier et pédagogique des actions engagées à destination du comité de pilotage du territoire éducatif rural.

A l'occasion du bilan de fin de convention, il lui appartient de produire des éléments de bilan financier au bureau de l'éducation prioritaire et des territoires (DGESCO B2-3).

ARTICLE 8 : Régie

Une régie de recettes et/ou d'avance temporaire est, le cas échéant, instituée par l'ordonnateur du TER.

La liste des dépenses et recettes autorisées est fixée par l'arrêté du chef d'établissement portant institution de la régie.

ARTICLE 9 - Communication

Un exemplaire de la présente convention est transmis à chacun des signataires et chacun des membres du comité de pilotage du territoire éducatif rural.

ARTICLE 10 - Date d'effet, durée de la convention

La présente convention de mutualisation, annexe à la convention du territoire éducatif rural de [nom du TER], est signée pour une durée maximum de trois ans à compter de sa signature et s'achève au plus tard à l'expiration de la convention [désigner ici la convention principale du TER] éventuellement modifiée par avenant.

Avant la date d'échéance, la convention peut être dénoncée sous réserve de respecter un préavis de trois mois avant la rentrée scolaire. Toute dénonciation prend effet à la rentrée scolaire suivante.

Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecterait pas ses engagements, la convention sera résiliée de plein droit à son égard, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à …… le……

BROUILLET Jean-Jacques, Maire

Signature du maire de la commune ou de son représentant/ du président de l'EPCI si l'EPCI a la compétence scolaire ou son représentant

BORIE Daniel, Maire

Signature du maire de la commune ou de son représentant/ du président de l'EPCI si l'EPCI a la compétence scolaire ou son représentant

LAPOUGE Maurice, Maire

Signature du maire de la commune ou de son représentant/ du président de l'EPCI si l'EPCI a la compétence scolaire ou son représentant

Académie de Bordeaux

BALSAC Didier, Maire

Signature du maire de la commune ou de son représentant/ du président de l'EPCI si l'EPCI a la compétence scolaire ou son représentant

MALBEC Sébastien, Maire

Signature du maire de la commune ou de son représentant/ du président de l'EPCI si l'EPCI a la compétence scolaire ou son représentant

GOUNÉ Fatima

Signature du chef de l'établissement ordonnateur

GOUNÉ Fatima

Signature du chef d'établissement membre

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

RELATIVE A L'ENTRETIEN ET AU GARDIENNAGE DU GYMNASE COMMUNAL ANDRE MACARD

Entre :

La commune de Monsempron-Libos

Représenté par son Maire, Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, dûment autorisé par délibération du 2 novembre 2027

Désignée sous le terme « la collectivité » ;

Et

L'association dénommée Boxing-club Fumel Libos

SIRET de l'association n°447 893 918 00022

Adresse :4 avenue du pont 47500 Saint Vite de Dor.

Représenté par HOUAHOURA Maeva, en qualité de Présidente

Désignée sous le terme « l'association ».

Préambule

Le Boxing-club Fumel-Libos est le principal utilisateur du gymnase André MACARD. La collectivité a décidé, de faire appel au Boxing-club Fumel-Libos pour réaliser des prestations d'entretien et de gardiennage de cet équipement sportif.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La Collectivité confie à l'Association Boxing-club Fumel-Libos le gardiennage et l'entretien du gymnase communal André MACARD.

Les conditions d'intervention de l'Association sont précisées dans la présente convention.

Article 2 – Détail des prestations :

L'Association s'engage à réaliser le gardiennage et l'entretien du gymnase communal :

- Nettoyage quotidien des vestiaires (du lundi au vendredi en période scolaire)
- Nettoyage hebdomadaire du plateau du gymnase et de ses abords
- Nettoyage du plateau avec auto-laveuse chaque période de vacances scolaires

- Suivi du bâtiment (fonctionnement des BAES, ampoules, eau chaude, …)
- Gardiennage du gymnase (fermeture du bâtiment et de l'accès au stade)

La Collectivité donnera à l'Association toutes les informations utiles pour faciliter son intervention.

Article 3 – Mise en œuvre des prestations

- Locaux et moyens

 - La Collectivité mettra à disposition de l'association les matériels et fournitures nécessaires afin que celle-ci puisse assurer les prestations dont elle est chargée.

Article 4 – Responsabilités

La Collectivité assume la responsabilité de l'organisation des activités du gymnase et du stade communal ; elle est assurée en conséquence.

L'Association assume la responsabilité des activités qu'elle assure dans le cadre de la présente convention ; elle doit pour ce faire justifier être titulaire d'un contrat d'assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages ; il en est de même pour les membres de l'Association, bénévoles ou salariés, qui assureront ces activités.

Article 5 - Contrepartie financière

Les prestations sont rémunérées sur la base de tarifs forfaitaires ; ils sont réputés comprendre tous les frais engagés par l'Association.

Les prestations objet de la présente convention seront facturées 900 euros par mois.

Les factures émises par l'Association doivent comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- nom et adresse du créancier
- n° du compte bancaire ou postal et domiciliation de l'agence bancaire
- détail des prestations
- date de facturation.

Article 6 – Délai maximum de paiement

Le délai maximum de paiement est fixé à 30 (trente) jours conformément au décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique modifié, à compter de la réception de la facture, par les services comptables du pouvoir adjudicateur

Article 7 - Evaluation

La collectivité et l'Association effectueront une évaluation conjointe à échéance déterminée par les parties portant sur les prestations réalisées.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date du 1er octobre 2027 pour une durée de trois ans.

Article 9 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure

Article 10 – Instance chargée des procédures de recours

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Monsempron-Libos ……..

La Présidente du Boxing-club Fumel-Libos	Le Maire de Monsempron-Libos
Maeva HOUAHOURA	Jean-Jacques BROUILLET

COMMUNE DE MONSEMPRON-LIBOS

LOTISSEMENT BEAUSOLEIL

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE AU 31/12/2025

PREAMBULE

La commune de MONSEMPRON-LIBOS a confié à la SEM 47 par contrat de concession en décembre 2024 l'aménagement du « Lotissement Beausoleil », au lieu-dit « La Briqueterie », sur une parcelle d'une superficie 11 461 m², et ce pour une durée de 7 années.

Par avenant n° 1 en date de septembre 2026, la durée de la concession va être modifiée, pour 8 ans.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au bureau d'étude CITEA.

En 2025, les principales études préalables ont été engagées et l'esquisse du projet a été validée. La procédure d'archéologie préventive est en cours et constitue le principal élément susceptible d'impacter le calendrier de l'opération.

sem 47
Lot-et-Garonne

Les prochaines étapes concerneront la poursuite des études, le diagnostic archéologique, la finalisation du projet d'aménagement ainsi que la programmation et le financement de l'opération.

Le présent compte-rendu à la collectivité a pour objet de présenter l'avancement physique et financier de l'opération au 31 décembre 2025 et de préciser les perspectives pour 2026 et les années suivantes.

1 – CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION AU 31/12/2025

1.1 – LES DEPENSES

- Acquisitions

 Aucun frais n'a été engagé en 2025. Le montant total de dépenses d 'acquisition en 2025 est de

 0 € HT

- Etudes pré-opérationnelles

 Relevé topo a été réalisé pour un montant des études facturées de 2 200 € HT.

 Aucun frais supplémentaire n'a été engagé en 2025. Le montant total des études pré-opérationnelles en 2025 s'élève à **2 200 € HT**

- Mise en état des sols

 Aucun frais n'a été engagé en 2025.

 Le montant total de ces prestations en 2025 s'élève à

 0 € HT

- Travaux et honoraires

 Après consultation des maitres d'œuvre, l'entreprise CITEA a été retenue pour la réalisation du lotissement.

 Aucun frais n'a été engagé en 2025.

 0 € HT

- Impôts et assurances

 L'acquisition du terrain n'ayant pas encore été faite, il n'y a pas eu d'impôts foncier de régler sur cette année 2025.

 0 € HT

- Frais de gestion

 Aucun frais n'a été engagé en 2025.

 0 € HT

- Frais divers

 Aucun frais n'a été engagé en 2025.

 Le montant total de ces prestations en 2025 s'élève donc à

 0 € HT

- Frais financiers

 Des « découvert court terme » ont été réglés cette année 2025, suite au découvert opérationnel.

 Total des frais financiers 2025 :

 4 € HT

- Rémunération SEM 47

 Rémunération de la société sur les dépenses 2025 :

 132 € HT

1.2 - RECETTES

- Les cessions

 Sans objet

- Participation

 Conformément au contrat, une participation financière aux équipements publics de 80 000 € HT devait être appelée en 2025. Au vu du montant des dépenses et du délai rallongé par l'archéologie préventive, aucune participation n'a été demandée ni versée en 2025.

 Total de la participation financière en 2025 :

 0 € HT

1.3 - FINANCEMENT

- Emprunt

Aucun emprunt n'a été demandé en 2025. **0 € HT**

- Trésorerie

 La trésorerie d'opération est, au 31 décembre 2025, **négative à**

 – 2 640 € HT

2 – PERSPECTIVES 2026 et SUIVANTES

2.1. – LES DEPENSES

- Etudes pré-opérationnelles

 Montant prévu en 2026 : **1 750 € HT**

 Les études pré-opérationnelles débuteront avec un pré-diagnostic écologique, en vue de la future fouille archéologique préventive, afin d'éviter les zones sensibles.

- Les acquisitions

 Les acquisitions ne sont pas prévues en 2026 mais en 2027.

- Mise en état des sols

 Les études de sols seront réalisées en 2026 par la société GINGER pour un montant de :

 7 390 € HT

- Travaux, Honoraires et Dépenses diverses

 Les travaux débuteront en 2028

 Total du poste en 2026 : **0 € HT**

- Frais Financiers

 Un emprunt de 250 000 € sera demandé en 2028 afin de financer les travaux et les autres dépenses, ainsi que d'améliorer la trésorerie de l'opération.

 Ce financement est prévu sur une durée de cinq ans, ce qui portera son échéance jusqu'en 2032.

 Total du poste en 2026 : **106 € HT**

- Rémunération SEM 47

 Total du poste en 2026 : **443 € HT**

2.2 – LES RECETTES

- Cessions
 Le prix de vente des terrains est établi à 34 € TTC / m² dans ce bilan.

 Prévisions du bilan :
 2025 : Pas de cession
 2028 : Cession à DOMOFRANCE du Macrolot et du lot n°7
 2029 à 2032 : Cession de 3 à 4 lots nus par an.

 Total du poste : **332 633 € HT**

- Subvention

 Total du poste : **0 € HT**

- Participation

 La participation annuelle de la collectivité est d'un montant de 560 000 €, 80 000 € sont appelés annuellement.

 Total du poste : **560 000 € HT**

2.3 - FINANCEMENT

Un emprunt de 250 000 € sera contracté en 2028, sur une durée de 5 ans, au taux de 3,50 %.

La garantie d'emprunt à hauteur de 80 % de la Commune sera sollicitée, dans le respect du ratio prévu par la loi Galland.

Total du poste : **250 000 € HT**

3 – ECART

Les écarts les plus importants, à retrouver dans le tableau comparatif joint, sont :

- Révision du montant des travaux à la suite de la mise à jour de l'AVP en avril 2026.
- Augmentation du coût des études pré-opérationnelles à la suite du pré-diagnostic écologique prévu en 2026, en vue des fouilles archéologiques préventives et afin d'éviter les zones sensibles.
- Plus-value engendrée par la prescription d'archéologie préventive
- Rémunération de la société : Ajustement automatique sur dépenses et recettes de cession.

4 – CONCLUSION

Le Conseil Municipal de Monsempron-Libos est invité à approuver le présent compte rendu d'activité avec son bilan financier.

P.J. : Plan de financement
Tableau des écarts

Fait à Agen, le 02 septembre 2026

Le Directeur Général Délégué de la SEM 47

CYRIL GALTIE

Signature numérique de CYRIL GALTIE
Date : 2026.09.07 07:39:29 +02'00'

Opération	Lotissement - Commune de Monsempron Libos							
Données								
Année 1	2025		**Notification**		**Durée initiale**	7		
Remunération société	Dépenses		Ventes		Loyers	Montage	Liquidation	Forfaitaire
	Acquisitions	Autres	Collectivités	Autres				
Taux HT / TTC		5,00%		4,50%	4,50%		3 000	

CYRIL GALTIE

Signature numérique de CYRIL GALTIE
Date : 2026.09.07 07:40:02 +02'00'

Lotissement - Commune de Monsempron Libos

Trésorerie

DEPENSES	Bilan initial	A fin 2024	En 2025	A fin 2025	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	Bilan
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Etudes pré-opérationnelles	23 100	0	2 200	2 200	2 200	1 750	17 140	0	0	0	0	0	21 090
Acquisitions	66 273	0	0	0		0	66 273	0	0	0	0	0	66 273
Mise en état des sols	6 000	0	0	0	0	7 390	0	0	0	0	0	0	7 390
Travaux	647 024	0	0	0		0	0	655 314	0	0	0	0	655 314
Gestion	17 786	0	0	0	0	0	3 475	9 704	7 021	1 783	1 215	792	23 990
Frais financiers	64 019	0	4	4	4	106	0	8 750	18 148	14 158	9 771	4 683	55 619
Rémunération société	61 236	0	132	132	132	443	201	44 909	3 427	3 151	7 019	2 986	62 268
	0	0	0	0									0
TOTAL DEPENSES	885 439	0	2 336	2 336	2 336	9 689	87 089	718 677	28 596	19 091	18 005	8 462	891 945
RECETTES													
Ventes													
Ilots	333 483	0	0	0	0	0	0	92 848	55 760	56 440	73 128	54 457	332 633
Subventions	0	0	0	0	0								0
Participation aux équipements publics (TVA)	560 000	0	0	0	0	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	560 000
Apport du foncier		0	0	0	0								0
Produits financiers	0	0	0	0	0								0
TOTAL RECETTES	893 483	0	0	0	0	80 000	80 000	172 848	135 760	136 440	153 128	134 457	892 633
Recettes - Dépenses	8 044	0	-2 336	-2 336	-2 336	70 311	-7 089	-545 828	107 164	117 349	135 124	125 995	688
Cumul recettes - dépenses	0				-2 336	67 975	60 886	-484 942	-377 778	-260 430	-125 306	688	
FINANCEMENT													
Emprunt	400 000	0	0	0			0	250 000					250 000
Amortissement emprunt	-400 000	0	0	0	0		0	0	-59 313	-61 389	-63 537	-65 761	-250 000
Avance	0	0	0	0		0							0
Remboursement Avance	0	0	0	0									0
Total financement	0	0	-304	-304	-304	304	0	250 000	-59 313	-61 389	-63 537	-65 761	0
Trésorerie après financement	8 044	0	-2 640	-2 640	-2 640	70 615	-7 089	-295 828	47 851	55 960	71 586	60 233	688
Cumul après financement					-2 640	67 975	60 886	-234 942	-187 091	-131 131	-59 545	688	

Lotissement - Commune de Monsempron Libos

Etudes pré-opérationnelles

Etudes pré-opérationnelles	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	Total	Observations
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	
Marchés :										
Diag écologique		1 750							1 750	Diag écologique avant fouille archéo pour éviter zone sensible
Permis d'aménager			2 500						2 500	
Fouilles préventives			10 850						10 850	
Dossier loi sur l'eau			3 790						3 790	
Défrichement déboisement										
Dossier de création										
Dossier de réalisation										
DUP										
Etude pollution (EQRS et Plan de Gestion)										
Relevé topographique	2 200								2 200	200 € en plus qu'initialement
Animation										
TOTAL HT	2 200	1 750	17 140						21 090	

Lotissement - Commune de Monsempron Libos

Acquisitions

Acquisitions		2 026 € HT	2 027 € HT	2 028 € HT	2 029 € HT	2 030 € HT	2 031 € HT	2 032 € HT	Total € HT	Observations superficie opération 12,747 ha	
Superficie (m²)	**15 341**										
Parcelle cadastrée AO-564	13 805		55 220						55 220	4,00	€ HT/m² (clause de revoyure en cas de prix différent)
Parcelle cadastrée AO-548	1 536		6 144						6 144		€ HT/m² (clause de revoyure en cas de prix différent)
Indemnités d'éviction agricole	15 341									-	€ HT/m²
Frais notariés			4 909						4 909	8,00	%
TOTAL HT			66 273						66 273		

Lotissement - Commune de Monsempron Libos

Mise en état des sols

Mise en état des sols	2 025 € HT	2 026 € HT	2 027 € HT	2 028 € HT	2 029 € HT	2 030 € HT	2 031 € HT	2 032 € HT	Total € HT	Observations
Démolitions										
Consolidations										
Dépollution										revoyure en cas de découverte de pollution
Reparage amiante										
Neutralisations réseaux										revoyure en cas de dévoiement de réseaux existants
Honoraires BET										compris dans estimation
Etudes de sols / études réseaux		7 390							7 390	réalisé
Diagnostique archéologique										
Fouilles archéologiques										
TOTAL HT		7 390							7 390	

Lotissement - Commune de Monsempron Libos

Travaux

Travaux	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	Total	Observations
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	
Travaux de viabilisation				521 200					521 200	
Travaux voirie accès										
Imprévus				36 484					36 484	7% aléas apppel d'offre et travaux
Concessionnaires et divers				62 000					62 000	
Maître d'oeuvre				31 460					31 460	6,00% montant des travaux
Contrôle technique										montant des travaux
Assurance Dommage ouvrage										1,20% montant des travaux
SPS				4 170					4 170	0,80% montant des travaux
TOTAL HT				655 314					655 314	

montant travaux / m² total zone :	**43**	**euros m²**	
cout travaux / m² total zone :	**58**	**euros m²**	AVP 04/2026
montant travaux / m² cessibles :	**56**	**euros m²**	
coût opération / m² cessibles :	**76**	**euros m²**	

Lotissement - Commune de Monsempron Libos

Ventes

Ventes		Bilan initial	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	Total	Observations	
Total en m²	11 740	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT		
Total (terrains)	**11 740**											**28,33**	**€ HT/ m² terrains viabilisés**
												34,0	**€ TTC/ m² terrains viabilisés**
Lot 1	612						17 340				17 340	**20 808**	**€ TTC**
Lot 2	681						19 295				19 295	**23 154**	**€ TTC**
Lot 3	667									18 898	18 898	**22 678**	**€ TTC**
Lot 4	643									18 218	18 218	**21 862**	**€ TTC**
Lot 5	681							19 295			19 295	**23 154**	**€ TTC**
Lot 6	612									17 340	17 340	**20 808**	**€ TTC**
													€ TTC
Lot 8	675						19 125				19 125	**22 950**	**€ TTC**
Lot 9	776							21 987			21 987	**26 384**	**€ TTC**
Lot 10	535							15 158			15 158	**18 190**	**€ TTC**
Lot 11	497								14 082		14 082	**16 898**	**€ TTC**
Lot 12	781								22 128		22 128	**26 554**	**€ TTC**
Lot 13	846								23 970		23 970	**28 764**	**€ TTC**
Lot 14	457								12 948		12 948	**15 538**	**€ TTC**
MACROLOT + LOT 7	3 277					92 848					92 848	**111 418**	**€ TTC**
TOTAL ventes HT		332 633				92 848	55 760	56 440	73 128	54 457	332 633	399 222	
Surfaces vendues						3 277	1 968	1 992	2 581	1 922	11 740		

Lotissement - Commune de Monsempron Libos

Honoraires techniques

Honoraires techniques	2 025 € HT	2 026 € HT	2 027 € HT	2 028 € HT	2 029 € HT	2 030 € HT	2 031 € HT	2 032 € HT	Total € HT	Observations
Géomètre Architecte conseil Conseil juridique				5 750					5 750	document d'arpentage par cession + relevé pour remise voirie
TOTAL HT				5 750					5 750	

Lotissement - Commune de Monsempron Libos

Impôts et assurances

Impôts et assurances surface (m²) 15 341	2 025 € HT	2 026 € HT	2 027 € HT	2 028 € HT	2 029 € HT	2 030 € HT	2 031 € HT	2 032 € HT	Total € HT	Observations
Taxe foncière			767,05	603,20	504,80	405,20	276,15	180,05	2 736	
Taxes d'Urbanismes										
PVR										
TOTAL HT			767	603	505	405	276	180	2 736	

Surfaces vendues				3 277	1 968	1 992	2 581	1 922	11 740
surfaces restantes	15 341	15 341	15 341	12 064	10 096	8 104	5 523	3 601	-

Lotissement - Commune de Monsempron Libos

Commercialisation

Commercialisation	2 025 € HT	2 026 € HT	2 027 € HT	2 028 € HT	2 029 € HT	2 030 € HT	2 031 € HT	Total € HT	Observations
Analyse juridique									
Etude raccordement Tres Haut Débit									
Film d'animation + plaquette									
Panneau PA			100					100	
Panneau de signalétiques					4 000			4 000	
Plaquettes de commercialisations									
TOTAL HT			100		4 000			4 100	

Lotissement - Commune de Monsempron Libos

Frais de gestion

Frais de gestion	2 025 € HT	2 026 € HT	2 027 € HT	2 028 € HT	2 029 € HT	2 030 € HT	2 031 € HT	2 032 € HT	Total € HT	Observations
Entretien terrains cessibles en attente de commercialisation			2 608	2 051	1 716	1 378	939	612	9 304	
TOTAL HT			2 608	2 051	1 716	1 378	939	612	9 304	

Lotissement - Commune de Monsempron Libos

Frais divers

Frais divers	2 025 € HT	2 026 € HT	2 027 € HT	2 028 € HT	2 029 € HT	2 030 € HT	2 031 € HT	2 032 € HT	Total € HT	Observations
Tirage, reprographie, photographies										
Frais engagement dossier prêt										
Coursiers										
Frais de publications, AO				800	800				1 600	
Fonds de concours										
Frais d'huissier pour affichage				500					500	
TOTAL HT				1 300	800				2 100	

Lotissement - Commune de Monsempron Lib

Subventions

Subventions	2 025 € HT	2 026 € HT	2 027 € HT	2 028 € HT	2 029 € HT	2 030 € HT	2 031 € HT	2 032 € HT	Total € HT	Observations
Feder										
ETAT / FNADT										Clause de revoyure en cas de non obtention de la subvention
Région Aquitaine										Clause de revoyure en cas de non obtention de la subvention
Conseil Général										Clause de revoyure en cas de non obtention de la subvention
TOTAL HT										

Lotissement - Commune de Monsempron Libos

Trésorerie

DEPENSES	Bilan initial € HT	A fin 2024 € HT	En 2025 € HT	A fin 2025 € HT	Bilan € HT	Ecart € HT	Commentaires
Etudes pré-opérationnelles	23 100	0	2 200	2 200	21 090	-2 010	Diag éco pour zone sensible pour archéo prev.
Acquisitions	66 273	0	0	0	66 273	0	
Mise en état des sols	6 000	0	0	0	7 390	1 390	étude de sol G1 + G2 AVP PRO G
Travaux	647 024	0	0	0	655 314	8 290	AVP du 04/2026
Gestion	17 786	0	0	0	23 990	6 204	
Frais financiers	64 019	0	4	4	55 619	-8 400	
Rémunération société	61 236	0	132	132	62 268	1 032	
	0	0	0	0	0		
TOTAL DEPENSES	885 439	0	2 336	2 336	891 945	6 506	
RECETTES							
Ventes						0	
Ilots	333 483	0	0	0	332 633	-850	
Subventions	0	0	0	0	0	0	
Participation aux équipements publics (TVA)	560 000	0	0	0	560 000	0	
Apport du foncier		0	0	0	0	0	
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	
TOTAL RECETTES	893 483	0	0	0	892 633	-850	
Recettes - Dépenses	8 044	0	-2 336	-2 336	688	-7 356	
Cumul recettes - dépenses	0						
FINANCEMENT							
Emprunt	400 000	0	0	0	250 000		
Amortissement emprunt	-400 000	0	0	0	-250 000		
Avance	0	0	0	0	0		
Remboursement Avance	0	0	0	0	0		
Total financement	0	0	-304	-304	0		
Trésorerie après financement	8 044	0	-2 640	-2 640	688	-7 356	
Cumul après financement							

CYRIL GALTIE

Signature numérique de CYRIL GALTIE
Date : 2026.09.07 07:39:45 +02'00'

MONSEMPRON LIBOS

LOTISSEMENT BEAUSOLEIL

AVENANT N° 1

A LA CONVENTION DE CONCESSION

du 12 Décembre 2024

sem 47
Lot-et-Garonne

ENTRE :

La commune de MONSEMPRON LIBOS,
Représentée par Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, son Maire, en vertu d'une délibération en date du 2026 transmise au contrôle de la légalité le 2026,
ci-après dénommée "La Commune" ou "Le Concédant"

D'UNE PART,

ET :

La SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LOT ET GARONNE "SEM 47", Société Anonyme d'économie mixte locale au capital de 1 268 037,50 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 325 517 595, dont le siège social est 6bis, Boulevard Scaliger – 47000 AGEN
Représentée par Monsieur Cyril GALTIE, son Directeur Général Délégué
et désignée ci-dessous par les mots "La SEM 47"

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Une concession d'aménagement a été conclue le 12 décembre 2024 entre la Commune de MONSEMPRON-LIBOS et la SEM 47, ayant pour objet la réalisation d'un lotissement. Conformément aux stipulations de l'article 4 de la convention, la durée initiale de la concession a été fixée à sept années à compter de sa date de prise d'effet, soit jusqu'au 12 décembre 2031.

Dans le cadre de cette concession, la participation financière de la Commune a été fixée à 80 000 € par an, soit une participation prévisionnelle totale de 560 000 € sur la durée initiale de la concession.

En 2025, en raison du retard pris dans la mise en œuvre de l'opération, notamment du fait des fouilles d'archéologie préventive, le démarrage des travaux d'aménagement et de viabilisation du lotissement a été décalé. Ce décalage a entraîné l'absence de versement de la participation financière prévue au titre de l'année 2025 et un report d'une année du calendrier de réalisation de l'opération.

Ainsi, afin de permettre la réalisation des travaux et de la commercialisation des lots conformément aux objectifs fixés par la convention, il est donc nécessaire de proroger d'une année la durée de la concession d'aménagement.

Ceci exposé, il est convenu ce qu'il suit :

Article 1 – DUREE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Compte tenu de l'exposé préalable, l'article 4 dénommé « Date d'effet et durée de la concession d'aménagement » est modifié comme suit :

« Sa durée est fixée à 8 années à compter de sa date de prise d'effet ; elle est donc prorogée jusqu'au 12 décembre 2032. »

Article 2

Toutes les autres dispositions de la convention de concession d'aménagement conclue le 12 décembre 2024 entre la Commune de Monsempron-Libos et la SEM 47 demeurent inchangées et continuent de produire leur plein et entier effet.

Le 2 septembre 2026

Pour la SEM 47	Pour la Collectivité
Le Directeur Général Délégué	**Le Maire**
Cyril GALTIE	**Jean-Jacques Brouillet**

sem 47 Lot-et-Garonne